QualiGouv

Projet cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)
Project cofinanced by the European Regional Development Fund (ERDF)

Améliorer la gouvernance et la qualité de la gestion forestière dans les espaces protégés méditerranéens

CAHIER FINAL DE CAPITALISATION

Región de Murcia
Parc naturel régional des Alpilles
Parc naturel régional du Luberon
Office National des Forêts
GENERALITAT VALENCIANA
WWF
ASSOCIATION INTERNATIONALE FORETS MEDITERRANEENNES

Sommaire

Préface 2

Introduction 3

I - Structure et pertinence du projet QUALIGOUV 5
1 - Description générale du projet 5
2 - Méthodologie du projet 6

II - Des partenaires, des sites pilotes et des contextes variés et complémentaires 8
– Région de Murcie (Chef de file) 8
– Parc naturel régional 10
– Parc naturel régional du Luberon 12
– Office national des forêts 14
– Generalitat Valenciana 16
– Province de Tarente 19
– WWF Mediterranean Program Office 20

III. Présentation et analyse des résultats du projet 23
1 - Evaluation du projet (méthode et déroulement) 23
2 - Résultats techniques du projet QUALIGOUV 27

IV. Eléments transférables et conditions de la transférabilité 40
1 - Communication et consultation des acteurs locaux 40
2 - Actions auprès des propriétaires forestiers 41
3 - Participation de la société à la prévention des incendies de forêt 41
4 - Des outils pour une bonne gouvernance 42
5 - Les normes de gestion des projets de conservation du WWF 43
6 - Le martéloscope, un outil de sensibilisation pratique et efficace 44
7 - Valorisation des bois d'oeuvre méditerranéens et structuration d'une filière locale 45

V. Vers un *projet participatif idéal* pour les forêts des espaces protégés méditerranéens 46
1 - Réflexions sur la gouvernance dans les espaces forestiers protégés méditerranéens 46
2 - Conditions du succès des projets participatifs de gestion territoriale et forestière 48

Conclusion et perspectives 52

Projet cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)
Project cofinanced by the European Regional Development Fund (ERDF)

Préface

Voici le *Cahier final de capitalisation* du projet QUALIGOUV. Il établit la synthèse du projet en fin de parcours du point de vue des activités pilotes et de la capitalisation. Il s'appuie, pour cela, sur les trois *Cahiers d'étape* publiés au fur et à mesure de l'avancement du projet. Vous pouvez vous procurer ces cahiers auprès du secrétariat de l'Association Internationale Forêts Méditerranéennes (AIFM)[1] ou du partenaire le plus proche de vous (leurs coordonnées sont disponibles dans la partie "Partenaires...", pages 8 à 22 et sur le site www.qualigouv.eu).

Alors que le projet est désormais clos, et malgré les difficultés rencontrées, nous pouvons considérer que les objectifs de départ ont globalement été atteints. Des avancées importantes ont été obtenues, et les échanges occasionnés tout au long de ces trois années ont fait progresser à la fois chaque partenaire et l'ensemble du partenariat. Les méthodes et techniques d'amélioration de la qualité de la gestion forestière, de son évaluation et de la bonne gouvernance des espaces boisés, expérimentées par les partenaires et analysées par le *Peer group*, constituent désormais un réservoir d'outils à la disposition des forestiers et autres gestionnaires méditerranéens d'espaces naturels protégés.

Nous espérons que QUALIGOUV fasse l'objet, d'une façon ou d'une autre, d'une suite permettant aux synergies, engagées ou renforcées durant ces trois années, de se pérenniser et de continuer à contribuer au développement d'un réseau méditerranéen d'acteurs forestiers et à l'émergence d'une parole partagée pour une meilleure reconnaissance, au plan international, des spécificités et de la valeur des forêts méditerranéennes.

Croyez bien, chers amis et partenaires, que nous continuerons de vous tenir informés de tout élément nouveau et que nous espérons pérenniser ce nouveau partenariat de collaboration.

Juan de Dios CABEZAS
Région de Murcie
Chef de file du projet

Mohamed Larbi CHAKROUN
Président de l'Association
Internationale Forêts Méditerranéennes

Conception et rédaction : Jean BONNIER, Jean DE MONTGOLFIER, David GASC et Rémi VEYRAND, Association Internationale Forêts Méditerranéennes, avec la contribution des partenaires et des membres du peer group.

Crédits photos : David GASC et Rémi VEYRAND de l'AIFM.

Notes :

1 - Sur le site de l'association, www.aifm.org, vous trouverez des informations détaillées et de nombreuses actualités sur tous types de problématiques concernant les forêts méditerranéennes et les initiatives de coopération en cours.

Introduction

On a souvent constaté, et cela continue, que de nombreux projets forestiers (préservation de la biodiversité, défense contre l'incendie, exploitation, reboisement...) rencontrent des difficultés, dans leur conception comme dans leur mise en oeuvre, du fait qu'une partie (et parfois la majorité) des parties prenantes n'adhère pas à l'initiative.

S'efforçant de répondre à cette problématique, le projet QUALIGOUV est avant-coureur à bien des égards. En effet, alors que la plupart des projets européens de coopération, dans le cadre des programmes Interreg et MED, ont été axés sur des objectifs d'ordre technique, scientifique ou financier, il est parmi les premiers à avoir eu pour principal objectif d'observer des actions locales publiques en matière de gestion forestière sous l'angle de la gouvernance.

Qu'est-ce que la gouvernance ? Il s'agit bien là d'une des principales difficultés et points de désaccords qui auront été rencontrés tout au long de ce projet, qui a rassemblé des acteurs aux préoccupations et aux contextes de travail extrêmement divers. Donner une définition précise et universelle d'un concept aussi complexe a été la première difficulté rencontrée. Mais à force d'échanges et de débats animés, un "dénominateur commun" s'est peu à peu dégagé des différentes conceptions que chacun a pu exprimer. Cette définition commune se reflète dans quelques grandes idées fortes qui ont été plus ou moins explicitement évoquées tout au long du projet. Parmi celles-ci, on pourra retenir les éléments suivants :

– "Un territoire peut être considéré comme un écosystème mettant en jeu de multiples dimensions (sociale, environnementale, urbaine, économique, politique, etc.) et une pluralité d'acteurs reliés par des interactions complexes".

– "La gouvernance est le fait de passer de la concertation à la prise de décision".

– "La bonne gouvernance territoriale constitue un mode d'association, dès le départ, de toutes les parties prenantes à un projet donné, qu'elles soient publiques ou privées".

– "Elle dépend de l'existence d'une volonté réelle et d'un accord entre les acteurs politiques, mais aussi entre ceux-ci et les acteurs socio-économiques".

– "Elle consiste à stimuler la culture de la concertation et nécessite une conception organisationnelle cohérente, des outils adéquats, des capacités institutionnelles solides et un cadre réglementaire favorable".

– "Elle implique une phase d'évaluation participative des actions mises en oeuvre, aboutissant à une remise en cause éventuelle des objectifs et des solutions techniques. Elle requiert, pour cela, un système d'évaluation adapté avec des indicateurs bien définis".

– "La bonne gouvernance territoriale repose essentiellement sur les principes de coordination et de coopération".

En somme, une "bonne gouvernance" consiste à rassembler, le plus tôt possible, les acteurs d'un territoire donné afin de définir, de la façon la plus consensuelle possible, les objectifs et les modalités de conception et de mise en oeuvre d'un projet.

À cette notion de bonne gouvernance s'ajoute celle, transversale, de qualité de la gestion forestière. Celle-ci consiste à optimiser, sur un plan technique, les outils et méthodes de gestion, de valorisation et/ou de protection des écosystèmes forestiers méditerranéens. Le projet QUALIGOUV s'est efforcé d'apporter un soutien spécifique à des initiatives se positionnant précisément à l'intersection de ces deux notions fondamentales.

Enfin, il a été jugé particulièrement pertinent de restreindre le champ expérimental à des espaces naturels protégés méditerranéens. Cela présente non seulement l'avantage d'avoir un minimum d'homogénéité dans les contextes et les problématiques de travail, mais également de se focaliser sur des milieux d'une grande richesse sur le plan patrimonial, fragiles pour la plupart, et sujets à des tensions, voire des conflits, du fait même des mesures de protection en vigueur, justifiant tout particulièrement un apport complémentaire en matière de gouvernance.

Ainsi, le projet QUALIGOUV a facilité la mise en œuvre de multiples actions locales concrètes diversifiées : du martéloscope de l'ONF (cf. *Éclairage thématique* n°6, page 44) au Master Plan de la Région de Murcie (cf. *Éclairage thématique* n°4, page 42), en passant

par l'enquête sociologique du Parc naturel régional (PNR) des Alpilles (cf. *Éclairage thématique* n°1, page 40), les plans de prévention des incendies dans les parcs régionaux de la *Generalitat Valenciana* (cf. *Éclairage thématique* n°3, page 41), la constitutions d'associations de propriétaires dans le Luberon (cf. *Éclairage thématique* n°2, page 41) ou encore la création d'outils d'aide à la décision par le WWF (cf. *Éclairage thématique* n°5, page 43). Ces réalisations expérimentales n'auraient peut-être pas vu le jour sans l'effet dynamisant du projet, qui les a facilitées, ainsi que les multiples échanges techniques occasionnés entre les partenaires et les acteurs locaux et internationaux, qui ont accru leur portée.

Certaines actions locales se sont soldées par de franches réussites et ont connu une mise en œuvre rapide et bien perçue par le public, tandis que d'autres en sont restées au stade expérimental ou se sont heurtées à des conditions défavorables, un manque de prise en compte de certains facteurs, ou encore à une population réservée, sinon hostile.

Ce *Cahier final de capitalisation* a notamment pour objet d'identifier les critères favorisant la réussite ou explicant les difficultés rencontrées par les partenaires dans la mise en oeuvre de ces "activités pilotes". Quoi qu'il en soit, toutes ces activités de terrain et de coopération ont permis, à leur niveau, de faire avancer la réflexion, localement et à l'échelle du partenariat, sur les pistes d'amélioration de la gouvernance locale.

Néanmoins, la réelle valeur ajoutée du projet se situe dans ce foisonnement d'idées, de méthodes et d'outils qui ont été échangés, décortiqués, expertisés, et retranscrits sous une forme transférable d'un partenaire à l'autre, voire plus largement dans certains cas. Les rencontres successives, lors des séminaires du projet, mais aussi la mise en correspondance des partenaires, le partage de documents sur le site Internet, ou encore les débats au sein du groupe de pairs (ou Peer group, cf. page 7), autre grande innovation de QUALIGOUV, ont été les instruments de cette mutualisation d'initiatives pour une gestion durable et concertée des forêts dans les espaces protégés méditerranéens. D'autre part, les trois c*ahiers d'étape* et les *Newsletters* ont permis, au fil du projet, de rendre compte de l'avancée, non seulement des activités respectives des partenaires, mais également de cette vision commune de la bonne gouvernance forestière qui a pris forme progressivement pendant ces trois années au sein du partenariat.

Nous souhaitons dorénavant pouvoir communiquer ces avancées le plus largement possible via le réseau de l'AIFM ainsi qu'à travers les "*clusters*" de projets mis en place à l'initiative du programme MED[2]. Le présent rapport se veut à la fois vecteur de cette diffusion élargie et garant d'une réflexion acquise, désormais à la disposition du plus grand nombre possible d'acteurs du monde forestier méditerranéen.

Notes :

2 - L'objectif est que les acquis de ce projet puissent non seulement être valorisés, mais aussi, et surtout, qu'ils soient utilisés comme base pour de nouvelles avancées. Un des *clusters* mis en place, intitulé "*Integrated and sustainable management of natural areas and resources*" (Gestion durable et intégrée des espaces naturels et des ressources) regroupe en particulier des projets liés à la forêt, et fera probablement appel aux informations et aux recommandations développées par QUALIGOUV.

Photos 1 et 2 : Intégration des problématiques forestières dans une vision des territoires dans leur globalité et concertation avec les acteurs locaux auront été les pilliers principaux du projet QUALIGOUV

I - Structure et pertinence du projet QUALIGOUV

1. Description générale du projet

Objectifs du projet

Face aux spécificités et aux enjeux multiples des espaces protégés méditerranéens, l'objectif était d'identifier, de tester, et de valider collectivement des outils et des pratiques visant à orienter les politiques locales et à favoriser les démarches de concertation et d'amélioration de la gouvernance en matière de gestion durable des espaces forestiers et de développement local des territoires ruraux. En effet, la multifonctionnalité de ces espaces exige la mise au point de nouvelles stratégies d'actions communes et participatives, depuis la simple vulgarisation jusqu'à l'implication institutionnelle, technique et/ou financière des divers publics concernés.

QUALIGOUV avait par ailleurs pour but de faciliter la collaboration entre les acteurs des aires urbaines et ceux des espaces ruraux proches.

Pour répondre à ces objectifs, QUALIGOUV a développé des actions variées sur différents sites pilotes du partenariat :

– Un état des lieux de ce qu'il s'y fait en matière de gouvernance territoriale et de politique de qualité de la gestion forestière.

– L'identification et la prise en compte des perceptions et des attentes des différents publics.

– La mise en place de procédés permettant d'arbitrer les conflits et de valoriser les synergies entre les différents acteurs.

– L'expérimentation des outils opérationnels et reproductibles de gestion multi-usages et de management.

– Le suivi et l'évaluation des résultats obtenus et la communication auprès de tous les acteurs et publics concernés.

Les actions pilotes développées par les partenaires visaient à intégrer, aux politiques locales et aux documents stratégiques ou opérationnels de gestion forestière, des critères de qualité et de bonne gouvernance concernant, selon le contexte et les priorités locales, la prévention des incendies, l'accueil du public, la planification forestière, la protection de la biodiversité, le développement de nouveaux débouchés tels que le bois-énergie, etc. Les activités étaient encadrées par une réflexion collective transnationale assurée par un groupe de pairs (*Peer group*) composé des représentants des partenaires et d'experts extérieurs (cf "Méthodologie du projet" I. 2.).

Le caractère largement varié du projet et sa stratégie ambitieuse de capitalisation et de communication ont permis de sensibiliser et de mobiliser un grand nombre de catégories de personnes et de répondre, par des éléments concrets aux gestionnaires, demandeurs de référentiels et de solutions innovantes, ainsi qu'aux décideurs, demandeurs d'une vision intégrée de leur territoire.

Durée et organisation dans le temps

Le projet s'est déroulé durant la période 2009-2012, soit 36 mois, comme pour la plupart des projets du Programme MED. Il s'est officiellement terminé le 14 mai 2012.

Le déroulement du projet a été avant tout rythmé par ses séminaires partenariaux. Un séminaire d'ouverture a été organisé par la Région de Murcie. Puis, chaque partenaire a successivement organisé son propre séminaire (le Luberon et les Alpilles se sont regroupés pour organiser le second séminaire afin de faciliter la mutualisation entre ces deux territoires voisins) avec, au minimum, la participation d'un représentant et d'un membre du *Peer group* pour chaque partenaire. Ces rencontres ont été au cœur de la dynamique d'échange d'expérience et de co-apprentissage du projet.

Cadre d'action

Le Programme MED est un programme européen transnational de coopération territoriale financé par l'Union européenne dans le cadre de sa politique régionale de "Coopération territoriale européenne" de la période 2007-2013. Doté de plus de 250 millions d'euros, il couvre les régions côtières et méditerranéennes de neuf états membres de l'Union européenne.

Les quatre axes prioritaires d'intervention sont les suivants :

– Axe 1 : Renforcement des capacités d'innovation.

– Axe 2 : Protection de l'environnement et promotion d'un développement territorial durable.

– Axe 3 : Amélioration de la mobilité et de l'accessibilité des territoires.

– Axe 4 : Promotion d'un développement polycentrique et intégré de l'espace MED.

Le projet QUALIGOUV, qui se positionne sur l'axe 4, était, quant à lui, doté d'un budget total potentiel de 1 818 000 euros pour une durée d'exécution de 36 mois (2009-2012), dont 75% financés par le Fonds européen de développement régional (FEDER). Les 25% restants des dépenses ont été pris en charge par des fonds publics nationaux qui proviennent, selon les cas, d'autofinancement du partenaire ou de financements extérieurs (Centre régional de la propriété forestière de Provence-Alpes-Côte d'Azur, Conseil général des Bouches-du-Rhône, Ministère français de l'Ecologie, du Développement durable, des transports et du logement, et Ministère italien de l'Economie et des Finances selon les cas).

Composition, pertinence et crédibilité du partenariat

Le partenariat de QUALIGOUV revêtait les caractéristiques suivantes:

– **Une complémentarité pour une démarche transversale** : D'une part, l'ONF et les Parcs naturels régionaux (Alpilles, Luberon), qui ont tenté d'initier des innovations techniques auprès des professionnels (filière bois, tourisme). D'autre part, des collectivités territoriales (Région de Murcie, *Generalitat Valenciana*, Province de Tarente) qui se sont efforcées d'impulser des changements stratégiques à l'échelle locale et transnationale. Enfin, le WWF et l'AIFM ont eu un rôle mixte en apportant leurs outils de communication et leur important réseau de contacts et de projets en Méditerranée. L'AIFM a pu faire bénéficier, en cours de parcours, de sa participation active au Partenariat de collaboration sur les forêts méditerranéennes et d'initiatives développées par ailleurs sur des thématiques proches (Semaine forestière méditerranéenne, préparation de l'Etat des forêts méditerranéennes...).

– **Des compétences et une mobilisation des partenaires** sur les thématiques de l'aménagement durable, de la démocratie participative, de la planification stratégique dans le domaine forestier, de la préservation de la biodiversité et de la gestion des risques.

– **Un équilibre en matière de répartition territoriale** : Les sites pilotes se situaient dans 7 régions de 4 pays de l'espace MED (cf. Carte 1) : Murcie et Valence (Espagne), Provence-Alpes-Côte d'Azur (France), Alentejo (Portugal), Pouilles, Sardaigne et Toscane (Italie).

– **Les sites pilotes sont situés dans des Parcs**, sites Natura 2000, Réserves MAB (*Man and Biosphere*) et autres espaces où la préservation de la biodiversité est un enjeu majeur et, pour certains, en zone périurbaine.

2. Méthodologie du projet

La stratégie de coordination et de gestion du projet est résumée par l'organigramme du projet (cf. Fig 1). Elle se caractérise par une coordination optimisée et des innovations marquantes.

Une coordination bien structurée : rôles complémentaires du Chef de file, de l'AIFM et du Comité de pilotage

– ***Chef de file :*** La Direction générale de l'environnement de la *Consejería de Presidencia* de la Région autonome de Murcie était le Chef de file du projet. À ce titre, elle a assumé un rôle de coordination de la mise en œuvre de QUALIGOUV.

– ***Comité de pilotage :*** Le Comité de pilotage était composé d'un représentant de chaque partenaire. Il était présidé par le représentant du Chef de file. Le Comité de pilotage se réunissait lors de chaque séminaire durant une demi-journée au moins. Sa fonction principale a été de veiller au bon déroulement du projet du point de vue financier, technique et méthodologique, en accord avec les engagements approuvés par le Programme MED.

– ***Association Internationale Forêts Méditerranéennes (AIFM)*** a été chargée de l'animation technique, du secrétariat du groupe de pairs et de la communication autour du projet. À ce titre, en liaison avec le Chef de file, sous le contrôle du Comité de pilotage et avec l'aide de son Conseil d'administration et de son réseau, elle a été la garante de la méthodologie d'ensemble qui, par son aspect fédérateur, doit garantir que chaque site, chaque opérateur, soit bien en situation de coopérer, d'échanger et de contribuer à la production synthétique du projet.

Innovations en matière de promotion et de capitalisation des résultats

– ***Partenariat Public-privé :*** Des acteurs privés (bureaux d'étude, coopératives forestières, etc.), des collectivités locales (Conseil général du Département des Bouches-du-Rhône, Province de Tarente, municipalité d'Alhama de Murcia, etc.) et des instituts de recherche (INRA, etc.) ont été associés aux débats à l'occasion de leur participation aux différents échanges et groupes de réflexion (visites de terrain, *Peer group*, etc.).

– ***Le groupe de pairs,*** ou ***Peer group***[3], était dédié à la capitalisation et à l'analyse des expériences (réussites ou échecs) du projet. À partir de la mise en évidence des points forts et des points faibles des initiatives locales, il a contribué à l'élaboration d'outils et à l'identification de bonnes pratiques de gouvernance et d'évaluation de la qualité de la gestion forestière pertinents, et à définir les conditions de leur transférabilité à d'autre contexte dans les espaces naturels protégés méditerranéens. Le *Peer group* a également été amené à faire des recommandations argumentées aux partenaires, sous la responsabilité du Comité de pilotage.

– Une ***évaluation externe*** a été menée à la mi-temps du projet (cf. partie III. 1.). Cette mission a été confiée à un prestataire externe à travers une étude qualitative approfondie de la candidature et des documents relatifs au projet, la participation à deux séminaires, et diverses prises de contacts (téléphoniques ou autres) avec les partenaires. Cette évaluation, facultative du point de vue du Programme MED, a été délibérément décidée par le partenariat dans un souci de transparence et afin de bénéficier d'une critique objective et constructive permettant de corriger les éventuels défauts à mi-parcours.

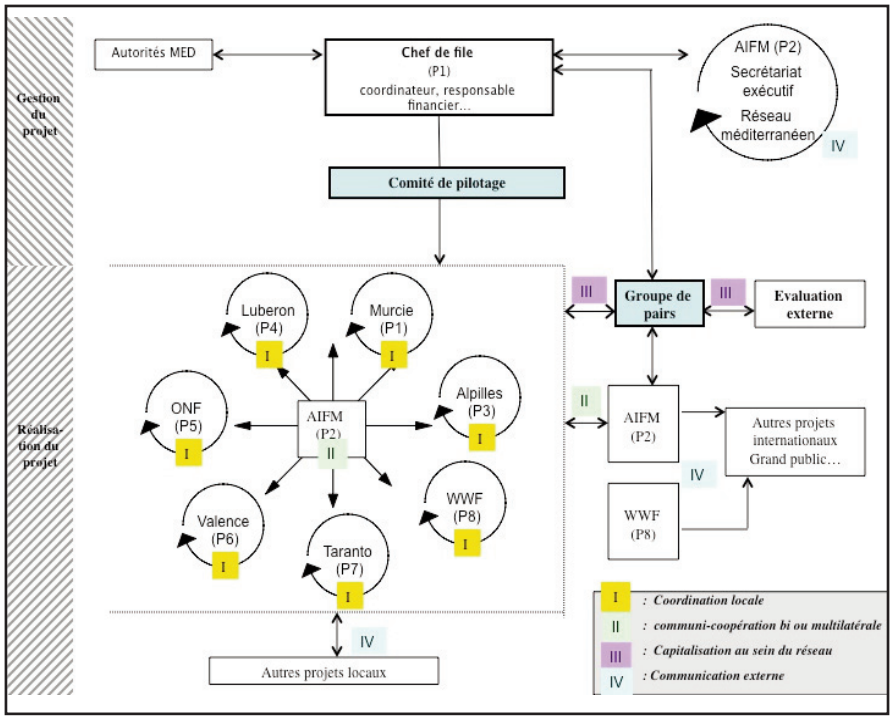

Fig. 1 : Conformément à la méthodologie adoptée, chaque partenaire territorial a mis en œuvre, sous le regard de tous les autres, des actions sur des sites pilotes (composante "Expérimentations pilotes") qu'il ont coordonné et animé en lien avec des acteurs locaux associés (I). L'AIFM était chargée de dynamiser les échanges entre les sites et les partenaires (II), sous la supervision du Comité de pilotage. Les éléments de mutualisation élaborés par le Peer group (III) et discutés lors des séminaires ont été diffusés chemin faisant par l'AIFM (et aussi le WWF à travers son propre réseau) au partenariat et au-delà (IV). Le contrôle de la qualité était assuré par le groupe de pairs ou "Peer group" (III) grâce à son expertise de terrain et du fait de son lien direct avec les partenaires et par une évaluation externe plus globale (phase 2.3).

Notes :

3 - Lors du projet RECOFORME, l'AIFM assumait seule le travail de capitalisation. On avait alors estimé qu'elle n'avait pas la légitimité suffisante pour cela. Les partenaires de QUALIGOUV ont donc décidé de constituer un *Peer group* pour effectuer un premier travail d'analyse et d'évaluation des activités pilotes. Chaque partenaire y est représenté par une personne-ressource, experte ou professionnelle de terrain, indépendante, mais bien au fait des activités du partenaire, en particulier dans le cadre du projet.

II - Des partenaires, des sites pilotes et des contextes variés et complémentaires

Carte 1 : *Localisation des régions partenaires et des territoires pilotes du projet QUALIGOUV*

Région autonome de Murcie (chef de file)

Site web :
http://www.murcianatural.carm.es

Contact :

Eng. Juan de Dios CABEZAS CEREZO
juand.cabezas@carm.es

Présentation du partenaire

La Direction générale de la Région de Murcie participe à la gestion du Parc naturel régional de Sierra Espuña, le site pilote du projet (cf. Carte 2 et Carte 3).

Les espaces forestiers régionaux sont considérés comme faisant partie des plus singuliers du continent européen avec un grand nombre d'espèces endémiques ibéro-africaines coexistant avec des espèces proprement ibériques (plus de 2 000 espèces végétales).

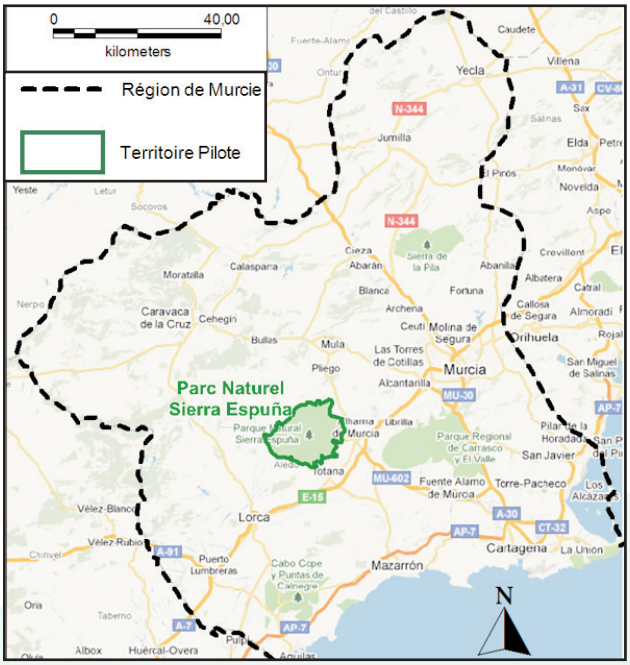

Carte 2 *: Localisation du territoire pilote dans la Région de Murcie*

Fiche d'identité de l'aire protégée (cf. Carte 3)

- **Date de création :** 1992 (protégé dès 1916)
- **Population :** 68 180 habitants
- **Superficie :** 178 km²
- **Nombre de municipalités :** 3
- **Principales villes (et villes-porte) :** Alhama de Murcie, Mula, Totana
- **Proximité agglomération :** 30 km de Murcie
- **Principaux secteurs économiques :** Agriculture (amandiers, agrumes...), élevage, salaison, tourisme
- **Autres :** Nombreux sites protégés (Natura 2000, "Paysage protégé" des Barrancos de Gebas)

Parc naturel régional de Sierra Espuña

Dans ce contexte, l'activité forestière est centrée fondamentalement dans les "comarcas" (structures intercommunales) de l'intérieur (zone pilote du projet). Son importance économique est faible, mais essentielle comme source de revenu pour les populations de zones de montagne, et comme outil de gestion et de conservation des ressources naturelles.

Les communautés végétales les plus remarquables sont les bois de sabine de *Juniperus phoenicea*, aussi bien les thermo-méditerranéens avec des palmiers que les méso et supra-méditerranéens, auxquels s'associent des communautés de *Sedum sediforme*, les rares formations de petits chênes sur un sol calcaire et les dolomies à l'ombre.

Sont également uniques les peuplements de Genêt *Genista valentina*, les communautés rupicoles avec de nombreux endémismes comme *Centaurea saxicola, Lafuentea rotundifolia, Teucrium rivasii* et *Erodium saxatile*, les peuplements de Ciste sur argilites avec des espèces de Ciste très rares dans la région (*C. laurifolius, C. populifolius*, etc.), et les saules à côté du fleuve Espuña dominés par *Salix pedicellata* et *Erica erigena*. D'autres espèces importantes de la flore sont *Fumana fontanesii* (unique lieu de présence en Europe) et *Rhamnus lycioides subsp. atlantica*.

Présentation des espaces forestiers

- **Couverture forestière régionale :** 4 900 km² (45%)
- **Couverture forestière du Parc :** 142 km² (80%)
- **Principales essences forestières :** *Pinus halepensis*
- **Principales valorisations forestières :** Biodivesité, paysages
- **Statut foncier :** 30% privé ; 70% public

Gouvernance forestière et de gestion de l'aire protégée

- **Comité scientifique :** Oui
- **Commissions thématiques du Parc en lien avec la gestion forestière :** Oui (propriétaires agricoles)
- **Documents cadres :** Plan d'aménagement des ressources naturelles (PORN, 1995). Plan directeur d'utilisation et de gestion (PRUG, 2002). Plan d'aménagement forestier (PSF).
- **Système d'Information Géographique (SIG) :** Oui

Projet pilote

L'activité centrale de la Région de Murcie a été le développement du "Master Plan", outil participatif de gouvernance locale (cf. *cahier d'étape* n°1 pp.23 à 26) sur 4 sites pilotes en périphérie du Parc de Sierra Espuña (cf. Carte 3). Cela a notamment impliqué la réalisation de diagnostics de territoire et l'organisation de nombreuses réunions de concertation avec les acteurs locaux. Le bilan de ces activités pilotes est présenté pages 27 à 29.

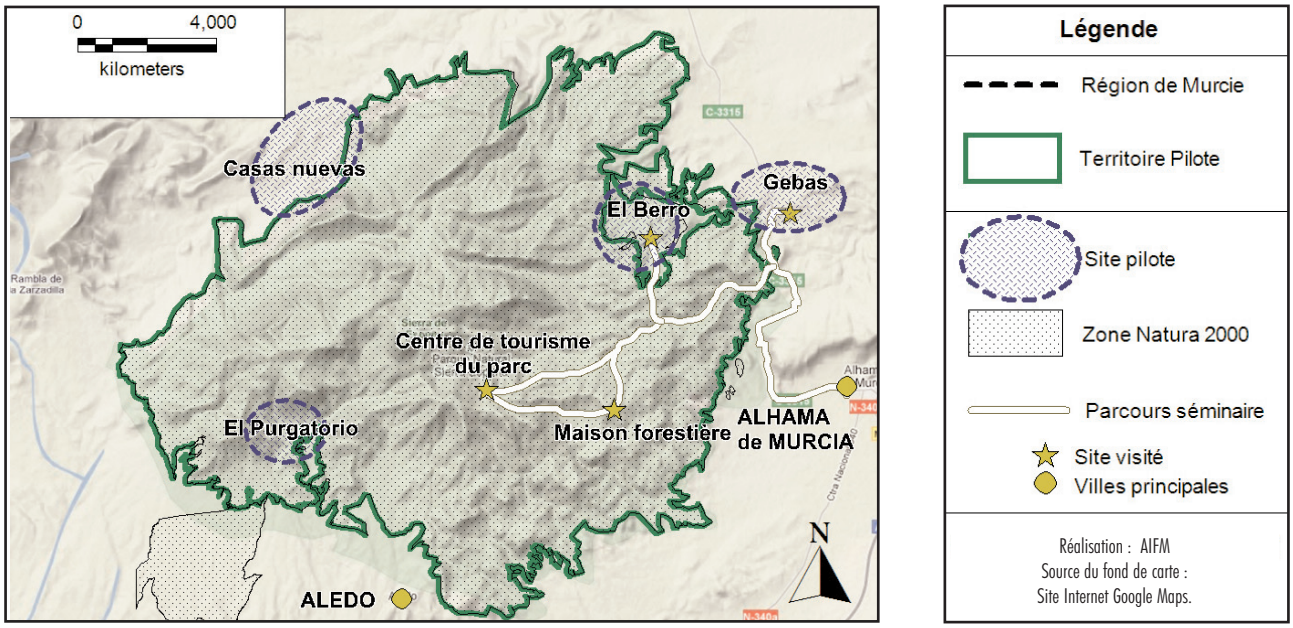

***Carte 3** : Vue d'ensemble du Parc naturel de Sierra Espuña*

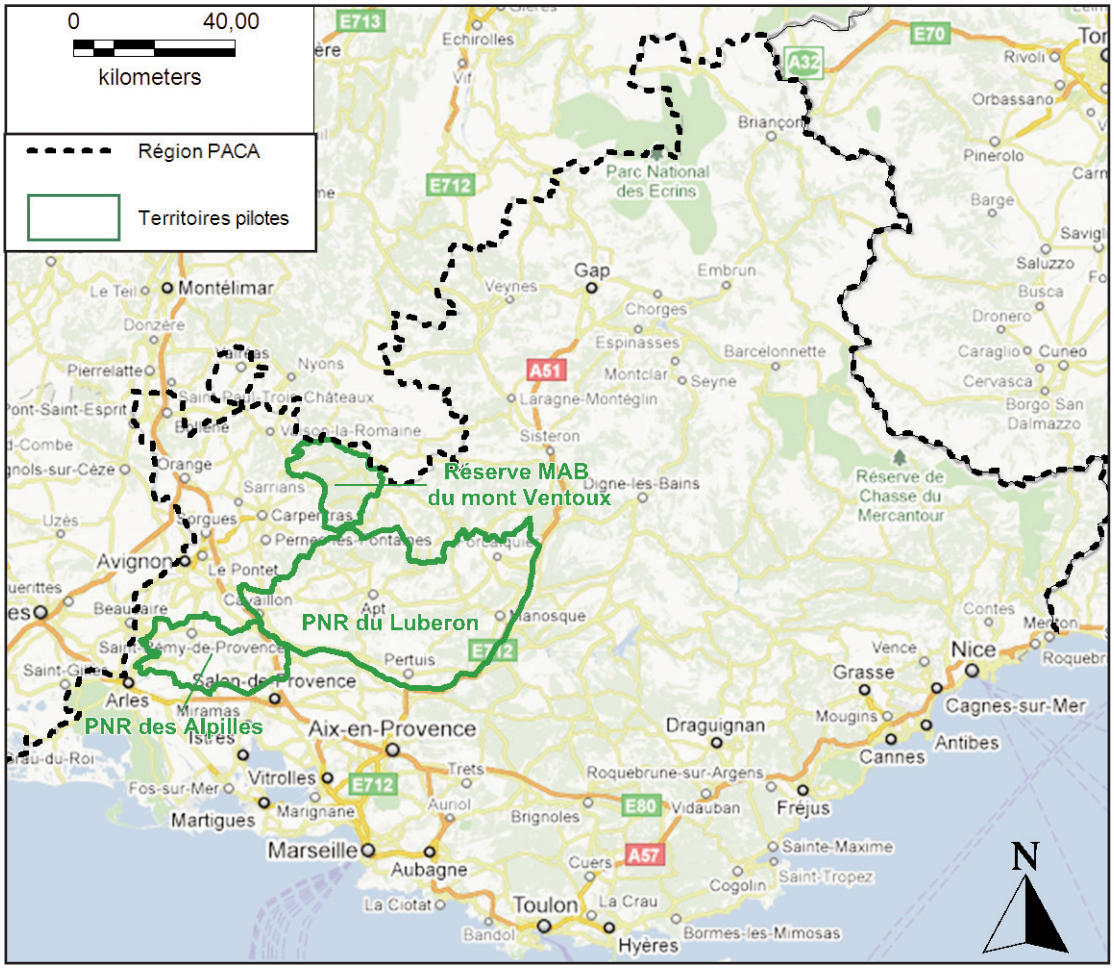

***Carte 4** : Localisation des territoires pilotes dans la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur*

Parc naturel régional (PNR) des Alpilles

Site web :
http://www.parc-alpilles.fr/

Contact :
M. Jean-Michel PIRASTRU
jm.pirastru@parc-alpilles.fr

Fiche d'identité de l'aire protégée

- **Date de création :** 2007
- **Population :** 42 000 habitants
- **Superficie :** 550 km²
- **Nombre de municipalités :** 16
- **Principales villes (et villes-porte) :** Cavaillon, Salon de Provence, St-Martin-de-Crau, St-Rémy-de-Provence, St-Etienne-du-Grès, Les Baux-de-Provence
- **Proximité agglomérations :** 10 km de Salon-de-Provence, d'Arles, 20 km d'Avignon, 70 km de Marseille, d'Aix-en-Provence et de Nîmes
- **Principaux secteurs économiques :** Tourisme, services, agriculture (olives, céréales, arboriculture...)
- **Autres :** Nombreux sites et paysages protégés (Natura 2000, Directive de protection du Paysage de France, sites archéologiques...)

Présentation du partenaire

Bloc calcaire escarpé de 30 kilomètres de long sur plus de 10 kilomètres de large, le massif des Alpilles forme le dernier relief avant le grand delta du Rhône. Isolées entre les vallées du Rhône et de la Durance, les grandes plaines du Comtat Venaissin et de la Crau, les Alpilles apparaissent comme une île (cf. Carte 4).

Situé entre les aires urbaines de Marseille, Nîmes et d'Avignon, le Parc naturel régional des Alpilles réunit 16 communes autour d'un projet partagé de développement durable : la Charte. La population, dont une partie n'est que saisonnière (tourisme), est en constante progression (+33% depuis 1975).

Plus de 4 000 ans de présence humaine ont façonné les paysages et créé une mosaïque d'habitats naturels hébergeant une riche biodiversité. Plus d'une centaine d'espèces rares ou protégées, comme l'aigle de Bonelli, le Hibou grand duc, diverses orchidées ou encore la Nivéole d'été, sont présentes sur le site.

Au sein de ce territoire, la forêt occupe une place importante. Plus de 19 000 hectares de forêt méditerranéenne autour de zones habitées, qui motivent la compétence spécifique et la priorité de ce parc : la défense de la forêt contre l'incendie et la restauration après incendie. Traditionnellement considérée par ses habitants et ses élus comme un espace où chacun peut se promener, chasser, ou tout simplement se retrouver, la forêt est aujourd'hui l'objet de nouvelles attentes de la part de la société civile (usages touristiques et récréatifs).

Les actions de prévention et d'entretien développées par le Parc et ses opérateurs (Office national des forêts, Centre régional de la propriété forestière...) ne sont pas toujours bien assimilées et/ou acceptées par la population locale.

Face à ces différents enjeux, la stratégie du Parc s'organise autour de deux orientations complémentaires : la protection du massif forestier contre les incendies et la promotion d'une gestion globale de la forêt permettant de mieux prendre en compte la demande sociale d'accueil, de détente et de convivialité tout en favorisant la valorisation durable des ressources. Les missions du Parc naturel régional sont dictées par sa Charte, établie pour la période 2007-2019.

Pour le Parc naturel régional des Alpilles, la participation au projet QUALIGOUV était une opportunité d'inventorier, d'interroger et de conforter ses pratiques en matière de gouvernance et de communication pour une gestion durable des espaces forestiers. Les actions qui en découlent concernent l'ensemble du territoire du Parc naturel régional.

Présentation des espaces forestiers

- **Couverture forestière régionale :** 15 000 km²
- **Couverture forestière du Parc :** 190 km² (35%)
- **Principales essences forestières :** *Pinus halepensis, Pinus sylvestris*
- **Principales valorisations forestières :** Bois d'industrie (pâte à papier), tourisme, bois de feu
- **Statut foncier :** 50% privé ; 50% public

Gouvernance forestière et de gestion de l'aire protégée

- **Comité scientifique ou technique :** Non
- **Commissions thématiques :** "Aménagement du territoire", "Urbanisme et paysage", "Patrimoine naturel et activités humaines" ; leurs actions sont validées par le Comité Syndical
- **Documents cadres :** Charte du Parc naturel régional (2007-2019)
- **SIG :** Oui

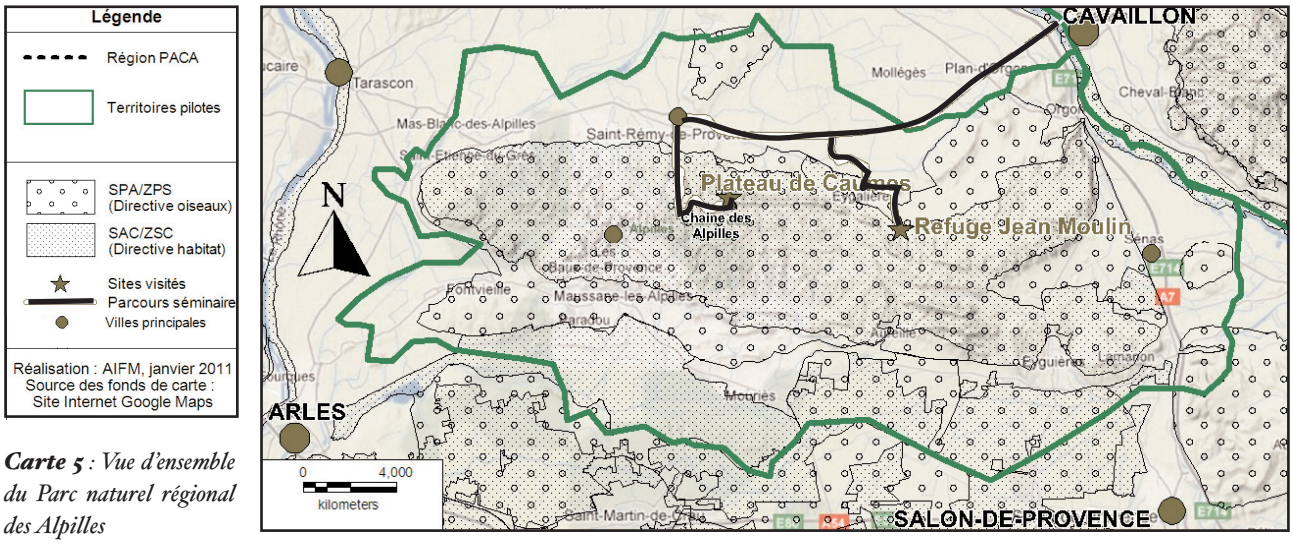

***Carte 5** : Vue d'ensemble du Parc naturel régional des Alpilles*

Projet pilote

Le projet pilote du Parc naturel régional des Alpilles consistait en l'amélioration de l'acceptabilité (environnementale, paysagère et sociale) des travaux forestiers de prévention des incendie. On y retrouvait concrètement en divers aspects :

– La réalisation d'un diagnostic de gouvernance forestière *in itinere*.

– La réalisation d'une étude sociologique visant à mieux connaître les attentes et les perceptions vis-à-vis de la forêt des Alpilles.

– La pose de bornes interactives destinées à recueillir l'avis du public sur les travaux forestiers.

– L'élaboration d'une stratégie de gouvernance et de communication en matière de gestion forestière.

Le bilan de ces activités pilotes est présenté pages 29 à 31. Pour plus de détails, se reporter au *cahier d'étape* n°1 (pages 26 à 29).

Parc naturel régional (PNR) du Luberon

Site web :
http://www.parcduluberon.fr/

Contact :
Mme Aline SALVAUDON
aline.salvaudon@parcduluberon.fr

Présentation du partenaire

Le Parc naturel régional du Luberon est un espace protégé au coeur du Luberon, massif montagneux peu élevé qui s'étend d'est en ouest entre les Alpes-de-Haute-Provence et le Vaucluse, limité au Sud par la Durance, et qui comprend trois massifs montagneux : le Luberon oriental, le Grand Luberon et le Petit Luberon. Il est encadré par le Parc naturel régional des Alpilles au sud-ouest et le Parc naturel régional du Verdon à l'est (cf. Carte 4).

Le parc abrite une faune et une flore d'une exceptionnelle diversité, ainsi qu'un patrimoine architectural (de pierres sèches notamment) et paysager de grande valeur, ce qui lui a valu son inscription, en 1997, au réseau mondial des réserves *Man and Biosphere* (MAB) de l'UNESCO.

Les missions du Parc naturel régional du Luberon sont dictées par sa charte établie pour la période 2009-2021.

Sites des Ocres et du Luberon oriental

Deux sites pilotes ont été sélectionnés : le secteur des Ocres de Roussillon et celui du Luberon oriental à Villeneuve (cf. carte 6). Ils sont mobilisés en fonction des enjeux en matière de protection contre les incendies, de valorisation des peuplements forestiers et de la préservation de la biodiversité (plus de détails dans le compte-rendu du 2ème séminaire, téléchargeable sur le site www.qualigouv.eu).

Projet pilote

Sur le Luberon, le projet QUALIGOUV se déclinait en huit étapes :

– Étape 1 : Identification des sites pilotes.

– Étape 1' : Mobilisation des relais locaux.

– Étape 2 : Diagnostic du milieu naturel et humain : atouts, contraintes et enjeux.

Fiche d'identité de l'aire protégée

- **Date de création :** 1997
- **Population :** 170 000 habitants
- **Superficie :** 1850 km²
- **Nombre de municipalités :** 72
- **Principales villes (et villes-porte) :** Cavaillon, Pertuis, Apt, Manosque, Forcalquier
- **Proximité agglomérations :** 10 km d'Avignon, d'Aix en Provence, 30 km de Marseille, 30 km d'Orange
- **Principaux secteurs économiques :** Tourisme, services, agriculture (arboriculture, céréales, maraîchage, viticulture, lavande...) et élevage
- **Autres :** Nombreux sites protégés (Natura 2000, Réserve Man and Biosphere...)

– Étape 3 : Diagnostic de la propriété foncière et “profilage” des propriétaires.

– Étape 4 : Concertation (acteurs locaux et filière) et objectivation des enjeux collectifs et des contraintes socio-culturelles / installation d’outils de concertation.

– Étape 5 : Définition des règles locales de gouvernance à forme juridique de regroupement, formalisation des orientations de gestion, certification.

– Étape 6 : Mise en œuvre de la gestion et contractualisation des approvisionnements.

– Étape 7 : Evaluation et dispositif de suivi technique, environnemental et socio-culturel.

– Étape 8 : Diffusion des résultats et capitalisation à échelle locale (Charte forestière du Parc du Luberon, projet QUALIGOUV).

L’organisation de certains évènements grand public, tels que le festival “Les 4 saisons de la forêt” faisaient également partie des acivités menées par le Parc dans le cadre du projet QUALIGOUV.

Par ailleurs, le Parc naturel régional du Luberon dispose d’un martéloscope et d’une certaine expérience en la matière et a ainsi pu apporter une expertise précieuse sur le sujet à l’ONF qui a mis en place un tel équipement sur son site dans le cadre du projet.

Présentation des espaces forestiers

- **Couverture forestière régionale :** 15 000 km²
- **Couverture forestière du Parc :** 950 km² (51%)
- **Principales essences forestières du site pilote :** *Pinus halepensis, Pinus sylvestris, Quercus pubescens, Cedrus atlantica*
- **Principales valorisations forestières :** Bois d’industrie (pâte à papier), bois de feu, tourisme, bois d’oeuvre
- **Statut foncier :** 72% privé ; 28% public

Gouvernance forestière et de gestion de l’aire protégée

- **Comité scientifique ou technique :** Oui
- **Commissions thématiques :** “Forêt et espaces naturels” dont les actions sont validées par le Comité Syndical
- **Documents cadres :** Charte du Parc naturel régional (2009-2021) et Chartes forestières de territoire “PNR du Luberon” et “Montagne de Lure”
- **SIG :** Oui (www.atlas-parcduluberon.com)

Le bilan de ces activités pilotes est présenté pages 31 à 33. Pour plus de détails, se reporter au *cahier d’étape* n°1 (pages 30 à 33).

***Carte 6** : Vue d’ensemble du Parc naturel régional du Luberon*

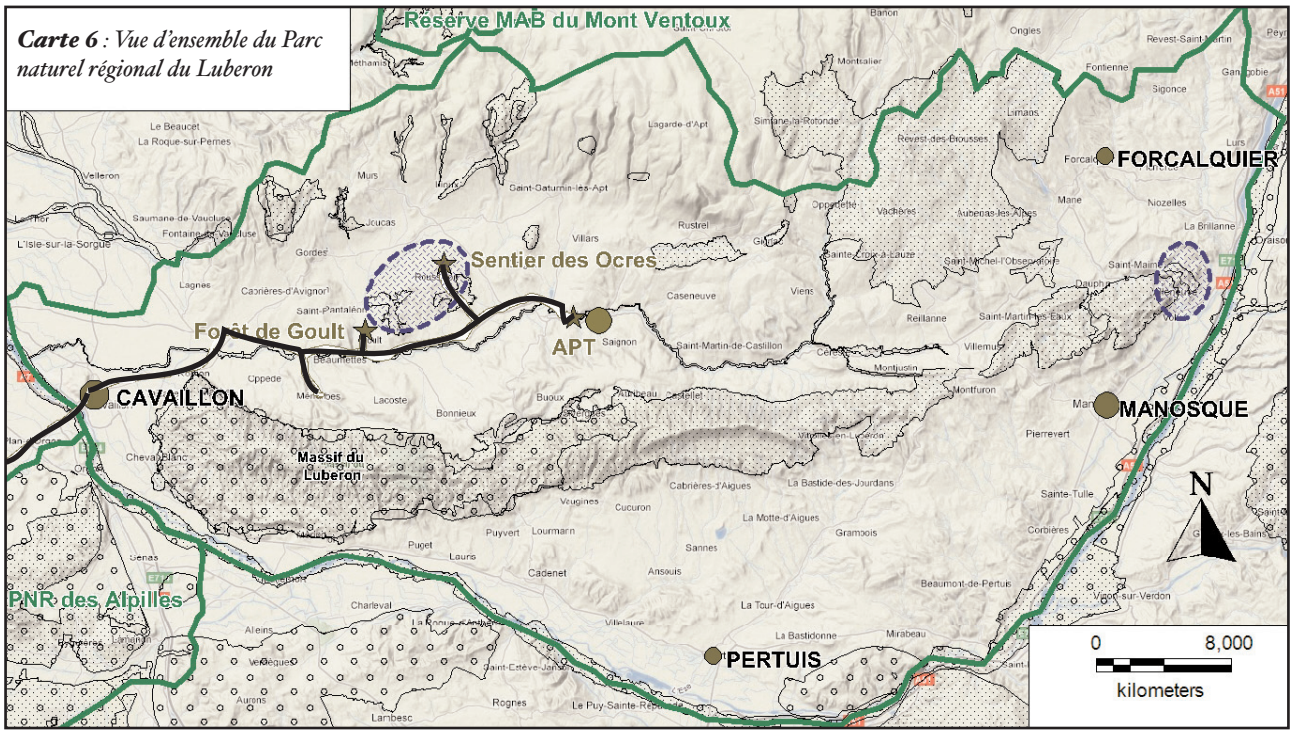

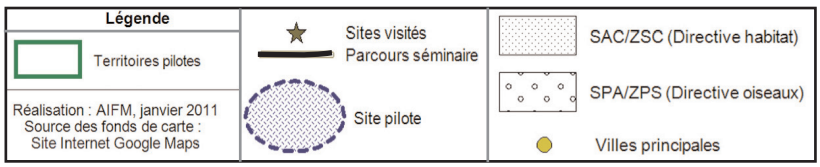

Office national des forêts

Site web :
http://www.onf.fr/mediterranee/

Contact :
M. Philippe BOURDENET
philippe.bourdenet@onf.fr

Présentation du partenaire

Établissement public à caractère industriel et commercial créé en 1966, l'Office national des forêts (ONF) a pour principales missions la gestion des forêts domaniales et des forêts publiques relevant du Régime forestier ainsi que la réalisation de missions d'intérêt général confiées par l'Etat.

L'ONF développe également diverses prestations de services : gestion, expertise, travaux, au profit de tous types de clients dans ses domaines d'excellence que sont les espaces naturels, l'environnement, la filière forêt-bois et le développement des territoires.

L'ONF est organisé en 9 directions territoriales et 5 directions régionales, 50 agences, 9 agences travaux et plus de 500 unités opérationnelles. L'ONF Méditerranée est la direction territoriale partenaire du projet QUALIGOUV. Celle-ci intervient sur les onze départements des Régions Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Face aux menaces, en particulier d'incendies et d'érosion, l'ONF Méditerranée intervient en amont en intégrant la prévention des risques dans les documents d'aménagement, en mettant en place et en entretenant des équipements de protection spécifiques pour la Défense des forêts contre les incendies et pour la Restauration des terrains de montagne (RTM).

Fiche d'identité de l'aire protégée

- **Date de création :** 1990
- **Population :** 5 habitants en zone centrale, 38 000 habitants si l'on inclut la zone de coopération
- **Superficie :** 21 km² (zone centrale), 268 km² (incluant la zone tampon), 894 km² (incluant la zone de coopération)
- **Nombre de municipalités :** 34
- **Principales villes (et villes-porte) :** Carpentras, Pertuis, Apt, Manosque, Forcalquier
- **Proximité agglomérations :** 10 km de Carpentras
- **Principaux secteurs économiques :** Tourisme, services, agriculture (arboriculture, lavande, viticulture, truffes...), élevage
- **Autres :** Site inscrit ; Arrêtés de protection de Biotope ; Zones Naturelles d'Intérêt Ecologiques, Faunistiques et Floristiques ; Réserve de Biosphère (MAB) ; Sites "Natura 2000" ; Réserves biologiques intégrales ; projet de création d'un Parc naturel régional

Réserve de Biosphère du Mont Ventoux (cf. Carte 7)

Le Mont Ventoux ("Le Géant de Provence") est situé au nord de la région provençale et empiète sur une partie du département de la Drôme, en Région Rhône-Alpes (cf. Carte 4). Ses caractéristiques bioclimatiques et l'empreinte de son histoire induisent des enjeux variés en termes d'usage des ressources naturelles et d'aménagement au sens large.

Cette préoccupation doit évidemment trouver un prolongement concret en matière d'aménagement forestier, et sous-tendre les différentes actions que le gestionnaire doit mener à bien sur la zone avec des partenaires multiples et variés.

Durant des siècles, les forêts du Ventoux ont été exploitées pour la production du charbon, l'élevage et le bois d'œuvre jusqu'à se trouver entièrement dénudées à la fin du XVIII^{ème} siècle.

Au milieu du XIX^{ème} siècle, la montagne est devenue une "région de thym et de lavandes". Les sols ne sont plus structurés par les racines d'arbres et la montagne ne retient plus sa masse. Des glissements de terrain emportent routes et villages. Les grands travaux de RTM impulsés par l'administration des Eaux et Forêts sont alors entrepris par l'ONF. Ils dureront plus d'un demi-siècle.

La diversité des milieux gérés par l'ONF s'explique par l'originalité de cette montagne qui, en dépit d'une altitude modeste (1 909m), présente un gradient d'altitude depuis les formations végétales à Chêne vert typiquement méditerranéennes jusqu'aux pelouses d'altitude présentant des affinités alpines marquées. On dénombre ainsi plus de 1 200 espèces végétales distribuées sur 5 étages de végétation, dont un grand nombre sont protégées, rares et endémiques.

Les enjeux majeurs de ce massif sont les suivants :

– Protection des sols.

– Production de bois.

– Protection des habitats et des espèces.

– Tourisme, loisirs et accueil du public.

La gestion du site est assurée par le Syndicat mixte d'aménagement et d'équipement du Mont Ventoux (SMAEMV).

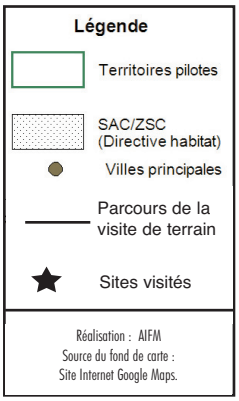

Depuis 1996, un comité de gestion regroupe élus, administrations, gestionnaires, usagers de l'espace, associations locales, etc. Il assiste la structure coordinatrice dans ses choix. Ce comité de gestion a rédigé le plan de gestion de la Réserve définissant les actions à mettre en œuvre pour la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel, des sites et des paysages, pour le soutien au développement économique durable, ou encore pour l'éducation.

Par ailleurs, un programme-cadre de recherche, rédigé par les élus du SMAEMV et les membres du comité de gestion, décline les problématiques de recherche prioritaires. Il est aujourd'hui applicable au Conseil scientifique de la Réserve de biosphère.

Présentation des espaces forestiers

- **Couverture forestière régionale :** 15 000 km²
- **Couverture forestière :** 150 km² en incluant la zone centrale et la zone tampon (56%)
- **Principales essences forestières du site pilote :** *Pinus halepensis, Quercus ilex, Cedrus atlantica, Fagus sylvatica, Pinus uncinata*
- **Principales valorisations forestières :** Bois d'industrie (pâte à papier), bois de feu, tourisme, bois d'œuvre
- **Statut foncier :** 25% privé ; 75% public

Gouvernance forestière et de gestion de l'aire protégée

- **Comité scientifique ou technique :** Oui
- **Commissions thématiques :** Oui, dont le Comité de gestion
- **Documents cadres :** Un Plan de massif sera prochainement élaboré dans le cadre de l'élaboration de la Charte du futur Parc naturel régional
- **SIG :** Oui

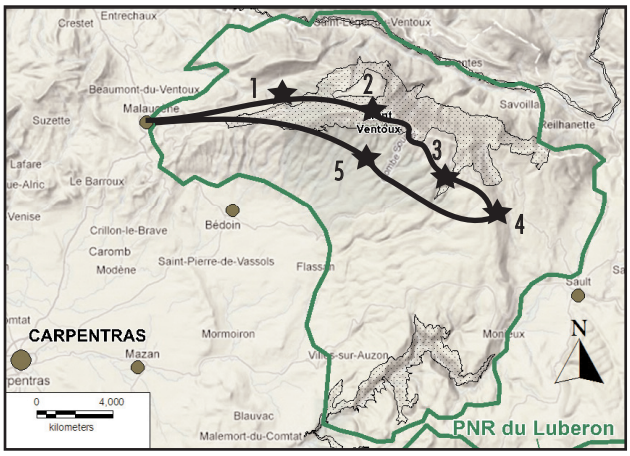

***Carte 7** : Vue d'ensemble de la réserve de Biosphère du Mont Ventoux*

Projet pilote

Le projet pilote de l'ONF s'articulait autour de plusieurs actions visant à contribuent à optimiser la gouvernance et la qualité de la gestion forestière.

Un premier travail consistait à étudier la ressource en bois d'œuvre et en bois-énergie.

Un outil de gouvernance, le martelloscope[4], a été expérimenté pour informer et former un public diversifié à la gestion sylvicole intégrée (site 1, Carte 7).

Un autre volet concernait la mise en place d'îlots de sénescence censé permettre une évolution naturelle de certaines parties de la forêt (site 4, Carte 7).

Enfin, un chantier de débardage à cheval a été expérimenté comme une alternative au débardage mécanique sur ce terrain accidenté et riche en biodiversité. Un tri qualitatif et une valorisation différenciée des grumes en bois d'œuvre a également été effectuée (site 5, Carte 7). Le bois a été exploité "en régie", en lien direct avec des acheteurs locaux.

Le bilan de ces activités pilotes est présenté aux pages 33 à 36 du présent *cahier final de capitalisation*. Plus de détails sont disponibles aux pages 23 à 31 du *cahier d'étape* n°3.

Notes :

4 - Dans une parcelle forestière, l'ensemble des arbres est numéroté et répertorié dans une base de données suivant son espèce, son nom, sa valeur écologique... Les arbres à couper sont cochés sur une liste qui est entrée dans un programme informatique. Celui-ci calcule combien d'espèces sont coupées, quels dégâts cela entraîne... C'est un dispositif qui existe depuis 10 ans et qui est utilisé dans les collèges, par les étudiants, etc.

Pour visualiser le martelloscope numérique développé en Haute-Savoie : http://www.megeve.com/martelloscope/.

Projet cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)
Project cofinanced by the European Regional Development Fund (ERDF)

Generalitat Valenciana

Site web :
http://www.cma.gva.es/intro.htm

Contact :
Eng. Jorge SUAREZ
suarez_jor@gva.es

Présentation du partenaire

La *Generalitat Valenciana*, regroupant toutes les institutions autonomes dans la Région de Valence, participe au projet QUALIGOUV à travers la Direction générale de la gestion du milieu naturel, responsable des politiques de gestion forestière, de la chasse, de la pêche, de la biodiversité et des impacts environnementaux, de la gestion des espaces naturels protégés et de la prévention des incendies de forêt.

Le Service de Prévention des incendies et de Santé des forêts a la responsabilité directe du projet. Son rôle habituel concerne la prévention des incendies de forêt, la surveillance fixe et mobile, le renforcement du volontariat, le développement d'une sylviculture préventive, la création d'infrastructures de prévention, la réalisation de rapports statistiques et de recherche des causes d'incendies et la santé des forêts.

Toutes ces fonctions sont exercées dans les espaces forestiers de toute la région de Valence (plus de 1 million d'hectares) et indépendamment du statut de la propriété (publique ou privée). Cependant, les zones forestières incluses dans le réseau de parcs naturels de la *Generalitat Valenciana* constituent les zones prioritaires pour les actions de prévention des incendies de forêt.

C'est dans ce double contexte, de parcs naturels et de prévention des incendies de forêt, que se concentrent les actions du projet QUALIGOUV pour la Région de Valence. Le Service de Prévention des incendies a déjà une expérience significative dans ce domaine puisqu'il développe, depuis des années, des actions de planification de la prévention des incendies de forêt dans les espaces naturels protégés, contribuant à l'amélioration de leur gouvernance.

En outre, le Service a également une expérience dans des projets similaires de coopération avec différents partenaires européens parmi lesquels le projet Recoforme "Structuration de réseaux et d'actions de coopération sur la forêt méditerranéenne" (Interreg IIIB Medocc).

Localisation et présentation des territoires pilotes

La Région de Valence est située sur la côte orientale de la péninsule ibérique. C'est une région diversifiée avec un fort caractère méditerranéen et une vaste étendue d'espaces naturels et forestiers (plus de 53% de la surface régionale). La forêt est majoritairement privée à l'échelle de la région (67%).

La *Generalitat Valenciana* a présenté le réseau de parcs naturels de la province de Valence comme territoires pilotes (cf. Carte 8), avec un accent particulier sur les parcs suivants : Chera - Sot de Chera et Puebla de San Miguel qui sont les plus récents, Turia et Serra Calderona qui sont les plus proches de la zone métropolitaine de Valence, agglomération de plus de 1,5 millions d'habitants).

***Carte 8** : Localisation des territoires pilotes dans la région de Valence*

Parc naturel de Puebla de San Miguel

Le Parc de Puebla de San Miguel (cf. Carte 9) a été l'objet de la visite de terrain le 20 octobre 2010 à l'occasion du séminaire de Valence.
Les point marquants de cette visite (étoiles sur la carte) ont été : 1 = Micro-réserve *Las Blancas* ; 2 = Mirador *El Bueno* ; 3 = Micro-réserve *Pino Vicente* ; 4 = Observatoire *El Gavilan*.

- **Date de création :** 2007
- **Population :** 66 habitants
- **Superficie :** 64 km²
- **Nombre de municipalités :** 1
- **Principales villes (et villes-porte) :** Puebla de San Miguel
- **Proximité agglomérations :** 160 km de Valence, 100 km de Requena, 50 km de Teruel
- **Principaux secteurs économiques :** Agriculture, travaux forestiers, tourisme
- **Couverture forestière du Parc :** 59 km² (92%)
- **Principales essences forestières du site pilote :** *Juniperus thurifera, Taxus baccata, Pinus nigra, Pinus silvestris*
- **Statut foncier :** 13% privé ; 87% public

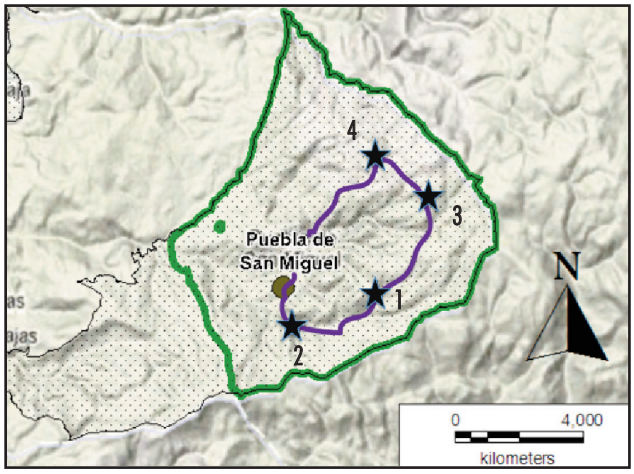

***Carte 9** : Vue d'ensemble du Parc naturel de Puebla San Miguel*

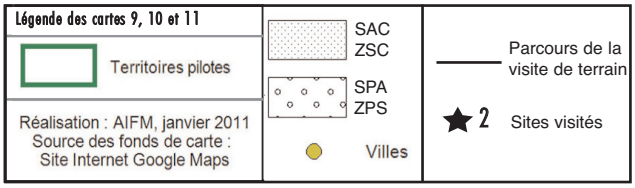

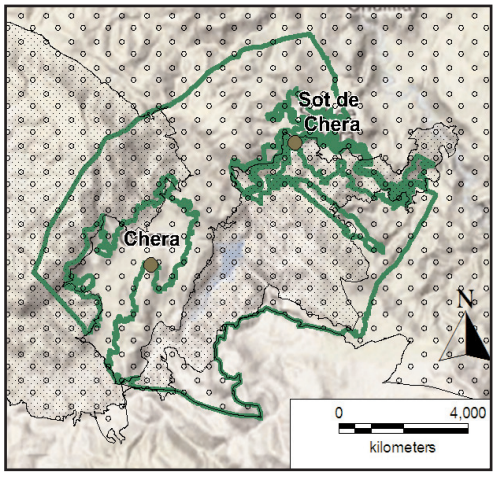

***Carte 10** : Vue d'ensemble du Parc naturel de Chera-Sot*

Parc naturel Chera - Sot de Chera

Le relief du Parc Chera-Sot de Chera (cf. Carte 10) est très accidenté et montagneux, situé sur une faille sismique. Il s'agit du premier parc géologique dans la région. Malgré les incendies de forêt qui ont affecté la région, il constitue une représentation importante de la forêt méditerranéenne.

- **Date de création :** 2007
- **Population :** 1 000 habitants
- **Superficie :** 65 km²
- **Nombre de municipalités :** 2
- **Principales villes (et villes-porte) :** Chera, Sot de Chera
- **Proximité agglomérations :** 80 km de Valence, 20 km de Requena
- **Principaux secteurs économiques :** Agriculture, tourisme
- **Couverture forestière du Parc :** 59 km² (90%)
- **Principales essences forestières du site pilote :** *Pinus pinaster, Pinus halepensis, Quercus rotundifolia, Quercus faginea, Taxus baccata*
- **Statut foncier :** 8% privé ; 92% public

Parc Naturel Serra Calderona

Le Parc de Serra Calderona (cf. Carte 11) est situé à quelques kilomètres de la ville de Valence, et possède l'une des forêts méditerranéennes les mieux conservées, couvrant plus de 45 000 hectares.

- **Date de création :** 2002
- **Population :** 97 000 habitants
- **Superficie :** 180 km²
- **Nombre de municipalités :** 18
- **Principales villes (et villes-porte) :** Serra
- **Proximité agglomérations :** 50 km de Valence, 20 km de Segunte
- **Principaux secteurs économiques :** Agriculture, tourisme
- **Couverture forestière du Parc :** 158 km² (88%)
- **Principales essences forestières du site pilote :** *Pinus pinaster, Pinus halepensis, Quercus ilex, Quercus suber*
- **Statut foncier :** 64% privé ; 36% public

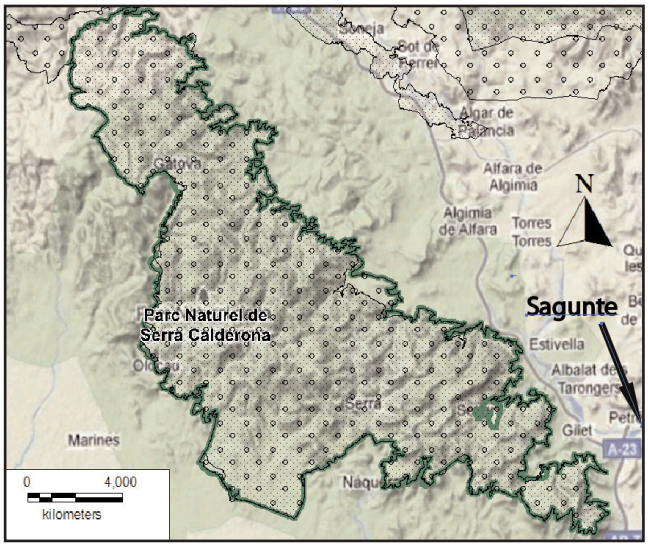

***Carte 11** : Vue d'ensemble du Parc naturel de Serra Calderona*

***Carte 12** : Vue d'ensemble du Parc naturel de Turia*

Parc naturel de Turia

Le Parc de Turia (cf. Carte 12) est une rencontre entre deux reliefs différents : la péninsule ibérique et la plaine de la rivière Turia. Cette union crée un paysage très varié, avec une remarquable diversité des habitats à haute valeur écologique.

- **Date de création :** 2007
- **Population :** 200 000 habitants
- **Superficie :** 46 km²
- **Nombre de municipalités :** 9
- **Principales villes (et villes-porte) :** Manises, Paterna, Riba-roja, l'Eliana, Vilamarxant et Pedralba
- **Proximité agglomérations :** 5 km de Valence, 10 km de Liria
- **Principaux secteurs économiques :** Services, tourisme
- **Couverture forestière du Parc :** 27 km² (59%)
- **Principales essences forestières :** *Pinus halepensis*
- **Statut foncier :** 50% privé ; 50% public

Gouvernance forestière et de gestion des aires protégées dans la Région de Valence

- **Comités scientifiques ou techniques :** Oui
- **Commissions thématiques :** Oui
- **Documents cadres :** Plan de gestion des ressources naturelles (PORN), Schéma directeur pour les usages et la gestion (PRUG), Plan de prévention des incendies dans les Parcs naturels (en cours)
- **SIG :** Oui

La gestion des Parcs naturels est de la compétence exclusive de la *Generalitat Valenciana* à travers sa Direction générale correspondante. Chaque parc dispose d'un Directeur de conservation désigné par le Ministère régional de l'environnement et qui prend les décisions relatives à la gestion.

Un Comité directeur, organe collégial à caractère exclusivement consultatif, se réunit périodiquement pour prendre connaissance des actions réalisées ou prévues dans le Parc. Il est composé des représentants des municipalités, des différents départements de la *Generalitat Valenciana*, des universités, des syndicats, des associations environnementalistes, des sociétés de chasse, etc.

Projet pilote

Dans la continuité de Recoforme, la *Generalitat* souhaitait améliorer la planification de la gestion forestière pour faire face à des enjeux et des intérêts parfois contradictoires sur des territoires sensibles.

Dans un premier temps, un Plan de prévention des incendies dans les espaces protégés a été élaboré dans les Parcs de Chera – Sot de Chera et Puebla de San Miguel à travers une démarche participative. Ces plans ont ensuite été traduits au niveau local (Plan local de prévention des incendies, guide méthodologique pour l'élaboration des Plans locaux).

En complément de cela, les premières actions concrètes ont été planifiées sur les parcs périurbains de Turia et de Sierra Calderona qui disposent déjà d'un plan. Cela permet de vérifier l'efficacité de la concertation mise en œuvre lors de l'élaboration des Plans.

Le bilan de ces activités pilotes est présenté pages 36 à 37. Pour plus de détails, se reporter au *cahier d'étape* n°2, pages 30 à 38.

Province de Tarente

Site web :
http://www.provincia.taranto.it/

Contact :
Dott. Antonio MONACO
antonio.monaco@provincia.ta.it

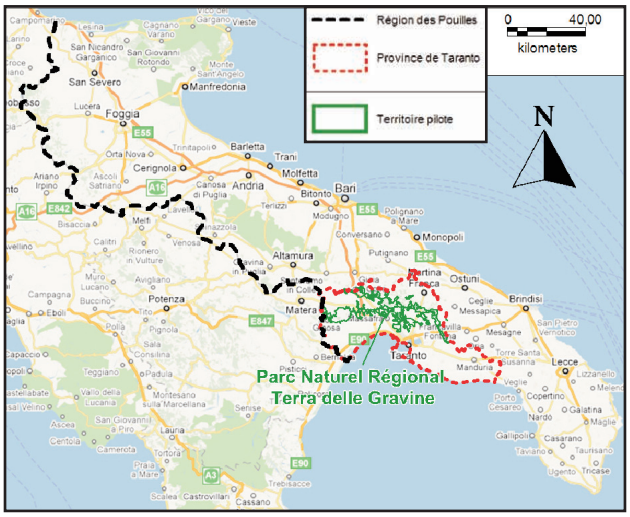

Carte 13 *: Localisation du territoire pilote dans las Région des Pouilles*

Présentation du partenaire

La Province de Tarente appartient à la Région des Pouilles située dans l'extrême sud-est de l'Italie (cf. Carte 13). La Région des Pouilles a une superficie de 19 458 km², pour une population d'environ 4 millions d'habitants. Les espaces protégés (Parcs nationaux, régionaux, sites Natura 2000, réserves...) correspondent à 13% de la superficie régionale.

Le département "Aires protégées" de la Province de Tarente, organisme provisoire de gestion du Parc naturel régional "Terra delle Gravine" institué par la loi régionale 18/2005, est en charge des compétences et missions suivantes :

– Élaboration et réalisation du plan de gestion du Parc.

– Promotion de la gestion du Parc.

– Réglementation des activités à développer sur le territoire.

– Élaboration et réalisation des plans de gestion des Sites d'intérêt communautaire.

– Conception et exécution des interventions à réaliser dans les aires protégées conformément au POR (*Programma operativo regionale*) de la Région des Pouilles.

Parc naturel régional "Terra delle Gravine"

Le Parc régional est situé sur le versant méridional des Murges du sud-est, en face de la mer Ionienne. C'est l'aire protégée la plus grande de toutes la Région des Pouilles. Le territoire a été profondément creusé par les rivières au régime torrentiel, ce qui a donné lieu à des canyons appelés "*gravines*" (gorges).

Le périmètre du Parc, extrêmement découpé et hétérogène, avec des secteurs séparés les uns des autres sans continuité, ne fait qu'aggraver la difficulté de la gestion et de la gouvernance de cet espace où les intérêts divergents sont significatifs (cf. Carte 14). La zone "centrale" se distingue de la zone "tampon de protection" par des règles de gestion plus strictes.

Le site pilote du projet était situé majoritairement sur la Commune de Laterza et s'étend sur environ 75 km², comprenant notamment la "*Gravine di Laterza*".

Les habitats naturels d'intérêt sont représentés par des prairies thermo-xérophiles, des maquis et maquis-forêts thermo-xérophiles et thermo-xérotolérants, des maquis et maquis-forêts mésophiles, et des forêts thermo-xérophile avec un sous-bois dense dominé par *Pistacia lentiscus L.*

La Province est la gestionnaire provisoire du Parc créé en 2005. Cependant, cette création officielle n'a été que peu concertée avec les acteurs locaux et quelques communes se sont désengagées, ce qui rend la gestion de ce territoire très morcelé encore plus difficile.

De plus, la planification de la gestion générale et de la gestion forestière de cet espace reste à définir pour répondre à des enjeux prioritaires de maîtrise de la fréquentation et de gestion durable des ressources.

Fiche d'identité de l'aire protégée

- **Date de création :** 2005
- **Superficie :** 280 km² (dont 80% en zone centrale) ; site pilote : 75 km² (dont 50 km² en zone centrale)
- **Nombre de municipalités :** 13
- **Principales villes (et villes-porte) :** Laterza, Ginosa, Castellaneta, Mottola, Palagianello, Martina Franca, Crispiano, Palagiano, Massafra, Statte, Montemesola, Grottaglie, S. Marzano, Villa Castelli
- **Proximité agglomérations :** 60 km de Tarente, 20 km de Matera, 40 km de Massafra
- **Principaux secteurs économiques :** Agriculture et élevage
- **Autres :** Sites Natura 2000 "Area delle Gravine", "Murgia di Sud-Est", "Gravine", Oasi WWF "Monte S. Elia", Oasi LIPU "Gravina di Laterza"

Présentation des espaces forestiers

- **Couverture forestière régionale :** 1 800 km²
- **Couverture forestière du site :** 47 km² (62% correspondant approximativement à la zone centrale)
- **Principales essences forestières du site pilote :** *Quercus trojana, Q. ilex, Q. pubescens, Pinus halepensis*
- **Principales valorisations forestières :** Tourisme et bois de feu (chauffage, charbon pour pizzerias, viandes fumées)
- **Statut de la propriété forestière :** 50% privé ; 50% public

Gouvernance forestière et de gestion de l'aire protégée

- **Comité scientifique ou technique :** Non
- **Commissions thématiques :** Non
- **Documents cadres :** Non, il n'existe pas encore d'outils de mise en œuvre comme un plan de gestion ou un plan de développement socio-économique
- **SIG :** Oui

Projet pilote

Sur la zone pilote de Laterza (75 km² dont une partie relève de la zone centrale et une partie de la zone tampon de protection), un diagnostic territorial détaillé et des enquêtes, suivis d'une démarche de concertation pour définir collectivement un plan de gestion à moyen terme du site (et, plus largement, de l'ensemble du Parc), on été réalisés.

Par ailleurs, des documents de communication grand public (Système d'information géographique en ligne, clips vidéo...) ont été mis en place par le *spin-off* For.rest.med.

Le bilan de ces activités pilotes est présenté pages 37 à 38. Pour plus de détails, se reporter au *cahier d'étape* n°2, pages 23 à 29.

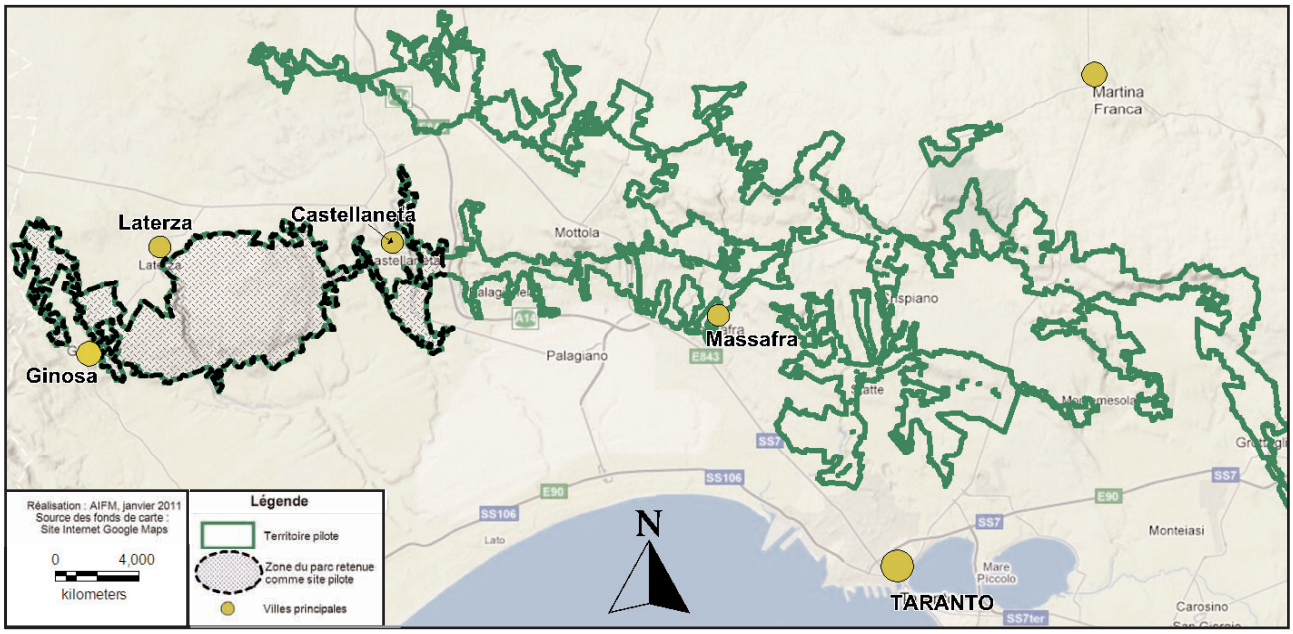

***Carte 14** : Vue d'ensemble du Parc naturel Terra delle Gravine*

WWF Mediterranean Program Office

Site web :
http://wwf.panda.org/what_we_do/where_we_work/mediterranean ; http://www.pt

Contact :
Dott.ssa Marzia VENTIMIGLIA
mventimiglia@wwfmedpo.org

Présentation du partenaire

Créé en 1961, le WWF (*World wildlife fund for nature*) est la première organisation non gouvernementale mondiale de protection de la nature et de l'environnement en général. Avec plus de 4 000 techniciens et 12 000 programmes de protection, il intervient dans plus de 90 pays.

L'organisation témoigne d'une réelle volonté d'impliquer l'ensemble des acteurs concernés : communautés locales, entreprises, gouvernements, organisations internationales et non gouvernementales...

La mission du WWF est d'enrayer puis d'inverser le processus de dégradation de la planète. Pour cela, les programmes du WWF sont structurés selon les thèmes d'action prioritaires suivants : changement climatique, pollutions chimiques, modes de vie durables, outre-mer, espèces menacées, forêts, eaux douces, océans et côtes, agriculture et éducation à l'environnement.

L'objectif du WWF *Mediterranean programme office* (WWF MedPO), partenaire du projet, est de conserver les richesses naturelles de la Méditerranée et de promouvoir des pratiques durables et respectueuses de l'environnement pour le bénéfice de tous.

Les programmes de conservation sont développés dans les écorégions qui ne sont pas couvertes par les organisations nationales du WWF. Les 4 écorégions méditerranéennes dans lesquelles le WWF MedPO œuvre sont les suivantes :

– Les basses terres du sud-ouest de la péninsule Ibérique et du nord-ouest du Maroc.
– Les montagnes, les côtes et les mers d'Afrique du Nord.
– Les Balkans occidentaux.
– Le sud de l'Anatolie et le Moyen-Orient.

***Carte 15** : Localisation des territoires pilotes dans la Région Alentejo*

Présentation et localisation des territoires pilotes

Deux sites pilotes se situaient au Portugal (les deux régions protégées incluses dans des parcs et/ou des sites Natura 2000 sont riches en forêts de chênes, principalement en chênes-liège et en chênes verts) et deux autres en Italie (ces deux sites sont des réserves "*Oasi*", propriétés du WWF Italie).

Gouvernance forestière et de gestion des aires protégées du Portugal

Au Portugal, les acteurs-clé pour la gestion des espaces naturels protégés sont les associations forestières et les structures administratives telles que l'Autorité forestière nationale (AFN) et l'Institut pour la conservation de la nature et de la biodiversité (ICNB). Près de 90% de la superficie forestière est privée, ce qui confère aux associations de propriétaires forestiers un rôle de conseil et d'expertise technique majeur pour la gestion forestière. L'AFN est responsable de la mise en œuvre de la législation en matière de gestion forestière, ainsi que de la gestion des espaces publics. L'ICNB est l'autorité nationale portugaise dédiée aux espaces naturels protégés. Sur le Bassin versant du Tejo et Sado, ces deux structures essaient d'élaborer des plans de gestion concertée avec les autres acteurs locaux (agriculteurs, forestiers, municipalités...).

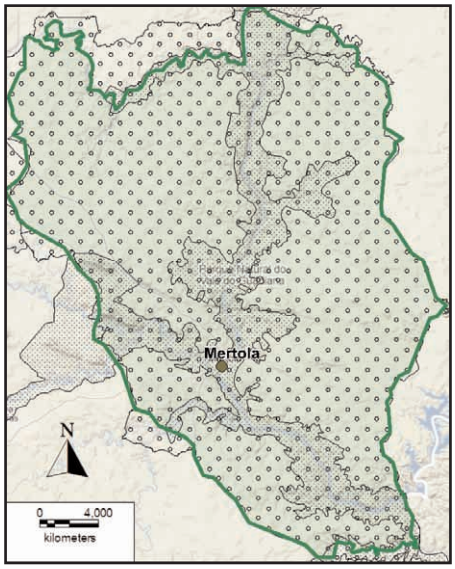

***Carte 16** : Parc naturel Vale do Guadiana*

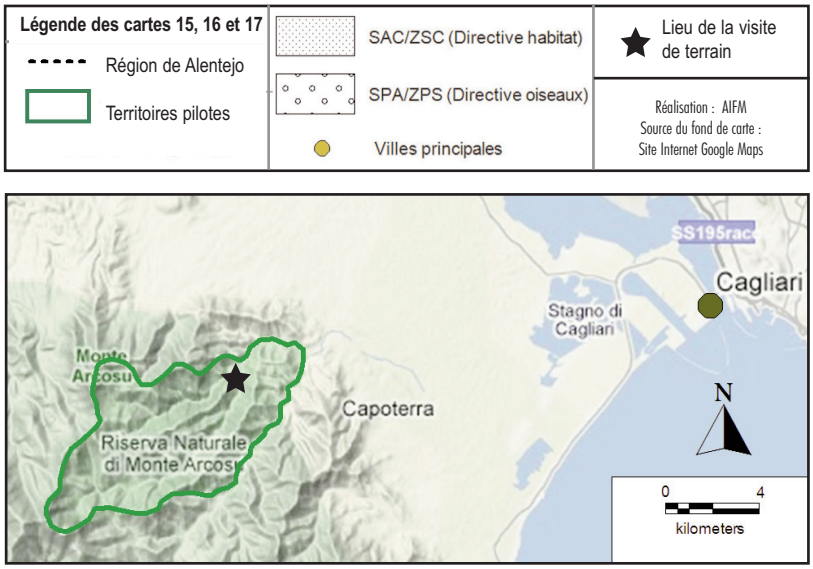

***Carte 17** : Vue d'ensemble de la réserve Oasi Monte Arcosu (Sardaigne)*

Données communes aux sites pilotes de la Région Alentejo (cf. Carte 15)

- **Couverture forestière régionale :** 31 551 km² (53%)
- **Principales valorisations forestières :** Liège, chasse, pâturage, bois d'industrie

Bassin hydrographique du Tejo y Sado

- **Population :** 1 285 000 habitant
- **Superficie :** 11 700 km²
- **Nombre de municipalités :** 34
- **Principales villes :** Santarém Setubal
- **Couverture forestière du Parc :** > 60%
- **Principales essences forestières du site pilote :** *Quercus suber, Pinus pinaster, Pinus pinea, Eucalyptus globulus*
- **Statut foncier :** 85% privé ; 15% public

Parc naturel Vale do Guadiana (cf. Carte 16)

- **Date de création :** 1995
- **Population :** 4 000 habitants
- **Superficie :** 776 km²
- **Nombre de municipalités :** 4
- **Principales villes (et villes-porte) :** Mertola, Serpa, Mina de S. Domingos
- **Proximité agglomérations :** 60 km de Beja
- **Couverture forestière du Parc :** > 60%
- **Principales essences forestières du site pilote :** *Quercus rotundifolia*
- **Statut foncier :** 90% privé ; 10% public

Région Toscane

- **Couverture forestière régionale :** 10 860 km² (47%)
- **Principales valorisations forestières :** Chasse, pâturage, bois d'industrie

Réserve Oasi WWF du Bosco Rocconi

- **Date de création :** 1995
- **Population :** 0 habitants
- **Superficie :** 1,4 km²
- **Nombre de municipalités :** 2
- **Principales villes (et villes-porte) :** Roccalbegna et Semproniano
- **Proximité agglomération :** 50 km de Grosseto
- **Couverture forestière du Parc :** > 40%
- **Principales essences forestières du site pilote :** *Quercus ilex,.Phillyrea latifolia, Erica arborea*
- **Statut foncier :** 100% privé (propriété du WWF)

Depuis 2008, le Parc naturel Vale do Guadiana dispose d'un Plan de gestion élaboré de manière participative avec l'ensemble des acteurs concernés. Il complète ainsi le Plan directeur stratégique, ce qui permet de préciser les modalités de gestion par secteur.

Région Sardaigne

- **Couverture forestière régionale :** 12 132 km² (50,3%)
- **Principales valorisations forestières :** Liège, chasse, pâturage, bois d'industrie

Réserve Oasi WWF du Monte Arcosu

- **Date de création :** 1985
- **Population :** 0 habitant
- **Superficie :** 36 km²
- **Nombre de municipalités :** 3
- **Principales villes (et villes-porte) :** Uta, Assemini, Siliqua
- **Proximité agglomération :** 20 km de Cagliari
- **Couverture forestière du Parc :** > 80%
- **Principales essences forestières du site pilote :** *Quercus ilex, Q. suber, Arbutus unedo, Rhamnus alaternus, Phillyrea latifolia, Erica arborea*
- **Statut foncier :** 100% privé (propriété du WWF)

Projet pilote

Au Portugal, le WWF est actif grâce à une équipe qui travaille principalement sur les écosystèmes forestiers. WWF a lancé la certification FSC au Portugal et a contribué à l'interprétation nationale du concept de "Forêt à haute valeur de conservation" (*High Conservation Value Forests,* HCVF).

Le WWF s'intéresse plus particulièrement à la qualité de la gestion forestière mise en œuvre dans les aires protégées afin d'améliorer leur financement par la certification, la valorisation des services écosystémiques, la gestion, la restauration et l'accueil du public :

– Développement du concept de HCVF et cartographie SIG localisant les attributs des HCVF dans les sites pilotes portugais.

– Production de rapports sur l'application du concept HCVF dans les sites pilotes portugais.

– Application du Plan d'Action de Conservation participatif dans les sites pilotes italiens.

– Compilation d'une boîte à outils web synthétisant les principaux outils de conservation disponibles pour la gestion des forêts dans les espaces protégés et leur mode d'emploi.

Le bilan de ces activités pilotes est présenté pages 38 à 39. Plus de détails sont disponibles aux pages 32 à 38 du cahier d'étape n°3.

III - Présentation et analyse des résultats du projet

1. Evaluation du projet (méthode et déroulement)

À la demande des partenaires, il a été décidé de consacrer, durant le cinquième séminaire (Ventoux-Marseille), un temps de réflexion aux conclusions de l'évaluation à mi-parcours du projet (cf. I. 2.), dont nous avons ici synthétisé les conclusions et les suites.

D'une manière générale, le rapport d'évaluation a relevé une "faiblesse initiale ayant entraîné les dysfonctionnements à mi-parcours" (retard dans les activités, faiblesse de la capitalisation...). Par ailleurs, il a estimé que le but initialement recherché était "rarement atteint à pleine satisfaction par les projets européens de coopération territoriale" et que, "à mi-parcours, alors que les actions commençaient à être bien engagées, il était encore temps d'assurer la valeur ajoutée du projet en trouvant un compromis entre ses grandes ambitions et les réalités du terrain". Des recommandations ont été formulées et prises en compte (cf. encadrés pages 24 et 25), avec plus ou moins de réussite, permettant aux partenaires de mettre en place des mesures d'adaptation.

Par ses aspects innovants et par les nombreux échanges occasionnés, QUALIGOUV apparaissait d'ores et déjà comme un succès, porteur d'avancées notables en matière de gouvernance dans le domaine de la gestion des espaces forestiers méditerranéens.

Objets de satisfaction

Au terme du projet, un objet de satisfaction majeur est le très fort degré d'engagement dans le projet dont tous les partenaires ont fait preuve. De très graves difficultés économiques et financières ont atteint les pays respectifs des différents partenaires, et par contrecoup ont frappé les administrations, les collectivités locales, les ONG, et un grand nombre d'autres acteurs associés aux projets locaux. Cependant, tous les partenaires ont tenu bon. Malgré ses propres difficultés, la Région de Murcie, coordonnatrice du projet, a mené à bien le travail d'administration et de gestion des crédits, bien plus considérable et complexe que ce qui avait été imaginé au départ. L'AIFM a connu de graves problèmes de trésorerie et n'a pu mener le projet à bonne fin que grâce à l'exceptionnel dévouement de ses salariés permanents et à l'engagement massif et sans faille de ses bénévoles.

Les séminaires et visites des activités pilotes sur le terrain (cf. Photo 3) ont, de manière générale, été très productifs et enrichissants. À l'occasion de ces rencontres, qui ont permis la participation de publics locaux plus larges que le seul partenariat, et qui se sont déroulées dans une ambiance chaleureuse et sympathique, les partenaires ont pu communiquer et échanger oralement de manière beaucoup plus active et efficace que par le biais de documents écrits (ces derniers n'ont cependant fait l'objet que d'échanges très insuffisants, cf. ci-dessous). Le format de ces visites a contribué à cette efficacité : visite de terrain suivie d'un débriefing collectif et ouvert par l'ensemble des participants, repris ensuite par le *Peer group* en termes de capitalisation. Ceci conforte notre méthode basée sur l'importance des contacts interpersonnels directs et oraux sur le terrain et en particulier sur ce thème de la gouvernance.

Aucun des partenaires ne s'est comporté en "chasseur de primes". Certes, chacun avait initialement ses propres objectifs et ses propres projets de terrain pour lesquels il recherchait des financements. Mais il y a eu, tout au long du déroulement de QUALIGOUV, un effort important et constant pour faire converger les approches, tirer des enseignements des projets des autres partenaires, et leur faire bénéficier des apports de chacun. Ainsi, chaque partenaire a abouti à des résultats en général très satisfaisants par rapport aux objectifs thématiques propres qu'il s'était initialement choisis, mais la réalisation d'objectifs communs, notamment en termes de transférabilité et de méthodes généralisables, est restée malgré tout assez en-deçà de ce qui avait été initialement espéré et annoncé.

Le processus de suivi, d'évaluation et de capitalisation a fonctionné de manière relativement satisfaisante, grâce aux réunions du *Peer group*, à la fin de chaque séminaire, et aux réflexions consécutives au rapport d'évaluation intermédiaire. Il a contribué à une progression très sensible de la capacité des partenaires à construire une approche commune, qui s'est notamment traduite, en dehors du projet proprement dit, par la participation de plusieurs des partenaires au très riche atelier "Forêts, sociétés et territoires" lors de la deuxième Semaine forestière méditerranéenne organisée à Avignon en avril 2011 par l'AIFM et le Plan Bleu, sous l'égide de la FAO.

Analyse des difficultés

Outre les difficultés d'origine économique et financière, qui ne seront pas analysées ici, les principales difficultés rencontrées ont plutôt été d'ordre culturel.

Un des principaux handicaps est le manque d'aisance, pour certains partenaires, à se placer dans une stricte logique de projets, avec des tâches précises à effectuer, dans des délais précis. Dans la phase initiale, la plupart des partenaires n'avaient décrit leurs projets respectifs qu'en termes assez généraux, faisant référence à des thématiques et à des objectifs plutôt qu'à des tâches et à des actions concrètes. Lors des visites de terrain, les choses se sont enfin précisées, et les partenaires visiteurs ont pu comprendre pleinement en quoi consistaient réellement le(s) projet(s) pilote(s) du partenaire organisant la visite ; d'où d'inévitables retards dans les échanges concrets.

Après les séminaires, les trois *cahiers d'étape* de QUALIGOUV ont permis de pallier en grande partie ce manque d'informations initiales. On peut toutefois regretter que les échanges écrits n'aient pas été aussi riches que les échanges oraux. En effet, le manque de traces écrites de ces échanges rend plus difficile la valorisation du projet et la transférabilité des outils en dehors du cercle des partenaires. L'intervention de l'AIFM, en tant que médiateur-animateur pour dynamiser et capitaliser ces échanges et en assurer une large diffusion par le biais de son vaste réseau d'acteurs forestiers méditerranéens, aurait mérité une plus grande place et une meilleure réactivité.

Une autre difficulté a été le manque de références bibliographiques et, plus généralement, de recherche sur les connaissances déjà disponibles par ailleurs[5]. Face à un problème rencontré, il ne suffit pas de se poser des questions pertinentes, il faut également prendre le temps de voir si elles n'ont pas déjà été traitées ailleurs[6]. À défaut, on se trouve face à deux types de risques :

- Refaire ce qui existait déjà.

- S'engager dans des impasses qui avaient déjà été identifiées comme telles.

Photo 3 : Présentation du site du Monte Arcosu par le WWF à l'occasion du séminaire 6.

Recommandations issues du rapport d'évaluation à mi-parcours (mesures entreprises correspondantes page suivante)

1 - Augmenter les échanges sur le contexte de travail et les activités de chaque projet pilote sont souhaitables.

2 - Développer davantage les synergies entre partenaires, notamment en matière de capitalisation.

3 - Manque de moyens humains : Engager du personnel et/ou assurer une meilleure disponibilité de celui-ci. À défaut, avoir les capacités d'externaliser les actions.

4 - Nombreux retards et manque de dynamisme, tant dans la gestion que dans la capitalisation : Détailler le plan de travail dans un chronogramme plus précis.

5 - Améliorer la réactivité des partenaires et produire les livrables dans les temps.

6 - Mettre en œuvre des outils d'animation basés sur les TIC (site Internet participatif, réunions virtuelles...).

7 - Promouvoir l'engagement des acteurs par des échanges plus soutenus (enquêtes, formulaires...) et par le recours à la traduction (insister sur l'indispensable engagement des partenaires dans une approche transnationale).

8 - Renforcer le rôle du groupe de pairs comme structure facilitatrice d'échanges, promouvoir l'engagement des pairs et dynamiser leur interaction avec les partenaires et autres acteurs.

9 - Constituer une grille d'évaluation permettant d'analyser et d'exploiter le potentiel de capitalisation des divers acquis. Sur la base de cette analyse, réorienter autant que possible les activités des partenaires pour améliorer leur potentiel de capitalisation et favoriser l'apprentissage croisé par des actions partagées.

Bien sûr, ce n'est jamais du temps complètement perdu car, ce faisant, le partenaire progresse dans la connaissance et l'appropriation de son problème. Mais on peut penser que, s'il s'était mieux documenté, il aurait pu aller nettement plus vite et plus loin, et aboutir à des résultats dont la transférabilité aurait été beaucoup plus intéressante. Ainsi, on peut considérer que le projet a permis de promouvoir de nouvelles attitudes de la part des cadres des institutions partenaires, favorisant l'amélioration de la gouvernance sur leur territoire.

En ce qui concerne la capitalisation, il était difficile d'atteindre les ambitions affichées initialement, à savoir des résultats très généraux, calibrés et facilement transposables. Les "livrables" remis par les partenaires sont marqués par les disparités locales, notamment d'ordre politique et culturel, qui caractérisent la région méditerranéenne y compris entre les pays de la rive Nord. Le *Peer group* a par ailleurs longtemps fonctionné comme

Mesures d'adaptation entreprises par les partenaires

1 - Une vision d'ensemble du projet a peu à peu émergé. Les partenaires ont partagé davantage d'informations sur leur contexte et activités. La partie 1 des *cahiers d'étapes*, parus tardivement, en est un des résultats.

2 - Des sous-groupes thématiques ont été constitués au sein du *Peer group*. Ils ont permis la réalisation de synthèses thématiques collectives (*Éclairages thématiques*, pp. 40 à 47) pour la capitalisation et la transférabilité des outils et méthodes expérimentées dans le cadre du projet.

3 - L'AIFM, mais également le PNR des Alpilles ou encore l'ONF, ont adapté la mise à disposition de leur personnel ou embauché pour mener à bien les actions du projet. Cependant, la crise économique a durement affecté les pays de plusieurs partenaires dont les difficultés budgétaires se sont dégradées.

4 - Lors du cinquième séminaire, un planning assez strict a été établi et appliqué, notamment concernant les activités de capitalisation. Certains partenaires sont par ailleurs parvenus à rattraper un retard important accumulé dans la mise en œuvre de leurs activités pilotes (ONF, PNR des Alpilles, Province de Tarente...).

5 - Les partenaires étaient tous présents lors des deux derniers séminaires. Le rythme des activités pilotes et de la certification des dépenses s'est accéléré. La communication entre partenaires et le partage des livrables avec l'AIFM se sont améliorés. Au fur et à mesure, les résultats tangibles se faisaient plus clairs.

6 - Le site Web a été actualisé et traduit progressivement. Il a été, par exemple, utilisé par le PNR du Luberon comme vecteur des échanges avec les propriétaires forestiers. Certaines fonctionnalités, comme le forum, ont en revanche été peu utilisées, voire non-opérationnelles, faute d'intérêt ou de moyens d'administration.

7 - La constitution de sous-groupes thématiques, parfois transnationaux, au sein du *Peer group*, a permis au projet de progresser dans ce sens. Malgré tout, le manque de constance et d'adhésion des partenaires à la démarche transnationale (tantôt causé par les problèmes de langue, tantôt par un manque de disponibilité...) demeure une des principales difficultés inhérentes à ce type de projets. Les échanges, en dehors des séminaires, restent limités[7].

8 - En fin de projet, parfois sous l'impulsion de l'AIFM, les pairs se sont beaucoup investis pour le développement d'une dynamique collective au sein du projet. Certains d'entre eux sont par ailleurs eux-mêmes des professionnels de terrain, donnant une légitimité technique et pratique (au-delà de l'expertise scientifique, elle aussi nécessaire) aux activités d'évaluation et de capitalisation du *Peer group*.

9 - La constitution de sous-groupes thématiques a permis d'identifier les intersections, de regrouper les acquis, de les analyser collectivement et de les rendre exploitables. En revanche, il n'était plus possible, étant donné l'état d'avancement du projet[8], de réorienter les activités des partenaires en fonction du résultat de cette analyse collective. Les conclusions des sous-groupes ont toutefois un rôle de recommandations pour de futures initiatives similaires.

une instance d'évaluation plutôt que de capitalisation, et peut-être a-t-il manqué une part de réflexion sur les concepts (définition de la gouvernance, de la qualité de gestion, etc.) qui eût été souhaitable pour lancer la dynamique de capitalisation sur des bases communes solides. En revanche, la mise en place des sous-groupes thématiques et la rédaction des *éclairages thématiques* a donné un second souffle à cette mission de capitalisation.

Enfin il y a eu des difficultés liées à la diversité des langues. Même si le français, l'espagnol et l'italien sont assez proches, l'intercompréhension n'est pas toujours aisée. Les personnes qui en ont l'habitude peuvent sans trop de difficultés lire ou comprendre à l'oral les deux autres langues, mais ne peuvent pas l'écrire ni la parler correctement. L'anglais devient alors le moyen de communication difficilement évitable. Mais dans des projets comme QUALIGOUV, les acteurs territoriaux, qui sont nombreux et tiennent une place essentielle, ne sont souvent à l'aise dans aucune langue étrangère, et la traduction devient indispensable. Or, une bonne traduction est un investissement très onéreux, et sa qualité a été variable selon les séminaires.

D'autre part, on constate, dans ce projet comme dans d'autres (RECOFORME, par exemple), qu'une des originalités de la démarche MED (ou Interreg) est de transférer aux milieux de la gestion certaines pratiques des milieux scientifiques, à savoir des échanges simplifié et quotidiens. Mais si les chercheurs ont des agendas leur permettant d'y intégrer voyages et congrès, il n'en va pas de même chez les agents opérationnels soumis à leurs obligations locales et statutaires dans leurs territoires respectifs. Ainsi, la participation active à un projet tel que QUALIGOUV devrait s'assortir, de la part de l'organisation partenaire, de facilités formelles d'agenda pour les représentants désignés, afin de permettre une meilleure assiduité dans la participation des acteurs-clés du projet.

Photo 4 : Entre espagnols, français, portugais et italiens, l'anglais a été un inévitable intermédiaire dans les échanges, ce qui n'a pas toujours favorisé leur efficacité.

Recommandations à l'attention des porteurs de projets similaires

Quelques recommandations pour de futurs projets de coopération similaires peuvent être faites sur la base de l'analyse précédente des objets de satisfaction et des difficultés :

- Il est primordial de travailler minutieusement à la conception initiale du projet, en établissant parmi les partenaires potentiels un groupe d'action destiné à étudier préalablement la cohérence des actions prévues par les différents partenaires avec les objectifs du projet.

- Concernant le manque d'échanges entre les partenaires, il est souhaitable d'insister davantage sur l'importance d'échanger, dès le début, des informations à la fois précises et homogènes sur les différents contextes de travail et activités prévues par les partenaires, et d'organiser les visites de terrain plutôt vers le début que vers la fin du projet.

- Il convient d'amener les partenaires du projet à se placer dès le début dans une optique de "gestion de projet". C'est-à-dire à réfléchir de manière assez précise au contenu des tâches à exécuter, à leur chronologie, aux délais et aux moyens nécessaires ainsi qu'aux résultats attendus. Le résultat de ces réflexions devrait être synthétisé dans un document clair et informatif à l'attention des autres partenaires. C'est ce qu'avait essayé de proposer l'AIFM lors de la préparation de la candidature du projet QUALIGOUV. Les écarts entre les prévisions initiales et les résultats finaux sont non seulement inévitables, mais tout à fait acceptables dans une démarche innovante. Il ne faut donc pas que ces précisions initiales aient un caractère impératif (et encore moins contractuel) qui pourrait s'avérer "stérilisant", mais il faut qu'elles existent pour jalonner le chemin parcouru et permettre la bonne compréhension, par chaque partenaire, de ce que font les autres. Le respect des délais est également un aspect essentiel. Et si les délais doivent être modifiés, il faut que ce soit justifié par des raisons impérieuses. Dans le projet QUALIGOUV, l'AIFM et le *Peer group* ont mis trop longtemps à bien diagnostiquer cette déficience d'approche "projet", et à la pallier par des procédures d'évaluation trop sophistiquées, au lieu de mettre en place une procédure simple de suivi des tâches et des délais, qui aurait peut-être davantage relevé du Comité de pilotage. En bref, la gouvernance même d'un projet comme QUALIGOUV demande une certaine rigueur et demande qu'on lui consacre l'énergie et le temps nécessaires.

- Un tel projet devrait débuter par un travail profond de conscientisation des partenaires de l'intérêt d'une telle démarche de coopération et d'échanges. Faute de quoi, les partenaires ne parviennent pas à percevoir suffisamment l'intérêt de travailler à la transférabilité de l'objet de leurs expérimentations pilotes et de s'inspirer de celles des autres. Le projet demeure alors un apport financier pour la réalisation d'activités sortant du cadre de leur budget habituel, certes innovantes, mais de faible portée en matière de reproductibilité et de co-apprentissage. Il s'agit là davantage d'une mise en garde, plus que d'une remarque, car il n'existe pas de recette-miracle pour éviter totalement ce problème.

- Rapprocher les projets de terrain du monde de la recherche. Il ne s'agit pas, bien sûr, de transformer en démarches de recherche des projets qui doivent rester au niveau du développement et des actions de terrain. Mais il s'agit de pallier deux des difficultés soulignées ci-dessus : d'une part le manque de dispositions des acteurs de terrain pour faire un travail bibliographique et se documenter de manière approfondie ; d'autre part la difficulté à traduire les résultats sous une forme aisément capitalisable et transférable. Or, se documenter sur l'état de l'art le plus récent et publier des articles sont deux choses que les chercheurs savent assez bien faire. Une solution pourrait être de rechercher systématiquement à placer à l'intérieur des projets pilotes des stages de Master ou de fin d'études d'ingénieurs, d'une durée suffisamment longue (six mois en général) et donnant lieu à la rédaction d'un mémoire. Les avantages seraient nombreux :

  ▸ Amener les enseignants-chercheurs encadrant ces étudiants à examiner de près les problèmes de terrain. Réciproquement, de nombreux enseignants-chercheurs sont très demandeurs de contacts de terrain.

  ▸ Disposer de bibliographies, *a priori*, bien faites.

  ▸ Faciliter la prise en compte des résultats dans une "littérature grise" consultable, et parfois dans des publications scientifiques.

On pourrait aussi penser à des thèses qui, tout comme les projets MED, se déroulent usuellement sur trois ans. La grande difficulté serait de mener en parallèle le dossier de préparation du projet et celui de la thèse, afin que les acceptations de l'un et de l'autre interviennent à peu près simultanément. Il est donc plus prudent de s'en tenir, du moins dans un premier temps, à des mémoires de niveau bac+5.

- Pour terminer, la difficulté de généralisation à partir des projets composés de diverses actions pilotes réparties sur des territoires pas forcément clairement représentatifs de l'espace MED a été en partie compensée par le développement de synergies avec d'autres projets (dont Forêt modèle) et initiatives (Partenariat de collaboration sur les forêts méditerranéennes, Groupe de travail n°3 de Silva Mediterranea, etc.). Ainsi, à l'occasion des sessions "Forêt, sociétés et territoires" (cf. www.aifm.org), et en présence de représentants de 13 pays méditerranéens, des partenaires du projet ont largement contribué à définir collectivement des recommandations, élevées au rang de référentiel régional (à l'échelle de tout le Bassin méditerranéen) par la FAO.

2. Résultats techniques du projet QUALIGOUV

Présentation globale des résultats obtenus et des éléments transversaux

Au-delà des difficultés et des ambiguïtés, le projet a permis de mettre en lumière certaines considérations transversales, ou du moins communes à plusieurs partenaires, en matière de gestion forestière :

- Le régime de propriété est bien souvent déterminant dans la faisabilité des initiatives de bonne gouvernance. L'obstacle n'est pas tant le caractère privé des forêts que l'atomicité de la propriété. Ainsi, une multitude de petits propriétaires, qui plus est des agriculteurs pas forcément sensibilisés aux questions environnementales et forestières, telle que celle à laquelle a été confrontée la Province de Tarente, rend extrêmement délicate les négociations et la mise en œuvre des décisions. En revanche, de grandes unités territoriales telles que les forêts domaniales et communales que gère l'ONF en France, ainsi que les grandes propriétés forestières du Mont Ventoux, par exemple, facilitent les démarches et la concertation.

- Malgré une faible exploitation des bois, la pression sur les espaces forestiers protégés en Méditerranée est forte, que ce soit du point de vue foncier et des usages récréatifs et touristiques (notamment du fait de la proximité de grandes agglomérations) que du point de vue des menaces plus ou moins naturelles qui pèsent sur le milieu (incendies, érosion...). Les besoins en termes de gestion sont donc au moins équivalents, voire supérieurs à ceux des forêts tempérées et nordiques. L'enjeu est donc bel et bien de mieux valoriser cette multifonctionnalité et cette valeur patrimoniale des forêts méditerranéennes.

- L'approche "mise sous cloche" est non seulement peu efficace, mais se heurte, en plus, à des populations locales prêtes à faire respecter leur droit et à se prémunir contre ce qu'ils craignent provoquer la neutralisation de leur outil de travail, comme nous avons pu le voir dans le Parc des *Gravines*. Des travaux sur ce sujet viennent étayer cette conviction.

- A l'opposé, il n'est pas toujours facile de faire percevoir aux acteurs locaux les bénéfices, parfois bien réels, qu'ils pourraient retirer de la mise en place d'un espace protégé. Ce dernier apporte en effet une certaine renommée au territoire en matière de tourisme, et une garantie de qualité pour les produits du terroir. Certains agriculteurs du Parc "Terra delle Gravine" l'ont bien perçu et ont ainsi créé un consortium dynamique de fermes visant à "surfer" sur la valorisation du terroir des *Gravines,* rendue possible grâce au label "Parc".

- D'une manière générale, la gestion d'un espace protégé, et en particulier dans le milieu méditerranéen caractérisé par sa fragilité, est une mission complexe qui demande des moyens beaucoup plus importants, notamment sur le plan humain, que l'on ne pourrait le soupçonner. Cette complexité est encore aggravée par le "millefeuille" administratif ou par la multiplicité des dispositifs réglementaires qui rendent difficile la participation réelle des acteurs du terrain aux instances décisionnelles. Les outils de gouvernance doivent donc s'accommoder de cette complexité et éviter de l'accentuer.

Bilan auto-évaluatif des partenaires

Ce chapitre est en quelques sortes la page de libre expression des partenaires. Chacun d'entre eux a établi, autant que possible de manière critique, une présentation et un bilan global de ses propres activités pilotes et des résultats obtenus.

✦ Region de Murcie

Realisations concretes

La démarche de mise en place de l'outil "Master Plan" dans quatre villages de la périphérie du Parc régional de Sierra Espuña a été la principale activité pilote de la Région de Murcie dans le cadre de QUALIGOUV.

Une étude sociologique sur la perception du contexte par la population locale a été réalisée à travers des interviews collectives et des enquêtes individuelles. Vingt-cinq entretiens semi-ouverts personnalisés selon les cinq catégories de profil (population locale, entrepreneurs, nouveaux résidents, scientifiques et institu-

Photo 5 : Le Parc de Sierra Espuña a été l'objet d'une ambitieuse démarche de concertation pour la mise en place du Master Plan dans quatre villages périphériques.

tions) ont permis d'ébaucher quelques propositions. Chaque groupe était constitué de cinq personnes ainsi que d'experts extérieurs.

Ensuite, 718 enquêtes menées à Gebas, Fuente Librilla, Alhama de Murcia et Librilla (les 4 principaux noyaux de population à l'intérieur et autour du périmètre d'étude) ont porté sur différentes thématiques comme la valorisation du paysage de Gebas, la connaissance du milieu, la perception du paysage protégé, ou encore la situation et les perspectives de développement économique. Elles ont démonté à quel point ces différents acteurs locaux sont attachés à ce territoire pour lequel ils souhaitent plus de valorisation à travers la connaissance et le tourisme.

Cette étude a également alimenté une analyse AFOM (Atouts, Forces, Opportunités, Menaces) segmentée par thématiques. Là encore, la population civile a pris part à cette phase préliminaire pour définir le plan d'action. Un atelier de participation sociale a rassemblé un total de quarante-cinq personnes réparties en six groupes de travail selon leur profil technique, scientifique ou politique (agriculteur, propriétaire, résident, entrepreneur, expert cynégétique, décideur et personnel des municipalités, technicien de l'environnement, agent de développement local, représentant de chambre consulaire, personnel du Parc).

Cette méthodologie participative est directement inspirée de la méthode EASW (*European Awareness Scenario Workshop*). Tous les profils présents dans la zone ont donc été consultés afin de garantir la représentativité et la qualité de la gouvernance. Ces six groupes de travail ont concerné les thématiques suivantes : dynamisation sociale, patrimoine naturel et rural, patrimoine culturel, système productif, infrastructures et gestion institutionnelle.

Parmi les actions inscrites dans ce "Master Plan", voici celles qui concernent le plus directement la gestion des espaces forestiers :

– Création de la salle de réunion (collaboration entre les municipalités, la Région et les associations environnementales associées au Master Plan).

– Organisation de journées techniques biennales sur le Paysage protégé "Barancos de Gebas".

– Création de quatre sentiers pédagogiques équipés de signalisation spécifique et de routes d'interprétation.

– Réalisation d'une étude appliquée sur la situation du processus érosif de la zone.

– Sollicitation d'une ligne de financement pour le maintien des systèmes agro-forestiers primaires et la récupération de la végétation autochtone.

– Elaboration d'un projet pilote de génération d'énergie et/ou de compost à partir de la biomasse forestière et agricole.

– Création d'une unité technique de promotion, évaluation et suivi du "Master Plan".

Toutes ces activités n'ont pas encore été menées à leur terme, mais le projet a indéniablement contribué à en définir la planification de façon concertée.

Objets de satisfaction

La consultation participative a été organisée avec succès dans le cadre de l'élaboration du "Master Plan". Une vraie dynamique a été créée et les réponses des personnes ont été très positives. Une des raisons est que les gens n'avaient jamais été consultés au sujet de la planification de la gestion de leurs territoires auparavant.

Difficultés et dysfonctionnements

La mise en oeuvre s'est avérée être le processus le plus difficile car ce fut une demande tellement large que les besoins identifiés et les suggestions impliquaient différentes administrations et différents gestionnaires, ce qui a engendré des difficultés pour donner des réponses rapides, comme la population locale l'attendait.

Par ailleurs, des problèmes de budget, occasionnés par des difficultés économiques en Espagne en général et au niveau du gouvernement espagnol, ont compliqué la mise en place de certaines activités prévues dans le cadre du projet.

Améliorations possibles

A l'échelle du village, on obtient des informations très précises au sujet des mesures proposées. Cependant, les actions et les zones où elles sont mises

Photo 6 : Site du Paysage protégé "Barancos de Gebas".

en œuvre se chevauchent souvent. Un seul plan socio-économique englobant tous les villages concernés serait donc une meilleure option pour toute la zone protégée du Parc.

D'autre part, les administrations et institutions qui sont responsables de la mise en œuvre des mesures doivent participer dès le début du processus pour pouvoir intégrer les actions correspondantes à leurs propres activités. Ceci permet d'ajuster les mesures à des budgets réalistes et d'éviter les attentes excessives de la part de la population locale.

Enfin, une mise en œuvre et une surveillance locales sont essentielles. C'est pourquoi les bureaux locaux, le rôle dynamisant du "Master Plan", les comités de surveillance incluant les managers, techniciens, politiques, ainsi que la participation des acteurs locaux, sont très importants, de même que la coordination de ces comités. Ces derniers, concentrés en villages, devront intégrer la coordination avec d'autres processus de participation tels que le concept de "Forêt Modèle" (échelle plus étendue), le "Conseil du Parc" (avec des objectifs de gestion) ou encore la Charte européenne de tourisme durable (centrée sur une activité concrète).

Éléments transférables

De notre point de vue, **intégrer des personnes et des acteurs dès le début** est une "règle d'or" facilement transposable à n'importe quelle autre initiative similaire. Reste à espérer que les bons résultats de cette approche convaincront d'autres gestionnaires et décideurs. Néanmoins, c'est un processus de long terme, car il relève d'une question de changement de mentalité.

Contribution spécifique du projet QUALIGOUV

Le processus en Sierra Espuña a été amélioré depuis que QUALIGOUV a débuté, grâce à l'interaction avec le reste des partenaires. Le projet nous a permis d'apprendre en partant de différents points de vue, et des outils ont été développés pour faire face à des problèmes très similaires autour du Bassin méditerranéen.

✦ Parc naturel régional (PNR) des Alpilles

Réalisations concrètes et points de satisfaction

Malgré le peu de personnes interrogées, l'étude sociologique (cf. *Eclairage thématique* n°1 page 40) a été assez bien menée, notamment au niveau de la méthode employée. Des conclusions intéressantes en ont été tirées.

Les bornes interactives ont démontré un réel intérêt du "grand public". Elles ont également consolidé, dans l'ensemble, les données recueillies dans le cadre de l'étude sociologique (connaissance du risque, des milieux, de la nécessité d'intervenir en forêt...).

Couplées à la synthèse sur l'état de la gouvernance, elles permettent d'avoir une vision d'ensemble claire du territoire et de ses enjeux en matière de gestion forestière et de gouvernance. Cette vision d'ensemble a été un préalable important dans l'élaboration de la stratégie de gouvernance et de communication.

La stratégie de gouvernance et de communication a permis de rassembler, partager, discuter de thèmes communs, tout en confrontant des points de vue parfois divergents. C'est une satisfaction de pouvoir prendre conscience des impératifs et des visions des différents acteurs et partenaires agissant sur le territoire et d'essayer, ensemble, de trouver des clés d'amélioration de la gestion et de la gouvernance sur le massif.

Photo 7 : Les forêts provençales se caractérisent par leur vulnérabilité face à l'incendie, un risque pourtant largement méconnu par le grand public.

Difficultés et dysfonctionnements

- Nombreux changements au sein de l'équipe au cours du projet, occasionnant des discontinuités dans la gestion des activités et le lien avec le partenariat.

- Difficultés d'intéresser les différents acteurs à des enjeux peuvant sembler lointains ou "technocratiques".

- Manque préalable de définition claire du concept même de gouvernance ayant pour conséquence le fait que les personnes n'ont pas toujours bien compris l'enjeu.

- Certaines procédures de mise en concurrence ont dû être reprises, ce qui a engendré quelques retards.

- Grand nombre de décideurs en matière des gestion forestière et de défense des forêts contre l'incendie. Autant de personnes ayant des intérêts parfois très différents, voire contradictoires.

- Difficulté à impliquer les services de l'Etat (déci-

sionnaires au final) dans des démarches ascendantes (exemple : définition participative des itinéraires techniques de prévention des incendies).

- Difficulté à impliquer les élus du territoire dans une démarche participative et de débat.

Améliorations possibles

- Il convient de mieux définir le concept et les objectifs des actions du projet auprès des acteurs concernés, et ce dès le démarrage.

- Une "richesse" à gérer avec prudence : le partenariat local et sa complexité (élus, acteurs locaux multiples, populations...). Le diagnostic de gouvernance devrait être établi avant même le début de telles activités afin d'éviter les blocages dus à d'éventuels impairs commis dans l'intégration des parties prenantes à la concertation.

- Un travail en amont devrait permettre d'augmenter la précision du diagnostic de la gestion forestière dans sa globalité. Cela nécessite la mise en place de conventions ou de partenariats pour l'échange de données.

- Les bornes interactives ont démontré une certaine méconnaissance du public concernant les impacts du feu, mais également concernant les modalités d'intervention et les missions du Parc. Le lien entre la coupe et la prévention n'est pas clairement établi, la mécanisation des travaux est mal vécue. Des efforts en matière de communication, d'animation et de pédagogie restent donc à faire[9].

Par ailleurs, il serait très enrichissant d'utiliser ces bornes au-delà de la durée du projet, l'objectif étant de recueillir régulièrement l'avis des populations et, ainsi, de vérifier si les nouvelles stratégies de communication et de gouvernance mises en place portent leur fruit (en se traduisant par une amélioration de la perception du grand public en matière de gestion forestière) et, si tel n'est pas le cas, de réorienter/améliorer les actions. Nous entrerions ainsi dans une démarche d'amélioration continue de la gouvernance.

Photo 8 : Visite de terrain durant le deuxième séminaire du projet dans les Alpilles et le Luberon.

Éléments transférables

Les principaux outils et méthodes transférables mis au point et expérimentés pas le PNR des Alpilles dans le cadre du projet QUALIGOUV sont les suivants :

- **Diagnostic de gouvernance** : ce travail semble être une étape cruciale, et pourtant rarement entreprise, pour l'établissement du diagnostic de territoire préalable à toute prise de décision de nature à influencer la gouvernance d'un territoire. Il est d'autant plus primordial pour des initiatives conduites sur des territoires ne disposant pas, au préalable, d'une structure de gouvernance reconnue (création d'un Parc naturel par exemple). Le bureau d'étude en charge du diagnostic préalable à l'élaboration de la stratégie doit reprendre à son compte et compléter ce premier état des lieux. Il reste à voir s'il n'y a pas d'oublis, discuter et compléter les résultats, les partager et les hiérarchiser.

- **L'étude sociologique** : plutôt que d'élargir au maximum l'échantillon de personnes interrogées, l'approfondissement de chaque entretien a été privilégié au moyen d'outils tels que la "cartographie mentale" ou encore le dialogue "en marchant" (cf. *Eclairages thématiques* n°1 pages...). Ainsi, avec des moyens modestes en matière de main d'œuvre et de budget consacrés au travail d'enquête, il est possible de prendre conscience d'éléments insoupçonnés dans la perception du territoire et les attentes des acteurs locaux. Cela est vrai pour la plupart des territoires ruraux et notamment sur des thématiques subjectives telles que la forêt.

- **Bornes interactives** : il s'agit d'une méthode innovante et interactive pour recueillir les attentes et la perception des populations locales sur la forêt. Un complément intéressant à l'étude sociologique qui, elle, privilégie un nombre limité d'entretiens approfondis avec des acteurs ciblés. La localisation des bornes itinérantes dans des lieux stratégiques ainsi qu'une bonne communication d'accompagnement sont des conditions de la réussite d'une telle initiative.

- **Élaboration d'une stratégie de gouvernance et de communication** : une nouvelle stratégie locale de prévention des incendies va émerger, rassemblant l'ensemble des acteurs et partenaires ainsi que les financeurs, dans un nouveau schéma d'aménagement ou Plan de débroussaillement et d'aménagement forestier (PIDAF), permettant d'améliorer l'information, la compréhension et l'acceptation des mesures. Une stratégie basée sur une amélioration de la gouvernance et de la communication autour d'un même territoire. Le débat se situe notamment au niveau des modes de valorisation de la forêt des Alpilles. Certains estiment qu'il faut privilégier la production de bois malgré la fragilité et la faible productivité du milieu. D'autres penchent plutôt pour une gestion multifonctionnelle intégrée.

Apports spécifiques du projet QUALIGOUV

Le projet QUALIGOUV a permis d'avoir des éléments de réponse en vue d'identifier les problématiques fortes à traduire en actions. Ce ciblage permet de favoriser la mobilisation des acteurs du territoire, et de se concentrer rapidement sur les points et les préoccupations des acteurs, tout en facilitant la hiérarchisation des actions.

En outre, la Charte forestière de territoire, en tant que démarche territoriale, doit être portée et relayée par l'ensemble des acteurs et partenaires du territoire. Pour cela, QUALIGOUV a permis de mieux connaître les tendances, les visions et attentes de chacun. Un travail d'information et de mobilisation est donc souvent nécessaire. QUALIGOUV donnera naissance à une stratégie, à des *scénarii* et à des actions, et facilitera la mise en place de la Charte forestière de territoire, ainsi que le suivi de la validité des orientations choisies. Les travaux de la Charte forestière de territoire pourraient aussi également s'enrichir de l'analyse des acteurs-clés locaux avec le détail de leurs compétences/missions comme cela a été développé dans le cadre du projet (cf. plus haut).

QUALIGOUV a également permis d'améliorer la collaboration entre acteurs des centres urbains (agglomérations et grand villages) et des espaces ruraux et d'impliquer cette diversité d'acteurs dans la réflexion, la définition, la planification et la mise en œuvre d'une véritable gestion durable des espaces forestiers protégés méditerranéens dans les Alpilles.

QUALIGOUV a posé les bases d'un projet durable et participatif autour de la forêt, ce qui a renforcé la démarche participative entreprise lors de la création du Parc.

✦ Parc naturel régional (PNR) du Luberon

Réalisation concrètes

- Le projet QUALIGOUV a d'abord été l'occasion, pour le PNR du Luberon, de relancer l'animation de sa Charte forestière de territoire. La participation des différents partenaires à cet outil de concertation et de définition de la politique locale en faveur des espaces forestiers a été forte et continue tout au long du projet. La réussite de cette animation a poussé le Parc à solliciter les financements nécessaires à la poursuite de l'animation pour la période 2012-2013 et à initier une réflexion sur le renouvellement de la Charte pour les cinq prochaines années.

- L'animation de la Charte a également consisté en un travail de sensibilisation des acteurs locaux à la gestion forestière. Des journées ont été organisées pour le grand public ainsi que pour les forestiers et naturalistes du territoire sur le martéloscope de Ménerbes, outil de sensibilisation et d'échanges sur la gestion forestière multifonctionnelle méditerranéenne. Ces journées ont eu beaucoup de succès. Il en est de même pour la journée "Les quatre saisons de la forêt", co-organisée avec la Charte forestière de territoire "Montagne de Lure", à l'occasion de l'initiative internationale "2011, année internationale des forêts". Ouverte à un large public, scolaire et familial[10], cette journée a fait découvrir les actions des deux chartes et a permis de montrer la sylviculture "en action" à des gens dont la culture locale est très peu orientée vers la forêt. Cet évènement a permis de renforcer les liens avec la Charte forestière de territoire "Montagne de Lure" et a conduit les deux Chartes à envisager de mutualiser leurs moyens d'animations pour 2012-2013.

- Sur les deux sites pilotes, l'animation réalisée par le Centre régional de la propriété forestière a débouché sur la création de deux ASLGF (Association syndicale libre de gestion forestière), dites "ASL du massif des Ocres" (sur les communes de Roussillon, Goult et Gargas) et "ASL de Villeneuve-Niozelles". Ces structures regroupent les propriétaires forestiers privés volontaires et sont des outils indispensables car elles portent le plan de gestion concerté et peuvent être maître d'œuvre des projets communs. Le morcellement foncier et la diversité des profils de propriétaires ont rendu ce travail long et fastidieux. L'animation a débouché sur la création d'un noyau de propriétaires motivés qui participent à des formations forestières (dont certaines sur le martéloscope) et travaillent à la promotion de l'association. Le travail de d'élargissement des ASL par l'adhésion de nouveaux propriétaires est un des enjeux de "l'après-QUALIGOUV". De manière générale, l'accompagnement de ces regroupements pour les premières années de leur "existence" est une question qui se pose aux différents acteurs de la Charte forestière de territoire du Luberon.

Photo 9 : Site pilote des Ocres dans le PNR du Luberon.

- Sur la gestion forestière, le Parc du Luberon a utilisé une méthode de concertation mise en œuvre à l'échelle de la Réserve de biosphère Luberon-Lure et l'a développée sur des territoires avec une multiplicité d'enjeux et un contexte réglementaire relativement "contraignant". L'élaboration des plans de gestion s'est faite dans un cadre partenarial associant propriétaires (via les ASL), élus locaux, PNR du Luberon (en tant qu'animateur de la Charte forestière de territoire et des sites Natura 2000), représentants des familles d'acteurs concernés par les activités pratiquées en forêt (gestionnaires et conseils forestiers, techniciens, professionnels de la filière forêt-bois et pratiquants des activités de loisir) et institutionnels chargés de l'agrément légal de la gestion (DREAL notamment pour l'aspect paysage). Ce travail de croisement des enjeux des territoires avec les envies des propriétaires privés a été très intéressant. Des liens entre partenaires institutionnels se sont approfondis et chacun a travaillé à ce que les autres le comprennent. La forme finale du Plan de gestion forestier, "compréhensible" par tous, pourra être réutilisée ailleurs dans la région.

Points de satisfaction

Sur le plan local, le PNR du Luberon a pu avancer dans la mise en œuvre des activités prévues, en respectant les contraintes de délais et malgré un contexte budgétaire tendu.

Le tandem technique PNR – Centre régional de la propriété forestière (dont était issu le pair représantant le PNR du Luberon au sein du *Peer group*) a également bien fonctionné et le projet QUALIGOUV a permis de maintenir une action continue de l'outil de gouvernance forestière majeur du Parc : la Charte forestière de territoire.

Sur le plan du partenariat, les séminaires ont été de réelles occasions d'échanges et de partage d'expériences et un "réseau QUALIGOUV-AIFM" a été créé. La méthode d'animation du projet (notamment apportée par l'AIFM) a largement contribué à la réussite de ces échanges, notamment dans l'idée de croiser le regard de "pairs" avec ceux des acteurs du projet.

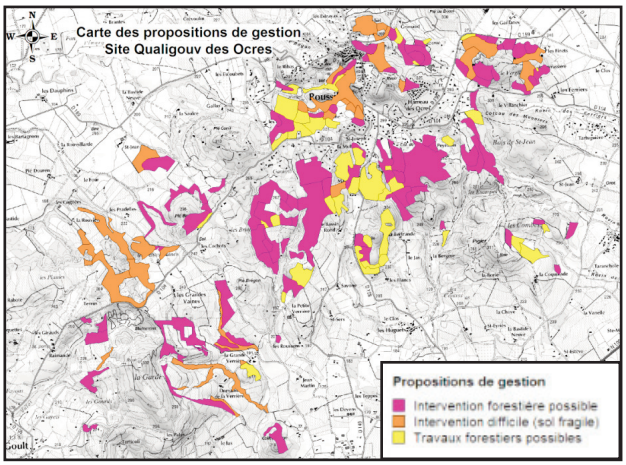

Carte 18 : Carte des propositions de gestion sur le site pilote QUALIGOUV des Ocres.

QUALIGOUV a également permis des innovations variées, que ce soit en termes d'outils ou de méthodes.

Difficultés et dysfonctionnements

- Les séminaires, "temps forts" des échanges interpartenariaux, n'ont pas été suffisamment préparés et inscrits dans une perspective de transférabilité. Ils ont davantage été l'occasion de présenter une opération locale sans trop s'interroger sur le fait que son état d'avancement ne permettait peut-être pas une grande compréhension des résultats attendus. Cette dernière remarque est particulièrement vraie pour le premier séminaire technique (Alpilles – Luberon) intervenu trop tôt au regard des objectifs.

- Le *Peer group* avait pour mission d'aider à la construction du projet. La nature de ses échanges et de son articulation avec les acteurs du projet ne semble pas avoir apporté une contribution significative au déroulé des actions techniques. Ce point a été partiellement corrigé dans le travail d'évaluation et de synthèse finale des résultats que le *Peer group* a largement contribué à réaliser. Dans le même esprit, la contribution locale du pair n'a pas été suffisamment précisée et inscrite dans des objectifs et dans un calendrier cohérent avec le montage des actions pilotes.

- La communication institutionnelle autour du projet était insuffisante. La faible implication des partenaires sur cette question a renvoyé sur l'AIFM la seule responsabilité de la communication (à la fois externe, mais aussi locale et interpartenariale). Le site Internet n'a, du coup, jamais vraiment fonctionné, bien qu'il fût d'une grande utilité pour les activités du PNR du Luberon, qui l'a utilisé comme interface d'échange avec les propriétaires forestiers.

Améliorations possibles

- La synthèse des résultats des différentes actions doit être plus lisible et accessible afin d'en faciliter la capitalisation et les capacités de transfert. Il serait intéressant notamment de mieux faire ressortir les points partagés en matière de gouvernance afin d'avancer vers une méthode commune de gouvernance des espaces forestiers méditerranéens, qui serait un produit majeur du projet.

- Pour l'après-QUALIGOUV ("QUALIGOUV 2" ?). Le travail de chaque partenaire devrait être plus concentré sur des objectifs et des résultats communs

afin d'optimiser le contenu des échanges et le partage des expériences. Il serait notamment intéressant de capitaliser sur la grande valeur ajoutée du projet que constituent les relations personnelles, en imaginant la co-construction d'actions entre deux ou trois partenaires avec échanges entre équipes. Tout ce qui va dans le sens d'une meilleure intégration des regards forestiers méditerranéens semble s'inscrire dans le prolongement et l'approfondissement de QUALIGOUV.

- Enfin le projet QUALIGOUV a permis de progresser dans l'élaboration d'une méthode commune de gouvernance et il faudrait communiquer sur ces résultats, ce qui suppose :

  - une contribution claire du *Peer group* dans l'élaboration des outils de synthèse des résultats (présentation de la "méthode QUALIGOUV" de gouvernance) ;
  - un groupe de travail "communication" chargé de définir un plan de communication et de recenser les moyens disponibles.

Éléments transférables

- Le **Plan de gestion concerté** du PNR du Luberon développé grâce à QUALIGOUV dans le cadre de l'application de la Charte forestière de territoire.

- La **méthode participative de gestion opérationnelle** du PNR Luberon, notamment pour la prise de contact et l'interrogation des propriétaires forestiers sur leurs attentes (cf. *Eclairage thématique* n° 2).

- Le modèle d'**association de propriétaires forestiers** : ASLGF (Association syndicale libre de gestion forestière).

Apports spécifiques du projet QUALIGOUV

- Des rencontres avec des territoires européens qui ont permis de dégager des bases communes de travail et de fonder un embryon de réseau européen de territoires d'excellence en matière de gouvernance des espaces naturels protégés.

- Des moyens pour des expérimentations locales qu'il aurait été difficile de mobiliser compte tenu de leur caractère innovant.

Globalement, le projet QUALIGOUV a donné au Parc du Luberon l'occasion d'avancer sur des sujets forestiers innovants et a créé une demande pour la suite à laquelle il va s'agir maintenant de répondre (montage de projet, recherche de financements, etc.).

Office national des forêts

Réalisation concrètes

L'Office national des forêts (ONF) avait choisi comme site pilote de QUALIGOUV le massif du Mont Ventoux (département du Vaucluse) représentatif de la diversité des enjeux liés à la gestion des espaces forestiers méditerranéens : acteurs du territoire nombreux, usages multiples, richesse écologique et paysagère, gradient altitudinal important.

Les actions réalisées dans le cadre du projet se regroupaient en cinq thématiques :

1. Expérimentation de modes alternatifs d'exploitation et diversification des débouchés via une action démonstrative de valorisation locale en bois d'oeuvre avec mise en place de tri des bois ("projet Mazan", cf. *Eclairage thématique* n°7).

2. Réalisation d'un chantier pilote de mobilisation de bois-énergie pour usage en circuit court.

3. Équipement et utilisation d'une parcelle comme support pédagogique de gestion forestière (martéloscope, cf. *Eclairage thématique* n°6).

4. Délimitation et expérimentation d'une méthode de gestion différenciée de parcelles de naturalité ("îlots de sénescence", cf. photos 11 et 12, page 13)[11].

5. Expérimentation des modes traditionnels d'exploitation du bois préservant le milieu naturel (débardage par traction animale[12]).

Points de satisfaction

Le fait que l'ONF ait la compétence directe pour la gestion d'espaces naturels a incontestablement facilité l'expérimentation concrète de nouvelles pratiques (chantiers de tri des bois, installation d'îlots de sénescence, martéloscope...). Disposer de techniciens locaux a également contribué à traduire les nouveaux concepts de gestion en actions concrètes (exemple des chantiers de bois d'œuvre et des îlots de sénescence).

Grâce aux démarches originales de dialogue entre producteur et utilisateur de la filière, l'opération "projet Mazan" s'est inscrite dans l'économie locale, en saisissant l'opportunité d'un projet de proximité demandeur de bois du Ventoux.

Une partie du débardage du chantier de mobilisation de bois d'œuvre a été réalisée à l'aide de chevaux de trait. L'opération a confirmé l'intérêt de l'animal pour la préservation des milieux fragiles (faible tassement des sols, préservation de la régénération...).

Photo 10 : Opération de débardage par traction animale dans la forêt de Bedoin dans le cadre du "projet Mazan".

Photos 11 et 12 : Mise en place des îlots de sénescence en forêt domaniale du Ventoux.

Des échanges ont été menés avec les professionnels de la filière bois-énergie. Les forestiers se sont ouverts à une réflexion sur la mobilisation de produits nouveaux, au-delà des usages traditionnels en bois d'industrie (pâte à papier).

Pour ce qui est du martéloscope, équiper une parcelle pour un exercice grandeur nature de prélèvement fictif des arbres permet de disposer, en permanence, d'un support très adapté à la sensibilisation et à une approche de gouvernance participative élargie. Il représente un outil évolutif, particulièrement bien adapté à la participation de multiples usagers au processus de gestion forestière.

Enfin, l'activité "îlots de sénescence" s'est révélée particulièrement d'actualité car il rejoint la politique de mise en place d'une trame verte (continuité accrue des espaces protégés) à l'échelle du territoire français ("Grenelle de l'environnement", 2007).

Difficultés et dysfonctionnements

L'exploitation "en régie" implique, pour le producteur de bois, de faire l'avance des frais d'exploitation. Le chantier bois d'œuvre, mené via QUALIGOUV, n'a ainsi été possible que grâce aux capacités de trésorerie de l'ONF. Cette contrainte peut constituer un facteur limitant au développement de cette pratique en région méditerranéenne, en particulier pour les petits propriétaires forestiers privés ou leurs associations.

Le massif du Ventoux lui-même est couvert de forêts appartenant à différents propriétaires qu'il s'agit de convaincre de l'intérêt de la démarche pour passer du concept à la réalité. C'est l'une des difficultés rencontrées dans le cadre de la mise en place des îlots de sénescence par exemple.

Le débardage par traction animale ne peut être envisagé à grande échelle du fait des rendements limités de cette technique. Le recours au débardage à cheval a d'ailleurs quelque peu perturbé la chronologie du chantier qui a dû être achevé en mode de débardage traditionnel.

Si le bois est indéniablement une source d'énergie d'avenir, il n'existe à l'heure actuelle que peu d'installations opérationnelles utilisant ce combustible en Provence. La demande en plaquettes forestières est faible et les prix ne sont donc pas assez rémunérateurs. Ainsi, à la différence du bois d'œuvre, il n'a pas été possible de structurer une chaîne d'acteurs depuis l'exploitation forestière jusqu'à l'utilisation en bois-énergie.

Les milieux forestiers méditerranéens sont, pour la plupart, circonscrits par des espaces voués à d'autres utilisations (agriculture, urbanisation...). Contrairement à certaines régions, où la juxtaposition des usages est possible, le gestionnaire doit ici concilier, sur un même territoire, toutes les fonctions voulues par la société.

D'autre part, dans un contexte économiquement difficile, où les acteurs institutionnels se superposent sur un même territoire (c'est le cas du Mont Ventoux), l'ouverture à la gestion partagée n'est pas toujours simple. Elle est cependant inéluctable et indispensable.

Améliorations possibles

Cet avantage de mise en œuvre directe dont bénéficie l'ONF (cf. ci-dessus) ne doit pas pour autant être prétexte à un repli sur soi du gestionnaire. On touche là au véritable challenge de la gouvernance : la technicité est un pré-requis et un atout indispensable à l'action mais pas pour autant une finalité en soi.

Le gestionnaire d'espaces forestiers qui souhaite installer un martéloscope doit préalablement réfléchir à une organisation qui permette à l'outil d'être un support pérenne de gouvernance et ouvert à tout type de publics. Bien que l'utilisation et l'interprétation des résultats pour le grand public soient relativement simples, il est nécessaire de former les personnels chargés de conduire les sessions. Ceci nécessite la mobilisation des compétences suivantes :

– Animation de groupe et pédagogie.

– Technique forestière (la fiche résultat devrait intégrer des paramètres plus détaillés : données quanti-

tatives, typologie des peuplements, rôle de la lumière, place de la régénération, etc).

– Maîtrise d'un logiciel de type tableur pour exploitation de la macro des résultats.

Ce besoin en formation doit intégrer les inévitables recyclages liés aux changements de personnels afin de ne pas perdre le savoir-faire capitalisé. Enfin, si l'on souhaite que le **martéloscope** s'ancre dans la gouvernance locale, la participation des différents acteurs intéressés par la gestion de la forêt doit être envisagée pour soutenir les coûts liés au fonctionnement de l'outil.

En ce qui concerne les **îlots de sénescence**, une bonne organisation spatiale et leur intégration dans une matrice gérée plus intensément sont essentielles pour favoriser la fonctionnalité du réseau et les échanges biologiques.

Éléments transférables

L'exemple de la **structuration d'une chaîne d'acteurs locaux** par l'ONF dans le cadre de QUALIGOUV, ayant abouti à la construction d'une salle polyvalente en bois local ("**projet Mazan**"), révèle la possibilité d'inscrire fortement la forêt dans le tissu économique, social et environnemental d'un territoire.

Au-delà du terme du projet, l'ONF s'attachera à suivre le déroulement des chantiers et l'achèvement des actions afin qu'en soient dégagés des éléments de bilan sur plusieurs plans :

– Technique (stades sylvicoles, typologie de peuplements adaptés, organisation des chantiers...).

– Économique (prix de vente/prix d'exploitation).

– Environnemental (quelle place pour ce type d'exploitation dans une gestion forestière durable ? Quels couplages possibles avec d'autres objectifs de gestion ?).

Malgré l'aboutissement limité du projet de **valorisation locale du bois-énergie**, le retour d'expérience sera bénéfique pour les démarches émergentes dans ce domaine, et constituera une référence supplémentaire sur cette problématique en France et dans le Bassin méditerranéen.

Le **martéloscope** est un outil ludique adapté à un large public, tout en étant compatible avec une utilisation beaucoup plus technique de l'outil par des professionnels de la forêt. La dimension transnationale des actions de l'ONF se sera particulièrement révélée grâce à QUALIGOUV à travers l'exemple du martéloscope. Plusieurs partenaires du projet ont immédiatement perçu le caractère transposable de cet outil participatif et la possibilité de le décliner sur leurs territoires en y intégrant leurs propres enjeux de gestion.

Par ailleurs, compte tenu des impératifs de formation et de l'intérêt manifesté par les partenaires du projet QUALIGOUV, il est prévu la rédaction d'un guide d'utilisation du martéloscope qui servira de support pour la transposition de l'outil à d'autres territoires.

Enfin, à travers le partenariat du projet, et grâce en particulier à l'action du WWF France, la méthode d'implantation des **îlots de sénescence** associée aux principes de gouvernance pour son déploiement pourra être diffusée largement au niveau international. Les parcelles positionnées serviront également d'exemples pour les élus invités à favoriser le déploiement du réseau dans les forêts communales (cf. ci-dessus) et, pourquoi pas, chez les propriétaires privés.

Apports spécifiques du projet QUALIGOUV

Pour l'ONF, la consultation des acteurs locaux est statutaire et mise en pratique dans plusieurs de ses missions (aménagement forestier, mise en place de réserves biologiques...). Mais le projet QUALIGOUV a incité l'ONF à prendre de nouvelles initiatives en ce sens, et contribué à l'évolution des modes de gestion des forêts méditerranéennes publiques françaises.

Les partenariats noués sur la thématique de la naturalité forestière entre l'ONF, le WWF et le Syndicat mixte pour l'aménagement et l'équipement du Mont Ventoux sont un autre exemple de l'effet catalyseur du projet QUALIGOUV.

D'autre part, en soutenant le processus de mise en relation et de concertation des acteurs locaux, QUALIGOUV a été l'occasion de démontrer la faisabilité de l'usage de bois méditerranéens dans la construction d'un bâtiment public : la salle polyvalente de la commune de Mazan réalisée en Cèdre de l'Atlas, Pin noir et Pin à crochet du Ventoux.

Sur un plan patrimonial, le Conservatoire dynamique des gestes techniques de l'Université populaire du Ventoux (association) a bénéficié du projet QUALIGOUV en produisant un DVD interactif sur *Les gestes du débardage à cheval* [12]. Cette déclinaison indirecte dans une action de transmission des savoir-faire régionaux est intéressante à noter. Au-delà de la réalisation elle-même, QUALIGOUV a facilité le retour d'expériences et la mise en évidence des liens fonctionnels indispensables à ce type de projet.

QUALIGOUV a contribué à renforcer les dispositifs de gestion au bénéfice de la biodiversité forestière, en particulier en contribuant à la mise en place d'une "trame de vieux bois" déployée dans un contexte forestier soumis à une gestion active. Outre la définition de cette politique, le projet a permis d'installer trois îlots de sénescence en forêt domaniale du Ventouret et a eu un réel effet de levier (reproductibilité). Une expérience

qui a permis une accélération de la prise en compte de la naturalité forestière dans la gestion et la gouvernance d'un territoire.

Enfin, le projet a été l'occasion de lancer une initiative de **mobilisation de bois-énergie** sur le massif du Ventoux, une première sur cette zone.

e - Generalitat Valenciana

Réalisations concrètes et objets de satisfaction

Les actions de la *Generalitat Valenciana* ont été groupées en quatre objectifs principaux :

1. Amélioration de la connaissance de la situation concernant le risque de feu de forêt, l'amélioration de la gouvernance et de la qualité de la gestion forestière, ainsi que l'optimisation de son application sur le territoire.

2. Développement d'outils qui facilitent une bonne gestion des feux de forêt impliquant tous les acteurs concernés :

- Validation du Plan de prévention contre l'incendie de forêt du Parc naturel Chera-Sot de Chera.
- Validation du Plan de prévention contre l'incendie de forêt du Parc naturel Puebla de San Miguel.
- Ébauche d'un manuel de "bonnes pratiques" concernant la prévention contre l'incendie de forêt (cf. document dans le DVD de livrables et *Éclairage thématique* n°3 joints au présent rapport).
- Développement d'un guide méthodologique pour la mise en place de plans de prévention locaux contre l'incendie.
- Définition d'une certification qualité pour la planification de la prévention contre l'incendie de forêt.

3. Amélioration de la gestion des zones par le biais d'actions de développement d'infrastructures mises en œuvre dans des plans de prévention contre l'incendie dans les zones protégées (cf. *Éclairage thématique* n°3).

4. Encouragement de la participation, de la communication et de la responsabilité collaborative entre les acteurs de la zone en termes de prévention.

- Aide aux associations bénévoles pour participer à la prévention contre l'incendie de forêt.
- Développement d'activités et amélioration de la participation d'acteurs divers impliqués dans la gestion des zones protégées (rencontre avec le personnel, révision/réorientation continue des objectifs, résolution de conflits, etc.).
- Création d'une page Internet spécifique et lancement d'opérations comme moyens de diffusion des actions et des outils de prévention des incendies.

Au terme du projet QUALIGOUV, nous pouvons affirmer que nous avons mené à bien les actions visant à atteindre les objectifs 1 et 2, ainsi qu'une partie des objectifs 3 et 4.

Photo 13 : Equipements anti-incendie dans le Parc naturel de Puebla de San Miguel (Région de Valence).

Difficultés et dysfonctionnements

Nous avons rencontré quelques problèmes inattendus pour mettre en œuvre une partie des actions de l'objectif 3, correspondant à l'exécution de la première phase des actions mises en place dans les parcs naturels de Serra Calderona et de Turia, visant à améliorer et entretenir les réservoirs d'eau. Ces problèmes ont été provoqués par des difficultés à trouver une solution technique suffisamment bonne en accord avec le budget disponible.

De même, nous avons été confrontés à des difficultés dans l'accomplissement de l'objectif 4, visant à encourager la participation, la communication et la responsabilité dans la collaboration entre les acteurs de la gestion territoriale et de la prévention contre l'incendie. En effet, en raison de la situation globale de crise économique, nous n'avons pas reçu de soutien financier pour développer des plans de prévention locale des incendies de forêt.

Améliorations potentielles

Pour améliorer les actions ou projets similaires futurs, nous avons appris qu'il est recommandé d'avoir une bonne connaissance de tous les acteurs concernés par la gestion des zones protégées, et de les impliquer dès le début. Il est nécessaire de montrer les bienfaits d'une bonne gestion aux propriétaires privés.

Il serait également souhaitable d'élaborer des accords entre tous les acteurs concernés par les zones protégées, afin de faciliter la mise en œuvre d'actions communes visant à l'amélioration de la qualité de la gestion.

Éléments transférables

Comme nous l'avons vu sur des sites pilotes d'autres partenaires, et d'une manière générale au travers de la mise en place du projet QUALIGOUV, nous pensons qu'il est important de :

– proposer des compensations pour les dommages et les services écosystémiques ;

– simplifier la législation pour faciliter la mise en œuvre d'actions de prévention des incendies de forêt ;

– améliorer la gestion (outils servant à promouvoir une autogestion, à faciliter la coordination entre les acteurs, etc.).

Contribution spécifique du projet QUALIGOUV

Le projet a permis le développement et la mise en œuvre des modèles de communication (participation, défition des objectifs communs...), de coopération entre les acteurs (outils transposables, moyens économiques et techniques...) et de gestion forestière (directives, méthodologies, règles techniques...).

Par ailleurs, il a permis de développer des normes de qualité pour les plans locaux de prévention des incendies de forêts, en générant un guide méthodologique sur leur conception. Ces normes pourront être mis en œuvre directement par les institutions locales (ce qui aura pour effet d'encourager leur constitution) et appliqués bien au-delà des sites pilotes de la *Generalitat Valenciana*.

En outre, le projet a permis de concevoir et d'expérimenter diverses solutions techniques à des problèmes quotidiens et répandus tels que :

– la préparation de pistes d'accès pour les pompiers avec différents niveaux de largeur ;

– la conception de structures de protection pour les animaux au niveau des dispositifs de prévention des incendies, permettant de combiner cette dernière avec la préservation de la faune.

✦ Province de Tarente

C'était la première fois que la Province de Tarente, en tant qu'autorité de gestion provisoire d'un Parc naturel régional, participait à un projet de coopération internationale.

Réalisations concrètes et points de satisfaction

Malgré une équipe interne réduite, des résultats importants ont été obtenus, grâce à la collaboration avec For.Rest.Med (unité dépendant de l'Université de Bari), en particulier la réalisation d'un plan de gestion des zones forestières du Parc régional nouvellement créé (décembre 2005) "Terra delle Gravine".

Pour réaliser cette proposition de plan de gestion durable des ressources naturelles, une analyse territoriale de la zone pilote du Parc naturel régional "Terra delle Gravine" a été mise au point. Avec cet objectif, les experts de For.Rest.Med ont effectué une analyse environnementale complète visant à identifier les unités territoriales et les peuplements forestiers. Différents aspects ont été mis en relief, à savoir :

– Les aspects géologiques et hydrogéologiques.
– Les caractéristiques édaphiques.
– La santé de la faune et de la flore.
– La viabilité économique.
– Les zones de loisir.
– La planification urbaine et territoriale.

Cette description a été suivie par des mesures spécifiques de propositions d'interventions telles que :

– Des mesures administratives et de planification contenant de nouveaux instruments de planification et de possibles mesures supplémentaires.

– Un partenariat avec les propriétaires forestiers du Parc.

– Des interventions dans les cultures visant à préserver la faune.

– Des interventions structurelles visant à préserver la biodiversité (petits bassins, nids artificiels, etc.).

De plus, un "*Web GIS*" (système d'information géographique en ligne)[13] a été développé par For.Rest.Med. Il comprend une carte géographique et une carte de végétation de la forêt, la descriptions des espèces et peuplements spontanés les plus répandues et des zones de reforestation, "une galerie de photos" du territoire des *gravines*, et quelques "photos en panorama" (360°) réalisées dans les zones hautement préservées.

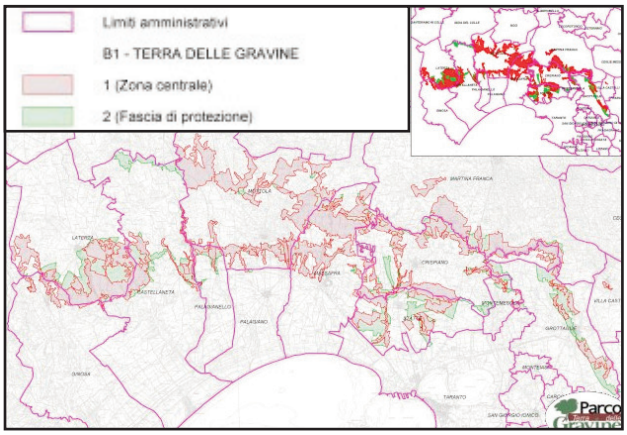

Carte 19 : Extrait du WebGIS du Parc Terra delle Gravine.

Sa réalisation est un bon point de départ, puisque le Parc régional "Terra delle Gravine" n'a pas encore de site Internet officiel.

Difficultés et dysfonctionnements

Le processus participatif pour l'élaboration du plan de gestion s'est avéré très difficile. Il n'y a eu que peu de participants aux premières réunions. À cette période, les gens n'étaient pas encore vraiment intéressés et les acteurs locaux considéraient avant tout les parcs comme une source d'obligations et de contraintes.

Néanmoins un bon résultat a été obtenu lors de la réunion QUALIGOUV qui s'est tenue dans la Province de Tarente (du 27 au 29 avril 2010), en raison d'une participation plus importante des acteurs. Au cours de cette réunion, toutes les activités menées au sein du projet ont été exposées. Des maires de certaines municipalités du Parc (Palagianello et Laterza) et quelques naturalistes sont également intervenus.

Améliorations potentielles

L'un des objectifs principaux pour l'avenir du Parc est d'atteindre une plus grande autonomie. Ceci demande en particulier la mise en place d'une autorité indépendante, dotée de son propre personnel, et qui soit moins freinée par la bureaucratie de l'administration publique.

Éléments transférables

Il est vraiment délicat pour un jeune parc tel que "Terra delle Gravine" de donner des conseils. "Nous avons tout à apprendre", disent-ils.

Le témoignage apportée par le Parc "Terra delle Gravine" peut toutefois être instructif pour tous les nouveaux parcs. En effet, il est toujours utile d'être conscient des difficultés potentielles et de chercher des solutions pour les anticiper.

Contribution spécifique du projet QUALIGOUV

C'est justement parce que le Parc ne possède pas encore une autorité indépendante et ses propres outils de gestion (un plan de gestion du Parc et un plan socio-économique), qu'il était très utile de connaître les réalités dans les autres zones protégées en visitant les sites pilotes des partenaires QUALIGOUV qui ont beaucoup plus d'expérience. "Nous nous inspirons d'eux et des bonnes pratiques pour l'avenir".

✦ WWF

Réalisations concrètes et points de satisfaction

La tâche du WWF au sein du projet QUALIGOUV consistait à intégrer l'interprétation régionale du concept de "Forêts à haute valeur de conservation" (HCVF) en se concentrant sur des zones dans le sud du Portugal, et un plan d'action de conservation suivant une méthode dite "*Open standards*" se concentrant sur les sites pilotes italiens (en particulier celui de Monte Arcosu en Sardaigne). Les deux tâches ont été menées à bien comme prévu.

Dans le cas du concept de HCVF, le WWF a réuni des informations pour répondre à des critères liés à deux aspects :

– La biodiversité (zones protégées, localisation d'espèces endémiques ou menacées, zones d'importance saisonnière pour les oiseaux...).

– Les services écosystémiques (localisation des principales zones aquifères et de stockage de carbone des forêts de chênes).

Toutes ces informations ont été mises à la disposition du public par le biais de l'outil "*Web GIS*" (système d'information géographique en ligne).

Le Plan d'action de conservation pour Monte Arcosu en Italie a également été élaboré selon la méthode "*Open standards*", permettant une identification des actions de conservation à mettre en œuvre dans cette *Oasi* WWF (réserves naturelles privées gérées par le WWF). Dans ce cas, les plans de gestion pour la zone ont été définis plus rapidement que prévu. Par ailleurs, l'investissement des acteurs a été facilité par le projet.

Photo 14 : Le site pilote du WWF en Sardaigne, l'Oasi du Monte Arcosu.

Difficultés et dysfonctionnements

Réunir les données HCVF, en général détenues par l'administration publique, s'est avéré être une démarche lente. Les attributs liés à la valeur de conservation des zones contre l'érosion du sol et les feux de forêt n'étaient pas entièrement développés, en partie parce qu'il n'y a pas encore d'accès à ce type de données.

La définition des plans de gestion est juste la première étape du processus de gestion des zones protégées. Au début du projet, l'adoption de ces plans par les administrations publiques responsables de la gestion des zones considérées faisait partie des objectifs à atteindre dans le cadre du projet. Cet objectif n'a pas été atteint en raison des contraintes politiques et administratives. Ces deux plans devraient néanmoins être validés dans l'année.

Améliorations potentielles

Des actions plus concrètes visaient à partager des informations et des expériences entre les partenaires, ce qui pouvait mener à la mise en œuvre d'outils développés dans d'autres régions partenaires. Ce point est particulièrement important du point de vue d'une approche consistant à essayer d'améliorer et augmenter les relations entre les partenaires pour les projets futurs.

C'est pourquoi il serait utile d'établir un réseau de gestionnaires sur le long terme pour les forêts, par le biais duquel il sera possible de maintenir des contacts et de créer des occasions de partager et d'apprendre de bonnes pratiques.

Éléments transférables

– L'outil HCVF est une méthodologie standard qui utilise des données (telles que la localisation des zones et des espèces protégées) collectées en général par les organisations de conservation de la nature (ONG, parcs naturels, associations locales, etc.) ou l'administration forestière (Inventaire forestier national, par exemple) et pourraient ainsi être adaptées par d'autres partenaires. Ceci pourrait permettre la création d'une nouvelle manière standard d'analyser les informations dans les zones de haute valeur de conservation pour n'importe quelle région partenaire.

– La méthodologie "*Open standards*" peut être facilement transposée au sein des partenaires, sites et pays comme outil permettant de définir, concevoir et contrôler des programmes et projets de gestion des zones naturelles. Toutes les informations sont facilement accessibles sur Internet et le WWF peut y diffuser le support adéquat pour l'utilisation de cette méthodologie.

Contribution spécifique du projet QUALIGOUV

QUALIGOUV a apporté des ressources essentielles au développement d'un outil *Web GIS* qui met à la disposition du public des informations sur le programme HCVF des zones cibles du Portugal. Le partenariat QUALIGOUV a permis des échanges entre les partenaires qui peuvent aboutir à l'adoption d'outils HCVF dans leurs régions respectives.

Le projet fut l'occasion de diffuser la méthodologie "*Open standards*" non seulement dans un contexte de biologie de conservation mais aussi dans des processus de gestion des forêts.

Le projet QUALIGOUV a permis de définir des plans de gestion pour la zone plus rapidement que prévu. La "pression" émanant du projet a également encouragé l'engagement des acteurs.

Notes :

5 - Sur le thème précis de la gouvernance, ce travail bibliographique avait déjà été fait de manière globale lors de la préparation de la candidature, mais avait nécessité plus de détails et de précisions liées aux spécificités locales des partenaires.

6 - C'est le cas de *Porter-Bolland et al* qui apporte la preuve que les écosystèmes forestiers gérés par des communautés locales (systèmes agro-sylvo-pastoraux) sont mieux gérés que certains espaces mis "sous cloche".

7 - Cela constitue une expérimentation de la gouvernance, à l'échelle du partenariat et du projet, qui illustre les exigences à tenir pour parvenir à un vrai projet coopératif.

8 - Une demande de prolongation du projet a été formulée, mais n'a pas pu aboutir.

9 - Proposition du pair du PNR des Alpilles, Louis-Michel Duhen : tenir annuellement un registre des travaux forestiers prévus dans l'année qui serait alimenté par les déclarations volontaires des maîtres d'ouvrage publics ou privés. Il semble que l'annonce préalable et l'apport d'informations sur l'intérêt des opérations conduites en forêt et leur conformité à la réglementation ajoutée à la possibilité de consulter ces informations à tout moment seraient des conditions susceptibles de désamorcer des conflits.

10 - Plus de 600 personnes ont participé à cet évènement.

11 - Pour plus de détails sur cette action, reportez-vous au document de Jeanne Du Lac, de l'ONF : "Îlots de sénescence en forêt publique", disponible dans le DVD de livrables du projet, joint au présent cahier, ou sur le site www.qualigouv.eu.

12 - Pour plus d'informations sur cette technique, voir le site de l'Université populaire du Ventoux : http://www.upr-jdv.org/, rubrique "Conservatoire dynamique des gestes techniques".

13 - Le *Web GIS* est actuellement disponible sur le site Internet de For.Rest.Med : http://www.forrestmed.com/Qualigouv/index.html.

IV - Eléments transférables et conditions de la transférabilité

Les six chapitres ci-après sont les résumés des *éclairages thématiques* joints au présent Cahier. Ils ont été rédigés suite aux réflexions des sous-groupes thématiques mis en place par le *Peer group* afin de synthétiser les dispositifs, outils ou méthodes expérimentés sur le terrain par les partenaires et mutualisés lors des séminaires ou dans les échanges inter-partenariaux. Ils ont pour but de déterminer et d'analyser les modalités de mise en œuvre, les conditions du succès et, dans la mesure du possible, les circonstances dans lesquelles ces éléments sont transférables. Les versions complètes de ces documents se trouvent dans les feuillets annexes joints au présent Cahier, que vous pouvez vous procurer auprès de l'AIFM (www.aifm.org), ou sur le site du projet : www.qualigouv.eu.

1 - Communication et consultation des acteurs locaux

Par Louis-Michel Duhen (PNR des Alpilles)

Un bon usage de la communication au sens large semble être une des conditions indispensables à une gouvernance réussie. Pour cela, une connaissance fine du contexte social et des pratiques actuelles en forêt s'avère nécessaire.

Dans le cadre de QUALIGOUV, Le PNR des Alpilles a entrepris, avec la contribution du Centre régional de la propriété forestière de Provence-Alpes-Côte d'Azur, de détailler les rôles des différentes acteurs du territoire avec l'indication, pour chacun, de sa mission, de ses responsabilités éventuelles et de son champ de compétences. La succession des interventions régulièrement conduites pour la prévention contre les incendies a été décrite précisément.

Ensuite, l'étude des perceptions et attentes des habitants et usagers du massif forestier des Alpilles a été confiée à un bureau d'étude spécialisé, à travers des entretiens semi-directifs où les sujets suivants ont été abordés : représentation de la nature et de l'espace forestier, pratiques, fréquentation et conflits d'usage, gestion et rôle du PNR des Alpilles, risques perçus/risques vécus notamment en matière d'incendies.

Des méthodes innovantes ont été testées, comme celle de proposer à l'interviewé de choisir un endroit sur lequel il a quelque chose à dire et qui représente le mieux ce qui caractérise l'espace forestier et les risques incendie sur le territoire : les entretiens "en marchant" (ou "chemin faisant"). La cartographie mentale a également consisté à faire parler l'interviewé devant une carte qu'il dessinait lui-même, ce qui a permis de mieux comprendre ses repères et connaissances, sa perception de l'espace et la manière dont il nommait les lieux.

Les entretiens ont été conduits sur un panel représentatif limité à quinze personnes, mais de façon relativement approfondie, donnant lieu à des résultats satisfaisants pour un coût modéré. Ceux-ci peuvent être ainsi résumés :

– La gouvernance sur le territoire est perçue comme plutôt bonne avec deux acteurs principaux : l'ONF (présence des agents) et le PNR des Alpilles (rôle dans la prévention des incendies), mais semble se dérouler loin des acteurs et habitants qui n'y sont pas directement inclus.

– Mais les actions du Parc, relatives à la valorisation, l'aménagement, et le développement du massif sont moins visibles, alors que cela correspond à une forte attente. Par contre, le PNR est souvent cité comme outil indispensable de gestion, de gouvernance, porteur d'une vision globale ("facilitateur"). Une meilleure entente avec les mairies est souhaitée.

– Une demande de dialogue avec un éventail plus large de publics a été exprimée, de même que la mise en place de concertations à différentes étapes décisionnelles et prolongées lors de la mise en œuvre et du suivi.

– Au travers des réponses, le PNR est invité à présenter un positionnement plus clair sur les rôles qu'il souhaite développer.

D'autres partenaires ont mis en œuvre des actions visant à consulter la société civile pour une meilleure connaissance du contexte et des attentes des acteurs locaux. C'est notamment le cas de la Région de Valence (consultation publique lors de la mise en place des Plans de prévention contre les incendies), de la Région de Murcie (organisation de réunions publiques préalables à l'élaboration du Master Plan) ou encore de la Province de Tarente (rédaction d'un plan de gestion, présentation et mise en discussion).

Plus de détails dans la version complète de l'*Eclairage thématique* n°1 (feuillets annexes joints et sur www.aifm.org).

2 - Actions auprès des propriétaires forestiers

Par Gilles Martinez et Camille Loudun (PNR du Luberon)

Le PNR Luberon, avec l'appui du Centre régional de la propriété forestière de Provence-Alpes-Côte d'Azur, a conduit une action pilote consistant à organiser une gouvernance au plus près du terrain avec les propriétaires du foncier forestier.

Un besoin de structurer les propriétaires pour gérer le territoire

La gestion à l'échelle des petites parcelles n'est pas pertinente lorsqu'il faut traiter de domaines complexes tels que la gestion des peuplements, l'environnement, la fréquentation du public, la prévention contre les incendies, etc.

Il est donc fréquent qu'une volonté extérieure s'exprime par le biais d'interventions publiques dans le milieu forestier (municipalités, intercommunalités, PNR, conseils généraux...). Dans ce cas de démarche "descendante", il est essentiel d'établir une réelle concertation avec les propriétaires, détenteurs de la ressource.

Cependant, l'action pilote du PNR du Luberon dans le cadre de QUALIGOUV est allée au-delà d'une simple concertation puisque son objectif était, sur les deux sites, la création de structures de gestion collective de propriétaires voisins c'est-à-dire d'un véritable outil de gouvernance locale et l'établissement d'une "feuille de route" matérialisée par un Plan simple de gestion.

Différentes étapes de la démarche

– Etudes préalables.

– Travail cartographique sur SIG pour préparer le choix des secteurs de travail par le Comité de pilotage de la Charte forestière de territoire.

– Diagnostic des milieux naturels et humains des sites pilotes.

– Enquête auprès des propriétaires.

– Etude foncière suivie de l'envoi d'un courrier aux propriétaires cosigné avec le maire des communes concernées, accompagné d'un court questionnaire sur les activités, les difficultés rencontrées, les projets, les sujets d'intérêt...).

– Pour mieux communiquer auprès des propriétaires, une typologie a été établie.

– Réunions publiques dans chaque commune avec présentation des projets de la collectivité, des résultats des questionnaires des propriétaires et définition d'un projet commun.

– Mise en valeur de cette enquête.

Outre les informations fournies, l'enquête a permis de montrer que les propriétaires avaient les mêmes sujets d'intérêt et les mêmes attentes, ce qui a légitimé un travail conjoint propriétaires/collectivités territoriales et fait admettre l'intérêt pour les propriétaires de se regrouper et de gérer en commun.

Cette démarche a ouvert la voie à une véritable gouvernance partagée du territoire !

De son côté, le WWF Portugal a mené des actions visant notamment à informer et à fédérer les propriétaires. Cela consistait en la mise au point d'une "boîte à outils" en ligne (cartographie des milieux naturels par exemple), un travail de sensibilisation des propriétaires aux richesses naturelles patrimoniales de leur territoire, et l'établissement d'accords de "paiement pour services écosystémiques" entre les propriétaires de suberaies et un industriel de l'agro-alimentaire.

Plus de détails dans la version complète de l'*Eclairage thématique* n°2 (feuillets annexes joints au présent Cahier et accessibles sur www.aifm.org).

3 - Participation de la société à la prévention des incendies de forêt

Par Francisco Navarro (VAERSA, Valence)

La prévention des feux est une pièce maîtresse de la gouvernance dans les zones méditerranéennes. La division des compétences à différents niveaux et le nombre d'intervenants impliqués requièrent des actions de gouvernance visant à améliorer et clarifier le cadre et les objectifs communs.

Une bonne gouvernance doit comprendre des actions servant à promouvoir l'investissement de la société dans une gestion active, également considérée comme une participation et/ou une co-responsabilité dans l'exécution des actions en elles-mêmes.

Dans le cadre de QUALIGOUV, la *Generalitat Valenciana* a mis en œuvre et analysé plusieurs actions visant à améliorer la gouvernance en lien avec la prévention contre les incendies de forêt, en mettant en avant celles qui contribuent à faciliter ou rendre possible un engagement actif des différents intervenants, en leur

donnant des outils concrets et un cadre d'action. L'exemple principal est l'élaboration de plans de gestion des feux de forêt dans plusieurs zones protégées de la Région de Valence.

Les actions entreprises pour améliorer l'autonomie[14] des intervenants en relation avec leurs responsabilités définies peuvent être classées de la manière suivante :

– Outils de planification à différentes échelles pour définir des objectifs et un cadre communs. Ceci comprend des mesures visant à améliorer l'élaboration et la qualité des plans de gestion.

– Outils de diffusion s'adressant aux intervenants avec un engagement spécial dans la prévention, encourageant la co-responsabilité.

– Mesures servant à promouvoir une participation active de groupes sociaux à la prise de décision.

Dans tous les cas, les différents objectifs et réalités qui existent rendent les solutions et outils complexes et multiples. Tout doit être toujours adapté aux situations spécifiques. La version étendue de l'encadré inclut des recommandations ou suggestions pour chaque mesure ou outil basées sur les expériences.

En général, les actions mises en œuvre ont bénéficié d'une bonne acceptation et d'une bonne intégration ; il sera toutefois nécessaire d'évaluer l'ampleur du succès sur une période plus longue d'après la permanence de ses effets.

Plus de détails dans la version complète de l'*Eclairage thématique* n°3 (feuillets annexes joints au présent Cahier et accessibles sur www.aifm.org).

4 - Des outils pour une bonne gouvernance

Par Mario Velamazan (Région de Murcie) et Louis-Michel Duhen (PNR des Alpilles)

La situation actuelle des espaces forestiers méditerranéens est le fruit d'une interaction continue entre les écosystèmes et l'espèce humaine. C'est pourquoi les partenaires de QUALIGOUV ont mis en place divers outils et procédés pour assurer une meilleure gouvernance et qualité de gestion dans un processus donné. Il ressort quelques grandes lignes que l'ont peut résumer en trois phases :

Diagnostic : Identifier les situations, impliquer les agents, prévenir les conflits

Lors des travaux de planification territoriale, il est courant de diagnostiquer les caractéristiques physiques et économiques. Mais les informations sociales relatives aux intérêts des populations résidentes ou des propriétaires sont souvent peu prises en compte. Une bonne gouvernance des espaces forestiers méditerranéens doit engendrer une nouvelle dynamique de travail dans laquelle une phase préliminaire inclut, comme élément central, l'étude des sensibilités sociales, des inquiétudes et des problèmes particuliers ou sectoriels se répercutant sur la gestion environnementale des territoires. Ce diagnostic social doit comprendre les points suivants :

– Identification des acteurs et agents sociaux concernés (cf. *Eclairage thématique* n°1 page 40).

– Inventaire des conflits socio-environnementaux.

– Enquêtes et entretiens avec les acteurs (cf. *Eclairages thématiques* n°1 et 2 pages 40 et 41).

– Evaluations partagées.

– Analyse des pratiques et schémas pré-existants.

– Première évaluation des enjeux.

– Détails plus précis sur des zones sensibles.

À la fin du diagnostic, un premier atelier de participation citoyenne doit permettre de débattre des intérêts économiques et des enjeux de conservation dans la zone.

Objectifs impliquant un travail en commun

Après un diagnostic social correctement réalisé, l'objectif est de définir un projet commun en intégrant les institutions publiques et privées, les associations et les particuliers. La dynamique de travail doit s'appuyer sur la formation de groupes spécialisés qui définissent des axes d'actions communes, avec des mesures concrètes sur lesquelles chaque acteur, public ou privé, a quelque chose à apporter. Cette dynamique s'autoalimente et s'enrichit quand les résultats sont l'œuvre de tous. Que ce soit à l'échelle d'un massif ou d'un "secteur forestier", ce constat est particulièrement significatif dans la plupart des projets locaux de QUALIGOUV.

Structures et catalyseurs de la concertation

Un des points les plus délicats est d'assurer la continuité dans le temps. Les activités pilotes des partenaires de QUALIGOUV ont permis de préciser les caractéristiques de la structure en charge de la concertation susceptibles de faciliter le travail de communication avec la société civile pour assurer le suivi régulier des actions.

Ainsi, la structure ne doit être ni étatique ni institutionnelle, ni avoir des objectifs dispersés et divergents de ceux de la concertation. Si des structures existent au préalable, il est préférable de renforcer la concertation entre elles au lieu d'en créer une nouvelle. Il faut travailler sur des actions, des budgets concrets et des agendas bien définis, et être organisé de manière à favoriser la communication.

L'existence du "catalyseur" (individu, ou équipe), soutenu par des moyens fiables, est fondamentale. Ce personnage, ou organisme, en charge de l'animation technique du projet, devra veiller à la cohérence et à la transparence entre les groupes sectoriels et transversaux. La structure devra toujours rester ouverte à l'entrée et à la sortie des participants pour assurer souplesse et continuité. Il est recommandé d'avoir un contact fréquent, qui génère confiance et synergie, et de prévoir un mécanisme de suivi et d'auto-évaluation solide pour éviter de répéter les échecs en matière de gestion et de fonctionnement.

Plus de détails dans la version complète de l'*Eclairage thématique* n°4 (feuillets annexes joints au présent Cahier et accessibles sur www.aifm.org).

5 - Les normes de gestion des projets de conservation du WWF

Par Corrado Teofili (WWF)

Les normes concernant la mise en œuvre de la planification dans le cadre du Réseau d'aires protégées du WWF ont notamment été utilisées pour définir le Plan de Gestion de la Réserve du Monte Arcosu en Sardaigne.

Ces normes sont destinées à aider les responsables des projets de conservation, à décrire leur vision à long terme et leurs hypothèses-clés, à mettre au point des activités efficaces, à évaluer leur succès et, par la suite, à adapter, partager et perfectionner progressivement une méthode de gestion adaptative cohérente et efficiente.

Ces normes sont bien ancrées dans l'histoire de la planification des activités du WWF, du fait de leur utilisation dans d'autres programmes de conservation, et dans d'autres disciplines. Elles ne constituent pas un code rigide que tout projet devrait suivre aveuglément, mais plutôt un ensemble de meilleures pratiques auxquelles les gestionnaires peuvent avoir recours en fonction des besoins et des problématiques local.

Ces normes peuvent être organisées en une série de cinq étapes (cf. *Cahier d'étape* n°3, page 36) :

1. Définir les personnes qui seront impliquées dans l'équipe porteuse du projet lors des premières étapes, définir le champ géographique et/ou thématique du projet, les parties prenantes clés du projet, les résultats qu'on espères atteindre, le contexte dans lequel on compte travailler, y compris les menaces et les opportunités.

2. Concevoir le plan d'action (y compris les buts, objectifs et activités), le plan de suivi et le plan opérationnel.

3. Mettre en œuvre le plans de travail tout en garantissant les financements suffisants, les capacités techniques de l'équipe et un partenariat cohérent et structuré.

4. Analyser les données, résultats et hypothèses, ainsi que les performances opérationnelles et financières, et adapter les plans de travail, le cas échéant, au vu des résultats.

5. Partager les enseignements, les produits de la communication formelle, les *feedback* et les évaluations, afin de développer une culture de l'apprentissage collectif en lien avec les principaux publics, externes et internes.

Ces normes sont destinées à être utilisées de façon itérative. L'équipe chargée du projet ne devrait pas s'attendre à produire des résultats parfaits la première fois qu'on franchit chaque étape du cycle des projets.

Ces normes sont fondamentalement non linéaires. Même si le cycle d'un projet présente ces normes dans une séquence chronologique, la plupart des équipes porteuses de projet ne suivront pas ce processus étape par étape.

L'analyse de la situation devra décrire les relations entre les cibles, les menaces directes, les opportunités et les jeux d'acteurs. Cela peut se faire sous la forme d'un texte, de modèles conceptuels ou encore de diagrammes.

Pour la réalisation du Plan de gestion de la Reserve du Monte Arcosu, une équipe d'experts a été mise en place et a travaillé sur les deux premières étapes présentés ci-dessus. La synthèse de ce travail a été mise sous forme d'un schéma logique qui rapporte en particulier le Modèle conceptuel du Plan de gestion de la Réserve du Monte Arcosu. Ce document a été joint en annexe 1 du compte-rendu complet du sixième séminaire du projet organisé par le WWF en Sardaigne, que vous pouvez vous procurer auprès de l'AIFM (www.aifm.org).

6 - Le martéloscope, un outil de sensibilisation pratique et efficace

Par Philippe Bourdenet (ONF)

Besoin d'information du public

La nécessaire gestion multi-fonctionnelle des espaces forestiers publics du site pilote du Mont Ventoux, a suscité à l'Office national des forêts le souhait de disposer d'un outil permettant d'aborder très concrètement la complexité de la gestion forestière en Méditerranée. En effet, le public français a très peu de connaissances sur le milieu forestier et sur sa gestion.

Dans le contexte de ce territoire, un partenariat avec les acteurs locaux, et en particulier le Syndicat mixte d'aménagement et d'équipement du Mont Ventoux et le groupe national "Forêt" des Réserves *Man and Biosphere* de France a permis de partager les attentes de cet outil novateur qu'est le martéloscope.

Les interrogations que suscitent la sylviculture et sa manifestation visible que constituent les coupes de bois et chantiers d'exploitation forestière méritent en effet d'expliquer les critères de choix qui guident le forestier pour désigner les arbres à prélever. La méthode d'élaboration de l'outil se veut transférable à d'autres contextes.

Définition technique du martéloscope

Un martéloscope est un outil pédagogique développé dans le but de perfectionner les forestiers à l'action du martelage. Il se matérialise sous la forme d'une placette de terrain, en pleine forêt, d'une surface comprise entre 3000 m² et un hectare, délimitée à l'aide de peinture (traces apposées à 2 m de hauteur sur les arbres) ou de ficelles tendues en bordure de parcelle. Au sein de cette placette, tous les arbres de plus de 12,5 cm de diamètre à 1,30 m de hauteur sont inventoriés, cartographiés, numérotés et décrits. Pour chaque arbre, différentes données sont relevées : essence, diamètre, état sanitaire, qualité, valeur écologique, etc.

Ce dispositif expérimental constitue un support pédagogique permettant de susciter, à travers l'opération de martelage, les discussions qui peuvent naître des choix de gestion forestière. Il constitue donc un lieu privilégié pour faire vivre le concept de gouvernance partagée. Toutefois, les aspects de dendrométrie ou d'écologie forestière doivent être expliqués pour être compris par un public plus large.

L'objectif est donc, à travers le projet QUALIGOUV, de toucher un public plus diversifié, tout en conservant le rôle de formation continue des personnels gestionnaires des territoires.

Préparation de l'outil

Afin de mieux cerner la diversité des attentes sociales vis-à-vis de la gestion forestière et de mieux chercher à comprendre les thèmes à privilégier lors de l'utilisation du martéloscope, il a été décidé de conduire une série d'entretiens auprès d'un public représentatif du territoire et des acteurs locaux, dans les différentes réserves de biosphère forestières françaises et donc, en particulier, sur le site du Mont Ventoux.

Une prospection de terrain, s'appuyant sur la cartographie des peuplements forestiers, a visé à présélectionner des sites-candidats en recherchant des caractéristiques telles que :

– une structure verticale étagée du peuplement ;

– des essences forestières mélangées ;

– l'état de concurrence des tiges d'arbres ;

– l'accessibilité et le stationnement faciles et une marche d'approche inférieure à 10 minutes ;

– une circulation aisée dans la parcelle.

– la présence d'arbres "bio" : arbres de gros diamètre permettant d'expliciter les notions d'âge et de diamètre d'exploitabilité et d'aborder la question du rendement et de la rentabilité économique de la coupe martelée fictivement.

Mise en œuvre

L'exercice du martéloscope, notamment réalisé à l'occasion du cinquième séminaire du projet, consiste à laisser les participants circuler librement sur la parcelle en signalant les arbres qu'ils estiment nécessaire de couper et pourquoi. Les données sont ensuite analysées grâce à des logiciels informatiques spécifiques permettant de visualiser l'impact à moyen terme des choix opérés par les participants.

Les analyses conduites pour la création de ce martéloscope sur les site pilote du Mont Ventoux se sont avérées transférables aux contextes biogéographiques et ou socio-culturels rencontrés dans la plupart des pays des partenaires du projet QUALIGOUV.

Plus de détails dans la version complète de l'*Eclairage thématique* n°6 (feuillets annexes joints au présent Cahier et accessibles sur www.aifm.org).

7 - Valorisation des bois d'oeuvre méditerranéens et structuration d'une filière locale

Par Daniel Seven (ONF)

Le bois est un matériau naturel aux multiples qualités. Sur le plan technologique, les propriétés du bois varient fortement selon les essences : la plupart des espèces arborées méditerranéennes peuvent être source de produits utilisables pour des usages nobles (construction, menuiserie, ébénisterie).

L'utilisation du matériau bois dans la construction, très répandue dans de nombreuses régions européennes, ne l'est pas encore beaucoup en région méditerranéenne française. Il est toutefois important d'être en mesure d'individualiser les différentes catégories de bois dès la phase d'exploitation forestière afin de proposer à la vente des lots plus uniformes et dédiés à une grande catégorie d'usages (menuiserie, construction, emballage, bois-énergie, etc.).

L'implication de l'ONF dans un chantier d'exploitation des bois "en régie" a permis de :

– constituer des lots de bois homogènes sélectionnés selon leurs caractéristiques et leur qualité ;

– favoriser l'émergence de produits pouvant être rattachés à un "terroir forestier", comme le Cèdre du Ventoux et, par là même, favoriser des circuits d'utilisation plus courts ;

– assurer une meilleure maîtrise des conditions d'exploitation (techniques, environnementales...).

Ce type de projet est tout à fait reproductible dans d'autres espaces forestiers méditerranéens. Toutefois, cet engagement requiert, de la part du propriétaire de la forêt, une avance de trésorerie importante pour financer les coûts d'exploitation, une capacité à encadrer techniquement l'entrepreneur chargé des travaux d'exploitation des bois, et implique un risque d'altération des bois une fois coupés et stockés dans l'attente d'un acheteur.

Dans le cas du projet QUALIGOUV, il y a eu convergences d'attentes entre l'ONF, qui souhaitait valoriser localement les bois méditerranéens, la collectivité propriétaire des bois, la collectivité maître d'ouvrage de la construction du bâtiment et le prescripteur: ici un bureau d'études spécialisé dans la construction bois et l'architecte qui assure l'accompagnement du maître d'ouvrage tout au long du projet.

L'ONF assure notamment le dialogue avec le gestionnaire forestier pour optimiser la ressource en bois d'oeuvre local (recherche et adaptation du cahier des charges des produits à livrer), la traduction en catégories de produits (Pin noir et Cèdre pour l'ossature, Pin à crochet pour le bardage...), les échanges avec le maître d'ouvrage et le scieur associé au montage technique pour la première transformation des bois

Cette expérience confirme le potentiel qualitatif d'essences répandues dans toute la région méditerranéenne.

▸ ***Points positifs :*** les bois de Cèdre de l'Atlas et de Pin noir sont estimés être de qualité très satisfaisante car travaillant peu au séchage, et ayant un aspect patiné visuellement intéressant, des fentes de retrait habituelles sans conséquence sur la qualité des produits et une nodosité limitée. De plus, les accroissements fins et réguliers lui confèrent une excellente qualité et un bel aspect aux sciages.

▸ ***Points négatifs :*** Pour le Cèdre, la dimension des grumes est souvent insuffisante. Pour le Pin à crochet, les sciages de petites sections ont tendance à se déformer au séchage.

Plus de détails sont disponibles dans la version complète de l'*Eclairage thématique* n°7 (feuillets annexes joints au présent Cahier et accessibles sur www.aifm.org).

Notes :

14 - L'autonomie, dans le sens de la disponibilité des ressources (connaissances et richesses) pour mener à bien de façon optimales les actions définies, ne doit pas être associé à l'isolation ou à l'absence d'interaction avec d'autres acteurs.

Photo 15 : Ce travail collectif de réflexion sur des thématiques transversales à plusieurs partenaires au sein du Peer group est une belle illustration de la dynamique du projet. Bien que tout n'ait pas réussi sur le plan collectif, les échanges d'expérience et d'outils entre les partenaires ont permis de donner à QUALIGOUV une réelle dimension internationale, dans une ambiance à la fois cordiale et intense sur le plan technique.

V - Vers un *projet participatif idéal* pour les espaces protégés méditerranéens

Le projet QUALIGOUV ne se limitait pas à une série d'actions pilotes qui n'auraient eu d'autre finalité que les bénéfices ponctuels attendus localement par les partenaires. Le travail de capitalisation et de synthèse mené tout au long du projet par le *Peer group* a non seulement permis d'identifier des bonnes pratiques et d'en définir les conditions de la transférabilité des outils (cf. "Résultats techniques du projet" pages 27 à 39, et les *éclairages thématiques* joints au présent Cahier), mais il a également permis d'explorer le concept même de bonne gouvernance et de qualité de la gestion des écosystèmes boisés dans les espaces protégés méditerranéens. Ces questions ont, en outre, été débattues lors de plusieurs événements en lien avec le projet, tels que les sessions "Forêts, sociétés et territoires" tenues dans le cadre de la deuxième Semaine forestière méditerranéenne à Avignon (France) les 5 et 8 avril 2011.

Cette dernière partie présente les cinq grands questionnements de fonds qui restent en suspens en matière de gouvernance, puis énumère, sous forme de recommandations, les douze critères de succès qui ont pu être identifiés dans le cadre de QUALIGOUV pour des projets de ce type. L'objectif de cette réflexion est de contribuer au perfectionnement de la "recette du succès" pour la conception et la mise en œuvre du "projet idéal" relatif à la gouvernance et à la qualité de la gestion dans les espaces forestiers protégés méditerranéens.

1. Réflexions sur la gouvernance dans les espaces forestiers protégés méditerranéens

La gouvernance est loin d'être un concept évident et chacun en a sa propre définition. Aussi, avant de présenter des recommandations concrètes, il nous a semblé important de présenter l'état d'avancement de nos réflexions (pas toujours entièrement abouties à ce jour) sur le sujet. Dans cette vaste problématique, touchant à la fois à des questions techniques, politiques et socio-économiques, nous avons pu identifier cinq grands axes que nous allons détailler ci-après.

1 - Intégration des questions forestières dans la dynamique territoriale globale

Au-delà de la question de la reconnaissance de la multifonctionnalité des forêts méditerranéennes, la plupart des expérimentations pilotes ont témoigné de l'imbrication de la question forestière au sein des problématiques larges du développement territorial. Il est notamment question de création d'emplois et de richesses, de promotion des activités économiques locales dont certaines peuvent en partie prendre appui sur la ressource forestière, mais aussi de problématiques urbanistiques, environnementales ou encore d'entretien du patrimoine.

Ainsi, dans sa mission première de lutte et de prévention contre les incendies, la *Generalitat Valenciana* insiste sur la dynamique territoriale qui doit rester au centre des priorités. Pour cela, les emplois d'agents environnementaux du Parc sont donnés prioritairement aux locaux, qui, d'une part, connaissent bien le territoire et qui, d'autre part, peuvent ainsi éviter de recourir à l'exode vers les villes. De même, dans le projet du Parc des *Gravines,* géré par la Province de Tarente, on a bien vu que les dimensions agricole, touristique, ou encore cynégétique sont indissociables de la problématique naturaliste et forestière et requièrent une approche globale.

2 - Préservation et gestion face aux réalités socio-économiques

Quels que soient les acteurs, du petit propriétaire forestier peu concerné aux services de l'Etat, en passant par les collectivités territoriales, la question de la gestion de la forêt et des objectifs de cette gestion (protection / production) se pose en termes économiques. Il s'agit de trouver l'équilibre entre les coûts qu'elle implique et les bénéfices (financiers ou non) qu'elle engendre : bois de qualité, produits forestiers non-ligneux, tourisme, biodiversité, contribution à la fixation du CO_2, meilleure résilience de l'écosystème face à l'incendie ou à l'érosion, captages d'eau potable etc. La question se pose alors de la contribution des bénéficiaires (et donc, potentiellement, de l'ensemble de la société) aux coûts de gestion.

Sur cet aspect, on pourra citer le travail du WWF, au Portugal d'une part, pour favoriser la rémunération des propriétaires de suberaies par la firme Coca Cola désireuse de préserver la qualité de ses captages d'eau (cf. pages 38-39), et au *Monte Arcosu* d'autre part, où le visiteur apporte une contribution aux frais de gestion du site en s'acquittant d'un droit d'entrée ou en achetant des produits locaux écologiques.

La question a également été largement débattue à l'occasion du séminaire sur le Mont Ventoux, où l'ONF a présenté deux volets concernant ces aspects économiques : la réalisation d'un chantier "en régie" ("Projet Mazan", cf. *Éclairage thématique* n°7) visant à prouver la possible viabilité de l'exploitation locale des bois méditerranéens, et la mise en place des îlots sénescence (cf. page 34) qui pose toute la question des compensations financières éventuelles, et des surcoûts liés à leur gestion (c'est-à-dire à leur non exploitation pour le bois) et au manque à gagner pour les propriétaires.

Cela renvoie à d'autres projets MED, avec lesquels des liens ont été établis tels que SYLVAMED, Forêt Modèle, FOR CLIMADAPT, PROFORBIOMED, etc.

3 - "Périmètre socio-professionel" des démarches participatives

La forêt doit-elle devenir l'affaire de tous ? Le développement de la concertation et de la démocratie participative semble aujourd'hui faire l'objet d'un large consensus. Toutefois, les modalités de cette participation ne vont pas de soi et posent la question de la légitimité des acteurs impliqués. La question de l'appropriation de la gouvernance est ici centrale, de même que celle du rôle des différents usagers et des compétences des gestionnaires associés.

Par ailleurs, au-delà du "périmètre" des acteurs à impliquer, le degré de cette participation reste également à cerner : s'agit-il d'une participation au diagnostic, à la définition des enjeux, à l'élaboration du projet, à la décision de sa mise en œuvre, à l'évaluation de son efficacité ? Dans ce domaine, une erreur, même légère, peut provoquer de graves malentendus et frustrations.

Ainsi, la Région de Murcie, qui était parvenu à générer une véritable dynamique de concertation, a dû faire face à une certaine désillusion des populations. Passée l'euphorie des premières réunions de concertation pour la mise en place des "Master Plans", qui avaient laissé entrevoir aux acteurs consultés une prise en compte totale de leurs attentes, alors que les moyens disponibles n'étaient pas suffisants pour satisfaire toutes les demandes, la Région de Murcie a dû revoir ses ambitions à la baisse et rechercher des compromis.

4 - Efficacité et adéquation des méthodes et outils de gestion participative

La "boîte à outils de gouvernance" mise en lumière au cours de ce projet est relativement riche, tant en termes d'outils de diagnostic (enquête sociologique et diagnostic de gouvernance du PNR des Alpilles, SIG en ligne de la Province de Tarente et du WWF...), d'animation (réunions publiques organisées par la Région de Murcie, associations de propriétaires du PNR du Luberon, Chartes forestières de territoire...), de consultation-sensibilisation (martéloscope de l'ONF, bornes interactives du PNR des Alpilles...) et de conduite de démarches collectives et participative ("projet Mazan" de l'ONF, méthode *Open standards* du WWF...) qu'en matière d'encadrement réglementaire (plans de prévention des incendies de la *Generalitat Valenciana*, Master Plan de la Région de Murcie...).

Les unes comme les autres offrent une certaine latitude pour s'adapter aux spécificités des contextes territoriaux, ce qui n'exclut pas une mise en œuvre rigoureuse. Parmi les points les plus sensibles se trouvent les questions d'échelle et de cohérence socio-spatiale des territoires d'application et l'articulation entre diagnostic (partagé), définition des enjeux, et élaboration collective des plans d'action.

5 - Des réseaux pour échanger et pour "croiser les regards"

Il n'est pas forcément évident d'assurer la diffusion et la reproductibilité des outils et méthodes testés et développés dans le cadre des activités pilotes. Pour sceller le succès d'un tel projet, ces derniers ne doivent pas rester confinés aux territoires où ils ont porté des fruits : avec les adaptations nécessaires, ils sont susceptibles de fonctionner ailleurs. Le rôle des réseaux d'échange d'expériences apparaît donc essentiel, à la fois pour transmettre les savoirs et les savoirs-faire, et pour fédérer les initiatives.

C'était le principal objectif de la démarche de capitalisation et de communication du projet. C'est pourquoi un maximum d'acteurs locaux ou de représentants d'organismes travaillant sur des thématiques similaires ont été conviés à participer aux séminaires successifs du projet. Les échos de ces derniers ont été publiés et largement diffusés, de même que les éléments saillants capitalisés par le biais des *cahiers d'étape*. Le travail de l'AIFM pour animer cette dynamique et établir des liens avec d'autres initiatives en lien avec ces thématiques (Semaine forestière méditerranéenne, IUFRO, Réseau méditerranéen des Forêts modèles, FAO, Partenariat de collaboration sur les forêts méditerranéennes, etc.) a également porté ses fruits, contribuant à la portée internationale et multisectorielle du projet.

2. Conditions du succès des projets participatifs de gestion territoriale et forestière

Au travers des activités menées par les partenaires du projet sur leurs terrains respectifs, nous avons identifié un certain nombre de critères influant sur l'efficacité de la mise en place d'une bonne gouvernance et qualité de gestion dans les espaces protégés méditerranéens. Pour chacun de ces critères, nous nous sommes efforcés de formuler la ou les question que tout porteur de projet devrait se poser, et de fournir des exemples concrets issus des activités pilotes de QUALIGOUV.

1 - L'état de la gouvernance

Existe-t-il préalablement, sur le territoire visé par le projet, une structure de gouvernance et de conduite de démarche collective reconnue, et quelle est son ancienneté ?

La présence sur le territoire d'un organisme actif et reconnu depuis assez longtemps par les acteurs locaux est presque une condition *sine qua non* du succès de la mise en place de tout type de Plan de gestion ou de Charte territoriale. Que le projet soit conduit par un syndicat mixte, un service ministériel, une association/ONG ou encore une collectivité locale, le fait que les gens sachent à qui ils ont affaire lorsque l'on vient les consulter est déterminant dans la sincérité de leurs réponses et dans l'enthousiasme qu'ils témoigneront à prendre part à la concertation.

L'existence préalable d'une dynamique locale sur un sujet précis (défense des forêts contre l'incendie, projet d'aménagement local, gestion forestière, etc.) permet, d'autre part, de bénéficier d'un climat de familiarité entre les acteurs. Cela facilite notablement l'introduction de nouveaux sujets de concertation et d'une dynamique globale de gouvernance.

Les exemples du Parc régional de Sierra Espuña et du PNR du Luberon, qui sont portés par des structures anciennes et proches de la population, sont éclairants. Bien qu'elles aient des moyens modestes, la portée de leur message est rapidement assimilée et la réaction des acteurs est positive, contrairement à des projets où des structures de gouvernance naissantes peinent parfois à se faire entendre du fait de leur récente apparition.

2 - L'animation

A-t-on choisi le type de démarche adéquat ? L'animation, le rôle des leaders et le portage politique des intentions, comme des projets, sont-ils efficaces et bien coordonnés ?

Un projet de gouvernance requiert :

– Une volonté politique sans ambiguïté.

– Une mobilisation des acteurs.

– Une structure animatrice dynamique, qualifiée et expérimentée.

– Un nombre suffisant d'acteurs qui s'approprient la trame de fond du projet, tandis que d'autres jouent davantage un rôle de garant de la méthodologie.

– Enfin, le projet doit être structuré et piloté par une instance représentative et reconnue par les acteurs, se réunissant régulièrement, et capable de prendre des décisions sur le fond et, quand il le faut, dans l'urgence.

On a parfois, sur un même site, différents projets, au demeurant de grande qualité, qui semblent reposer sur une ou quelques personnes. On constate alors un manque de dynamisme d'ensemble qui soit le reflet d'un réel projet territorial. Sur le Mont Ventoux, par exemple, bien que les cadres de l'ONF soient bien investis, il n'y a pas d'instance qui soit en mesure d'orienter les choix de façon concertée et stratégique. La création d'un Parc naturel régional, actuellement à l'étude, constituerait-elle une avancée dans ce sens ? Dans la plupart des cas où un Parc ou une institution équivalente existe déjà (PNR français, Parc régional de Sierra Espuña, etc), on constate une réponse enthousiaste des acteurs à l'appel de la concertation.

3 - L'approche intégrée

Y a-t-il une approche globale des enjeux locaux et une bonne intégration de l'approche forestière dans le contexte territorial sur le long terme ?

Une approche trop sectorielle (fractionnement des actions par secteurs d'activité : agriculture, forêt, tourisme...) est préjudiciable à la bonne perception des projets par la société civile. Dès lors qu'une catégorie d'acteurs se sentira "oubliée" dans la conception d'un projet, elle usera de tout ce qui est en son pouvoir pour en entraver la progression.

L'approche forestière peut parfois être un bon moteur pour provoquer une dynamique locale, mais elle se suffit rarement à elle-même. Réciproquement, il est important de sensibiliser les parties prenantes sur le rôle important joué par la forêt dans un territoire, sur un plan non seulement environnemental, mais également socio-économique dans la dynamique territoriale locale[15].

Ainsi, le PNR du Luberon est un territoire à l'identité bien identifiée, mais on a tardé à y aborder réellement la stratégie forestière, bien que la forêt soit une composante importante du territoire. Au contraire, le Mont Ventoux est un espace presque entièrement voué à la forêt, mais il n'y existe aucune structure de gestion territoriale globale (le Syndicat mixte d'aménagement

et d'équipement du Mont Ventoux n'aborde qu'un nombre limité de problématiques de ce territoire en respect de ses compétences et de ses moyens. Malgré l'abondance de structures spécifiques[16], il manque un "chef d'orchestre" de l'ensemble. Cela faciliterait pourtant la mise en place d'une meilleure gouvernance favorisant la cohabitation, la coopération entre les acteurs ou simples usagers du territoire (par exemple entre les chasseurs, les forestiers et les touristes) et la cohérence territoriale.

4 - La chronologie

A quel stade a lieu l'intégration des acteurs locaux concernés dans le processus de décision, notamment pour ce qui est des décideurs locaux et de l'administration ?

"On ne s'y prend jamais assez tôt pour associer les acteurs". Cette conclusion, bien que n'étant pas encore partagée par tous (dans certains cas, on préfère ne consulter le public qu'une fois les documents de planification définis), semble être l'une des règles d'or de la gouvernance. Il apparaît que, d'une manière générale, au plus l'avis des gens a été recueilli tôt dans le processus décisionnel, au plus les acteurs se sont sentis réellement pris en compte et ont apporté leur contribution de manière active à la concertation et à la mise en œuvre des mesures décidées. En effet, rien ne vaut mieux que des pistes d'action et des décisions qui ont été "élaborées" collectivement par les partenaires et par les techniciens.

5 - Le degré de participation

La stratégie de gouvernance a-t-elle un caractère réellement participatif (et pas seulement consultatif), ou comment clarifier et améliorer l'articulation entre le processus de concertation et la prise de décision ?

Un des pièges des outils de gouvernance consiste à aller voir les gens avec un discours "tout prêt" ou une stratégie de communication destinée à faciliter l'acceptation de mesures d'ores et déjà actées (pour faire "avaler la pilule"). Il est donc important que les acteurs soient réellement impliqués dans les prises de décisions. En effet, ceux-ci sont souvent les mieux à même, d'une part, de poser les bonnes questions et, d'autre part, d'apporter des solutions, socialement, mais aussi techniquement adaptées, en réponse aux problématiques locales. D'autre part, il est fondamental qu'ils deviennent, par la suite, des ambassadeurs de la gouvernance locale.

On pourra citer l'exemple de la consultation menée lors de l'élaboration des chartes des PNR français, ou bien celui du Master Plan dans la Région de Murcie, où l'ensemble du plan d'action a été élaboré en lien direct avec les acteurs du terrain : nature des actions à développer, priorités (en fonction du budget public disponible), acteurs à impliquer pour la mise en œuvre...

Cette "hyper-consultation" est un idéal qu'il est cependant parfois difficile d'atteindre faute d'une structure de gouvernance locale reconnue suscitant l'adhésion et l'enthousiasme des acteurs de terrain (cf. V. 2. 1.) ou faute de moyens, car ces efforts de rassemblement et de prise en compte des attentes du plus grand nombre représentent un investissement humain et financier important (cf. V. 2. 9.).

D'autre part, il faut respecter un certain équilibre en précisant la part de chacun dans la concertation. Un simple usager occasionnel ne peut pas intervenir au même titre, ni avoir le même poids dans la décision, qu'un technicien de terrain, un écologue, un élu local ou autre.

6 - Le diagnostic et la compréhension du contexte

Quel est l'état des connaissances sur le contexte territorial, la ressource forestière, les services fournis par les écosystèmes forestiers, les risques et opportunités, etc. ?

Un investissement de recherche et d'enquête est évidemment essentiel pour mener à bien un projet forestier. Cela passe par des inventaires, des diagnostics, des études de faisabilité, etc. Ce travail permet de mieux cerner les potentialités et les enjeux du territoire. Le fait qu'il s'agisse d'espaces protégés donne une dimension particulière à ces territoires qui ont des spécificités fortes et des opportunités en termes d'image et de patrimoine naturel et culturel. Dans ce travail de diagnostic, l'utilisation des sciences sociales s'avère cruciale, au même titre que les sciences de la nature, dans une démarche de pluridisciplinarité et de complémentarité.

Dans ce domaine, la difficulté centrale est que les diverses parties prenantes ne sont pas toujours à même de comprendre les outils techniques et scientifiques utilisés par les opérateurs du diagnostic. Cela implique donc que ces derniers consentent à des efforts spécifiques de pédagogie, notamment en avisant les acteurs concernés dès l'entame de leur travail et en les tenant informés au fur et à mesure des résultats de leurs études, de façon à ce qu'une partie des intéressés ne se sente pas exclue de cette démarche de diagnostic.

Le diagnostic de gouvernance (cf. *Éclairage thématique* n°4) et l'étude sociologique (cf. *Éclairage thématique* n°1) réalisés par le PNR des Alpilles, préalablement à la définition d'une stratégie de gouvernance et de communication sur la gestion forestière, sont exemplaires et méritent d'être recommandés vivement pour de prochaines initiatives similaires. Le diagnostic a permis d'identifier et de caractériser avec précision les différents acteurs-clés du territoire concerné, leurs responsabilités et leurs missions. Ceci permet à la fois de mieux appréhender les logiques d'acteurs, d'éviter les oublis ou impairs et de favoriser l'implication et la participation des acteurs ciblés dans le processus participatif.

7 - L'espace

La définition de la "territorialité" du projet est-elle en cohérence avec le contexte social, politico-administratif, géographique et écologique ?

Il n'est pas toujours évident de bien identifier et délimiter un espace homogène et cohérent en matière de besoin et de contexte pour faire l'objet de tel ou tel projet. Les limites géographiques, qu'elles soient arbitraires ou motivées par une argumentation pertinente, font fréquemment abstraction de certains paramètres, ou ne prennent pas suffisamment en compte certaines nuances (voire certaines divisions) au sein d'un territoire. C'est pourquoi il est primordial de ne définir le périmètre de l'action qu'une fois que le diagnostic (comprenant une composante suffisante en termes d'étude socio-économique, culturelle et politico-administrative en complément de la dimension géo-physique et écologique, cf. V. 2. 6.) ait été bien établi et analysé.

On pourra notamment citer le cas du Parc des *Gravines* où le périmètre a été délimité de façon relativement arbitraire, avec un manque d'intégration des enjeux socio-économiques et du contexte géographique local. S'ajoutant à l'absence préalable d'une structure de gouvernance localement reconnue (cf. V. 2. 1.), cela a provoqué, entre autre, un mouvement de refus et d'exclusion de l'idée même du Parc de la part de certains agriculteurs et autres propriétaires locaux.

8 - L'approche scientifique

La place accordée aux connaissances scientifiques, y compris les sciences sociales, est-elle suffisante ?

La mise en place d'une bonne gouvernance forestière ne saurait faire abstraction d'une bonne connaissance du milieu naturel et de ses interactions avec les sociétés humaines environnantes. En effet, il est primordial que toute décision fasse l'objet d'une prise en compte des impacts à moyen et long termes et permette de remédier par anticipation aux éventuelles conséquences négatives de certaines politiques.

Dans le cas de la *Generalitat Valenciana*, par exemple, on a bien vu que le politique n'intervient pas seul. Les prises de décisions sont appuyées par de réelles considérations scientifiques. Dans le cas des activités du WWF sur le site du Monte Arcosu, on a également une excellente connaissance des processus naturels et des problématiques locales du milieu en matière de protection des espèces. On pourra toutefois déplorer un manque de prise en compte de la dimension anthropique du territoire dans certaines actions.

9 - L'investissement

A-t-on consacré suffisamment de temps et de moyens aux processus d'apprentissage collectif, en particulier en matière d'animation et de communication ?

On a souvent tendance à penser que l'absence d'investissements matériels signifie l'absence de coûts. Or, la gouvernance demande du temps et des moyens humains importants, s'appuyant sur une réelle volonté politique pour susciter l'enthousiasme des acteurs et animer le processus. La démarche doit être pilotée par une structure d'animation territoriale à la fois solide, dynamique et dotée de moyens adéquats. Il est primordial de prendre le temps de compiler scrupuleusement, dans des documents écrits synthétiques, toutes les décisions qui ont été prises dans le cadre des phases de négociation, avant la mise en œuvre réelle du projet. Ensuite, il est doublement intéressant, pour le territoire, que la structure porteuse du projet se dote des moyens humains nécessaires pour l'animation de la dynamique de projet, non seulement pour augmenter les chances d'atteindre les objectifs, mais également en termes de création d'emplois locaux. On peut toutefois regretter le caractère provisoire de ces embauches, et le manque de continuité qui existe parfois dans ce type de démarches.

Dans le cadre de QUALIGOUV, ce travail d'animation a été effectué, par exemple, par les agents environnementaux de la *Generalitat Valenciana*, les animateurs territoriaux du Parc régional de Sierra Espuña, les chargés de mission de l'AIFM et des PNR des Alpilles et du Luberon, les agents locaux de l'ONF, etc.

10 - La valorisation des externalités

Les bénéfices fournis par les écosystèmes forestiers et les coûts de gestion associés ont-ils été évalués ? Les bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Des mécanismes de financement durable et/ou de compensations ont-ils été envisagés ?

Progressivement, la conscience de l'importance de protéger et d'exploiter durablement les forêts semble émerger dans la conscience collective, bien qu'il reste à sensibiliser le plus grand nombre sur cet objectif parfois perçu par certains propriétaires comme une perte potentielle de liberté et un manque à gagner en termes d'exploitation du bois ou d'autres produits forestiers. Il est en effet essentiel de communiquer suffisamment sur les bénéfices marchands et non-marchands d'une bonne gestion forestière dans les espaces protégés du point de vue de la société. Cela permettrait de justifier les coûts financiers d'une bonne qualité de gestion.

Ce type d'argumentaire autour d'une "économie de l'environnement" est à même de justifier la mobilisation de budgets publics pour l'animation territoriale,

par exemple, et de faciliter la collecte de financements privés complémentaires (fondations, mécénat, etc) pour travailler sur ces questions.

Par ailleurs, la mise en place de compensations financières directes est de nature à favoriser l'adhésion et l'engagement des acteurs privés (propriétaires, professionnels de la filière bois...) dans une démarche de qualité de gestion. Cette idée rejoint le concept de "paiement pour services écosystémiques", très présent dans les préoccupations actuelles des gestionnaires comme des organisations internationales.

Dans le cas de QUALIGOUV, cette idée a notamment été développée par le WWF Portugal. L'ONF a également réfléchi à la mise en place de systèmes de compensations/incitations financières pour les propriétaires de parcelles destinées à être classées en îlots de sénescence sur le Mont Ventoux[17].

11 - La mise en œuvre et le suivi

A-t-on pris le temps de développer, tester et évaluer des instruments (juridiques, économiques...) fiables et cohérents pour mettre en œuvre et suivre les programmes d'actions adoptés collectivement ?

La consultation est une étape importante, mais il reste ensuite à concrétiser les décisions prises et évaluer, *a posteriori*, l'efficacité des mesures mises en oeuvre et leur bénéfice global. En effet, la réalité est rarement à la hauteur de ce qui avait été imaginé lors de la conception du projet, même si l'on a fait l'effort d'intégrer les attentes du plus grand nombre. Des frustrations ou des incompréhensions (voire des conflits) apparaissent immanquablement, parfois du fait d'un défaut de communication ou d'une déformation, au cours du processus décisionnel, des attentes exprimées. L'objectif initial est rarement atteint à 100%.

Pour cela, des indicateurs de réussite, ainsi qu'un système de suivi, doivent être mis en place de façon participative dans un souci d'objectivité maximale, pour évaluer et éventuellement réadapter les mesures prises. Cette étape doit faire partie intégrante du développement d'une bonne gouvernance.

La Région de Murcie, dans le cadre de la mise en place du Master Plan du Parc régional de Sierra Espuña, a fait ce travail d'auto-évaluation concertée, pour ensuite revoir ses ambitions et adapter la structure du document stratégique.

Dans le cas français, les commissions thématiques des syndicat mixte de gestion des PNR, incluant l'essentiel des acteurs-clés, évaluent périodiquement les actions développées et *a fortiori* dans la perspective de la révision de la Charte du Parc tous les douze ans. C'est aussi le rôle des comités de pilotage dans les organismes d'animation territoriale et les projets de développement local. Peut-être serait-il utile d'ouvrir davantage ces instances au grand public.

12 - La diffusion

Le projet inclut-il le développement et l'animation de réseaux pour partager efficacement les expériences entre les territoires méditerranéens ?

Il est rare que les institutions porteuses de projets exportent de manière didactique les résultats de leurs travaux en matière de gouvernance, comme si cela devait aller de soi. Cela est généralement dû au fait que la communication de ces organismes est gérée par des services spécialisés dans ce domaine et qu'il s'agit ainsi davantage de publicité que de communication pédagogique et de transfert de méthodes et outils.

Chaque projet devrait donc être doté d'un crédit de communication spécifique permettant aux acteurs concernés de participer à des réseaux, soit permanents, soit factuels (séminaires, colloques, etc.), où les échanges puissent se pérenniser.

Pour illustrer ce propos à travers QUALIGOUV, les initiatives de l'AIFM en matière d'animation de réseaux ou de projets et d'organisation d'évènements en partenariat avec d'autres institutions telles que la FAO dans le cadre du Partenariat de collaboration sur les forêts méditerranéennes (sessions "Forêts, sociétés et territoires", projets financés par le Fonds Français pour l'Environnement Mondial et par la GIZ, groupe de travail n°3 du Comité *Silva Mediterranea* de la FAO, etc.), ont pour objectif de dynamiser les synergies existantes entre acteurs oeuvrant au niveau international sur ces thématiques. Ainsi, des liens forts et une collaboration pérenne ont été développés avec le Réseau méditerranéen des Forêts Modèles. De plus, le projet QUALIGOUV a largement contribué à la réflexion menée dans le cadre de l'élaboration d'une future Stratégie intégrée sur les forêts méditerranéennes à l'échelle du Bassin méditerranéen.

Ainsi, le partage d'expériences est primordial pour favoriser une gestion durable des forêts méditerranéennes à l'échelle régionale. Capitaliser les bonnes (et les mauvaises) pratiques dans un souci de co-apprentissage et assurer la diffusion des résultats des expérimentations afin d'éviter de reproduire des erreurs et de gagner du temps en matière de conception des outils de gouvernance, peut contribuer grandement à créer des synergies régionales pour l'amélioration de la gouvernance et de la qualité de gestion forestière en Méditerranée. Malgré tout, le porteur de projet doit avoir l'initiative d'aller à la recherche des informations existantes ou des outils validés dans d'autres contextes et potentiellement adaptables à son territoire.

Conclusion et perspectives

A l'issue de ce projet, exercice collectif et coopératif, on peut penser, et regretter, que peu de grands décideurs se donneront le temps de lire ce *Cahier final de capitalisation*. Pourtant, celui-ci apporte des arguments et des outils pour permettre aux porteurs de projets forestiers dans les espaces protégés méditerranéens d'obtenir, de la part de leurs institutions respectives, les moyens de mieux concevoir, gérer et mener à bien leurs activités.

Les thèmes de la gouvernance et de l'évaluation des actes d'aménagement forestier peuvent paraître, à première vue, assez abstraits, voire superflus : "Tout çà pour çà", entendra-t-on...

Mais, face à une pratique, malheureusement fort répandue, qui consiste à hâter les processus de décision ("comme nous ne savons pas bien quoi faire, dépêchons-nous de le faire!"), ce projet nous a permis de réagir par des analyses les plus attentives possible, en préalable à toute action inconsidérée.

Le projet n'a cependant pas abordé un des handicaps majeurs de l'action publique en la matière, qui réside dans l'annualité des budgets et dans les délais toujours réduits d'exécution des projets pluriannuels. Cela conduit souvent à des hâtes néfastes consistant à dire "mieux vaudrait agir plutôt que de parler".

Les différents critères de réussite que nous avons rapportés dans ce document (cf. chapitre V. 2.) apparaissent comme étant clairement complémentaires et interdépendants. Les multiples combinaisons possibles entre ces critères peuvent donner lieu à des résultats plus ou moins positifs, voire aléatoires. Cette diversité de cas de figure est largement illustrée par les sites et actions pilotes du partenariat QUALIGOUV. Toutefois, nous espérons que ces recommandations permettront de saisir quelques directions ou précautions permettant d'éviter certaines erreurs grossières, ou d'améliorer sensiblement les chances de réussite d'un projet futur, à défaut d'en garantir le succès total.

La mise en place d'une indispensable dynamique participative, capable d'influer sur les orientations stratégiques et les paramètres de mise en œuvre des actions, demande avant tout beaucoup de temps et d'énergie. Or, QUALIGOUV a démontré, ou plutôt confirmé, que les moyens consacrés à préparer un projet avec le plus large panel d'acteurs possible, loin d'être du temps et de l'argent perdus, sont parmi les investissements les plus déterminants de la bonne marche d'un projet. Cela vaut également pour tous les outils de gouvernance, dont les bénéfices retirés sont toutefois difficiles à quantifier. Au sein même de notre projet, d'autres exemples ont montré qu'une attention insuffisante accordée à la gouvernance provoquait une perte, non seulement de temps, mais aussi, et peut-être surtout, de crédibilité des maîtres d'œuvre et d'ouvrage.

Les bénéfices de la gouvernance peuvent donc se révéler d'une valeur inestimable lorsque l'on a eu la patience de raisonner à plus long terme.

Mais, au-delà du bon déroulement et de la bonne conduite des projets, l'absence de prise en considération de la dimension "gouvernance" peut facilement conduire à des préjudices pour le milieu forestier lui-même et pour la collectivité dans son ensemble (crises sociales et politiques, incompréhensions, conflits...).

En fin de compte, et pour synthétiser les différentes tentatives de définition énoncées au début de ce *Cahier final de capitalisation* nous retiendrons la suivante :

"*La gouvernance qualifie la manière d'associer la plus large part possible des personnes, des groupes et des institutions concernées par un projet, que ce soit au niveau de l'initiative, de la conception, de la prise de décisions, de la mise en œuvre et/ou de l'évaluation*".

On en déduit que, s'agissant d'un projet forestier, une bonne gouvernance implique que ce dernier soit inscrit, d'aussi près que possible, dans une dynamique territoriale globale, incluant toutes les dimensions, sociales, économiques, environnementales et politiques pouvant être plus ou moins directement affectées.

Nous espérons que ce rapport conduise le lecteur à se reporter aux trois *cahiers d'étape* du projet, et lui donne l'envie de se rapprocher du partenariat et, plus globalement, de ce réseau de collaboration sur les forêts méditerranéennes qui perdure et se développe depuis plus de 15 ans maintenant (contact : www.aifm.org), avec pour objectif de fond de contribuer à la reconnaissance des spécificités méditerranéennes en matière de gestion forestière, et au développement d'initiatives de coopération telles que QUALIGOUV.

Notes :

15 - Cet aspect renvoit également à la problématique des paiements pour services écosystémiques (cf. V. 1. 2.).

16 - Par exemple, l'arrêté de biotope concernant la Vipère d'Orsini fait l'objet d'un comité de pilotage spécifique, en plus de celui du site Natura 2000 animé par le Syndicat mixte d'aménagement et d'équipement du Mont Ventoux.

17 - Cela rejoint le concept de *Trading in Nature Values* développé en Finlande.

QualiGouv

Cette publication a été réalisée avec l'aide de :

med
L'Europe en Méditerranée
Europe in the Mediterranean

Projet cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)

Project cofinanced by the European Regional Development Fund (ERDF)

CONSEIL GENERAL
BOUCHES-DU-RHÔNE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

MAVA
FONDATION POUR LA NATURE

En partenariat avec :

Región de Murcia

Office National des Forêts

ASSOCIATION INTERNATIONALE FORETS MEDITERRANEENNES

GENERALITAT VALENCIANA

Parc naturel régional des Alpilles

Provincia di Taranto

Parc naturel régional du Luberon
MaB
RESERVE DE BIOSPHERE

WWF

Marseille, mai 2012

ASSOCIATION INTERNATIONALE FORÊTS MÉDITERRANÉENNES

14, rue Louis Astouin 13002 Marseille - France - Tél. : +33 (0)4 91 90 76 70 - Fax : +33 (0)4 91 90 71 62 - Email : info@aifm.org - Site internet : www.aifm.org